

Annexe n°1: Tableau de bord des indicateurs de développement durable



- Edition 2012 -

Quelques repères

La région Centre



	Région Centre	France métropolitaine
Population (2009)	2 538 590	62 465 709
Evolution 1999-2009	+0,4 %	+0,7 %
Poids en métropole	4,1 %	///
Superficie (km ²)	39 151	543 952
Nombre de communes	1 842	38 036
Densité (habitants/km ²)	64,8	114,8
Nombre d'actifs en milliers (2009)	1 170	29 135
PIB/habitant en euros (2010)	25 238	30 135
Nombre d'emplois total en milliers (2010)	1 004	26 242
Nombre d'emplois salariés en milliers (2010)	915	23 859
Nombre d'emplois non salariés en milliers (2010)	89	2 382
Taux de chômage (1 ^{er} trimestre 2012)	9,0 %	9,6 %
Nombre de demandeurs d'emploi en milliers (31.12.2011)	106	2 899
Emissions de gaz à effet de serre en millions de tonnes équivalent (2008)	23,4	///

Sources :

Population : Insee, RP 2009

Population active : Insee, RP 2009

PIB/habitant : Insee, données provisoires

Emploi : Insee, Estimations d'emploi, données provisoires

Chômage : Insee, Taux de chômage localisés, données provisoires

Demandeurs d'emploi : Pôle emploi Centre et DIRECCTE Centre, Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)

Emissions de gaz à effet de serre : Lig'Air

Avant-propos

L'Agenda 21 de la Région Centre a été l'occasion pour la collectivité régionale de se doter d'outils dans une perspective d'amélioration continue des politiques. Parmi ceux-ci, figure le tableau de bord des indicateurs de développement durable dont l'objet est de suivre les évolutions du territoire régional en fonction des priorités de la Région.

Le tableau de bord des indicateurs de développement durable de la région Centre est d'abord un **outil de prise de conscience et d'aide à la décision** dans une perspective de progrès durable. Cet instrument sera mis à jour au fur et à mesure de la réactualisation des différentes données qui le composent. Ainsi, il permettra de vérifier, de manière régulière, si les objectifs poursuivis par la Région sont toujours en cohérence avec les enjeux du territoire régional. Il facilitera, ainsi, l'évaluation des politiques régionales. En effet, dans toute évaluation, il est indispensable de mesurer quelles ont été les évolutions du territoire depuis la mise en place de la politique évaluée.

Grâce à la large palette d'aspects couverts, ce tableau de bord est également un support qui permet **d'informer les habitants, les acteurs publics et privés sur les grandes tendances de notre territoire et de les sensibiliser au développement durable.**

■ Les critères de choix des indicateurs de développement durable

Le parti pris est de constituer à terme un tableau de bord constitué d'**une cinquantaine d'indicateurs au maximum**, afin de ne pas noyer l'analyse sous un flot de chiffres. Le tableau de bord doit en effet offrir une vision globale et synthétique des principales évolutions de notre région.

La sélection des indicateurs doit s'appuyer sur les **critères suivants** :

- la fiabilité et la disponibilité des données à l'échelle régionale ;
- la possibilité d'effectuer des comparaisons dans le temps et par conséquent de les actualiser régulièrement ;
- la possibilité d'effectuer des comparaisons dans l'espace (au niveau infrarégional ou avec les autres régions françaises) ;
- les indicateurs doivent être clairs et compréhensibles par un large public.

Sommaire

Thèmes prioritaires

Structurer les filières économiques et anticiper les mutations	p 5
Favoriser l'innovation	p 15
Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie.....	p 22
Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie.....	p 28
Favoriser les pratiques culturelles et la créativité	p 33
Inscrire la région Centre dans l'Europe/ S'ouvrir au monde et développer la solidarité internationale.....	p 37
Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux.....	p 40
Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, freiner le changement climatique	p 46
Développer un territoire attractif et solidaire	p 61

Structurer les filières économiques et anticiper les mutations

Subissant les effets de la crise économique mondiale survenue en 2008, l'économie régionale a connu une année 2009 morose : diminution de l'emploi total de 1 %, chute des créations classiques d'entreprises de 27 %, fréquentation touristique en baisse de 2 %...

En 2010, l'économie régionale semble montrer des signes de reprise, avec une très légère hausse de l'emploi total (+0,06 %) et de l'emploi salarié (+0,2 %). Mais, ce dernier repartira à la baisse dès l'année suivante, avec une diminution de 0,4 %.

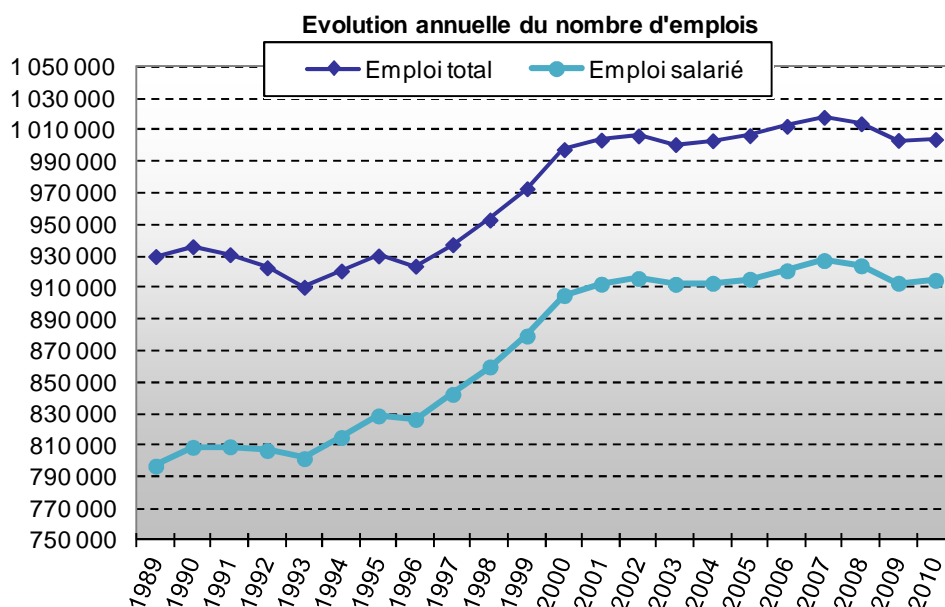
Cependant, certains secteurs progressent en 2011 : l'activité des entreprises est plus dynamique avec une croissance des créations classiques d'entreprises de 2 %, la densité d'entreprises artisanales en zone rurale est en hausse de 2,7 %, la fréquentation touristique augmente de 1,2 %...

Malgré ces quelques évolutions encourageantes, la reprise reste néanmoins fragile et l'année 2012 s'inscrit dans un contexte incertain.

■ Emploi

↳ Indicateur : Nombre d'emplois total et d'emplois salariés

↘ Fin 2010, les effectifs de la région sont de 1 004 170, dont 914 840 salariés, soit plus de 91 % de l'emploi total. L'emploi total repart légèrement à la hausse en 2010 (+0,06 % contre +0,5 % en métropole), de même que l'emploi salarié (+0,2 % contre +0,5 % en métropole). Mais dès 2011, l'emploi salarié repart à la baisse (-0,4 % contre +0,5 % en France métropolitaine). Les titulaires de la fonction publique et les contrats à durée indéterminée représentent 75,5 % de l'emploi total.



Organisme producteur : INSEE

Pour les années 1989 à 2010, les données sur l'emploi sont basées sur les estimations annuelles d'emploi au 31 décembre de l'année N et comprennent les secteurs marchands, non marchands et agricoles. A titre indicatif, sont données les évolutions de l'emploi salarié en 2011 et 2012. Cependant, les données pour ces deux années étant basées sur les estimations trimestrielles d'emploi hors secteurs non marchands et agriculture, elles ne sont pas comparables aux données annuelles et n'apparaissent donc pas sur le graphique.

Pertinence :

A la croisée de la dimension économique et de la dimension sociale, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement, l'emploi étant un élément essentiel de la qualité de vie. L'emploi est source de revenus pour les ménages et contribue à la création d'un réseau de sociabilité en permettant une participation active à la vie de la société. Moteur de l'intégration sociale, il est donc une condition nécessaire pour lutter contre la pauvreté mais aussi contre l'exclusion.

Analyse :

Fin 2010, les effectifs totaux de la région sont de 1 004 170. Alors qu'il diminuait depuis 2008 (-0,7 % par an en moyenne entre 2007 et 2009), l'emploi total repart légèrement à la hausse en 2010 (+0,06 %). La progression de l'emploi total en région Centre demeure toutefois inférieure à celle de la métropole (+0,5 %). Ainsi, l'écart observé depuis l'année 2000 entre la croissance régionale et la croissance nationale s'accroît encore.

L'agriculture et l'industrie sont les principaux secteurs à perdre des emplois en 2010 (respectivement -6,6 % et -3,1 %), alors que le secteur de la construction diminue dans une moindre proportion (-0,7 %). Avec la plus forte évolution des effectifs (+1,2 % entre 2009 et 2010), le tertiaire reste un secteur dynamique, en particulier le tertiaire marchand (+1,9 %).

Parmi l'ensemble des effectifs de la région, 914 840 sont des salariés, soit plus de 91 % de l'emploi total. L'emploi salarié régional progresse de 0,2 % mais moins vite qu'au niveau national (+0,5 %). Cette timide reprise intervient après deux années de baisse consécutives : l'emploi salarié baisse de 0,8 % par an en moyenne sur la période 2007-2009.

En 2010, la tertiarisation de l'économie se poursuit : seul le secteur tertiaire crée des emplois salariés (+1,2 %). Le secteur tertiaire marchand progresse de 7 200 emplois (+ 1,9 %). Cette évolution permet de compenser les fortes pertes d'emplois salariés dans l'industrie (-5 200 emplois), en diminution de 3,2 %, perte supérieure à celle de l'emploi industriel en France (- 1,8 %). Quant aux emplois agricoles, et ceux de la construction, ils déclinent dans les mêmes proportions qu'à l'échelon national (respectivement -1,4 % et -1,0 %).

Si l'emploi salarié augmente légèrement en 2010, d'après les dernières estimations trimestrielles (hors secteurs non marchands et agriculture), il se contracte tout au long de l'année 2011, avec une baisse de 0,4 % entre le dernier trimestre 2010 et le dernier trimestre 2011. Ainsi, l'emploi salarié régional s'écarte de la tendance nationale puisqu'il progresse de 0,5 % en France métropolitaine sur la même période.

En 2011, l'emploi industriel souffre encore de la crise et baisse de 0,8 %. Le secteur de la construction diminue de 1 % et le tertiaire marchand de 0,2 %.

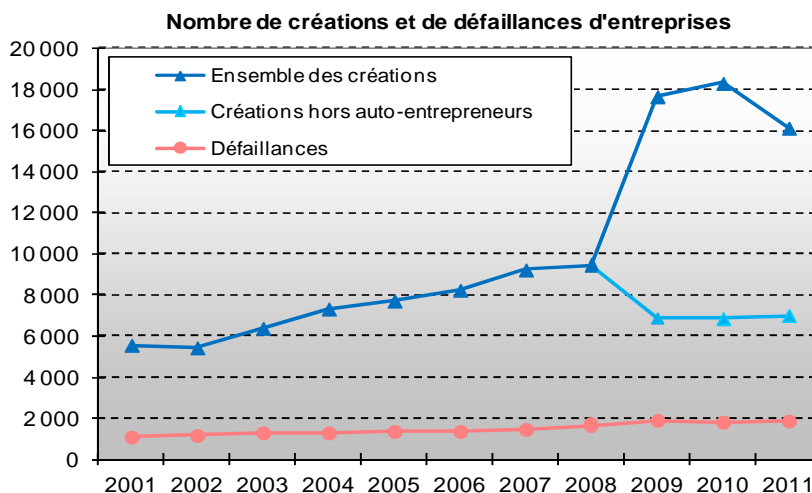
Par ailleurs, les titulaires de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et les contrats à durée indéterminée représentent 75,5 % de l'emploi total. 8 % sont des emplois à durée déterminée et 2,1 % des emplois en intérim. (Source : Recensement de la population 2009)

■ Entrepreneuriat

↳ Indicateur : Nombre de créations et de défaillances d'entreprises

↳ En 2011, la région Centre compte 16 130 nouvelles entreprises, soit 11,9 % de moins qu'en 2010. Cette baisse s'explique essentiellement par la chute du nombre de créations d'auto-entrepreneurs (-20,3 %) puisque le nombre de créations hors auto-entrepreneurs est en augmentation (+2,1 %).

Quant au nombre de défaillances d'entreprises, il est de 1 882 en 2011, soit 3 % de plus qu'en 2010.



Organisme producteur : INSEE

Pertinence :

Pour assurer la durabilité du développement économique des territoires, il est nécessaire de veiller à assurer la pérennité et/ou le renouvellement des entreprises locales et la consolidation des entreprises nouvellement créées. Les créations et défaillances d'entreprises sont révélatrices de la vitalité et de la santé du tissu économique régional. Elles favorisent la production de richesse et le développement de l'emploi.

Analyse :

En 2011, 16 130 entreprises ont été créées dans le Centre dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ces créations représentent 15,1 % du parc des entreprises du Centre, un taux de création proche de celui de la métropole (15,6 %).

Le nombre de créations d'entreprises n'a cessé d'augmenter entre 2002 et 2010 (+16,4 % en moyenne annuelle). Depuis 2011, il est en baisse (-11,9 %).

Ce recul a lieu après deux années de forte augmentation en matière de création, suite à la mise en place du statut d'auto-entrepreneur. Si les nouvelles auto-entreprises sont toujours majoritaires en 2011 (56,5 %), elles sont moins nombreuses qu'en 2010 (-20,3 %) et entraînent à la baisse la totalité de la création régionale.

En revanche, le nombre de créations hors auto-entrepreneurs, malgré un contexte économique peu favorable, est en hausse de 2,1 %. En France, seules cinq régions enregistrent une hausse de ces « créations classiques » : le Centre se situe en 2^{ème} position, derrière Poitou-Charentes.

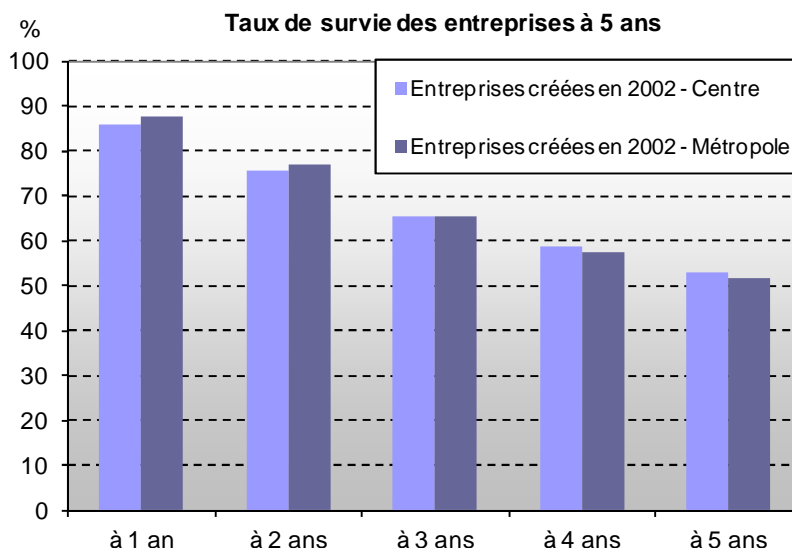
Si les créations d'auto-entreprises sont en net recul dans l'ensemble des secteurs d'activité, l'évolution des créations hors auto-entrepreneurs est positive dans tous les secteurs sauf dans l'industrie (-19,6 % en 2011) et les activités immobilières (-3,9 %). La hausse est particulièrement marquée dans la construction (+9,3 %), le soutien aux entreprises (+7 %), l'hébergement et la restauration (6 %).

En 2011, la région Centre compte 1 882 défaillances d'entreprises. Leur nombre a augmenté de deux tiers ces dix dernières années : les disparitions d'entreprises sont particulièrement importantes entre 2001 et 2009 (+7,2 % par an en moyenne). La légère reprise économique en 2010 s'est accompagnée d'une baisse des défaillances (-4,6 %), mais ces dernières croissent de nouveau en 2011 (+3 %).

La construction et le commerce sont les principaux secteurs touchés avec respectivement 25,7 % et 24 % des défaillances en 2011. L'industrie, en revanche, ne représente que 8,3 % des défaillances de la région Centre.

↳ Indicateur : Taux de survie à 5 ans des entreprises

↳ 53 % des 2 134 entreprises créées au premier semestre 2002 sont toujours actives cinq ans après. Par rapport à la moyenne régionale, les taux de survie des entreprises à cinq ans sont particulièrement bons dans l'industrie et la construction (respectivement 58,6 % et 58,2 %). Le commerce résiste moins bien puisque 56 % des entreprises du secteur ont cessé leur activité cinq ans après.



Organisme producteur : INSEE

Pertinence :

La création de nouvelles entreprises est un facteur important pour le développement économique d'un territoire mais leur durée de vie l'est tout autant. Le taux de survie à 5 ans permet de renseigner sur la pérennité des entreprises, leurs premières années étant souvent les plus difficiles.

Analyse :

Parmi les 2 134 entreprises créées en région Centre au premier semestre 2002, 53 % sont toujours actives cinq ans après, une proportion plus élevée qu'au niveau national (51,8 %).

L'industrie et la construction ont les meilleures performances dans la région, avec des taux de survie de respectivement 58,6 % et 58,2 %. De même, les entreprises appartenant au domaine de l'artisanat résistent mieux puisque 61 % des créateurs artisans de la génération 2002 sont toujours présents contre 48 % des créateurs non-artisans. En revanche, les entreprises du commerce ont plus de difficultés à survivre, 56 % d'entre elles ont cessé leur activité.

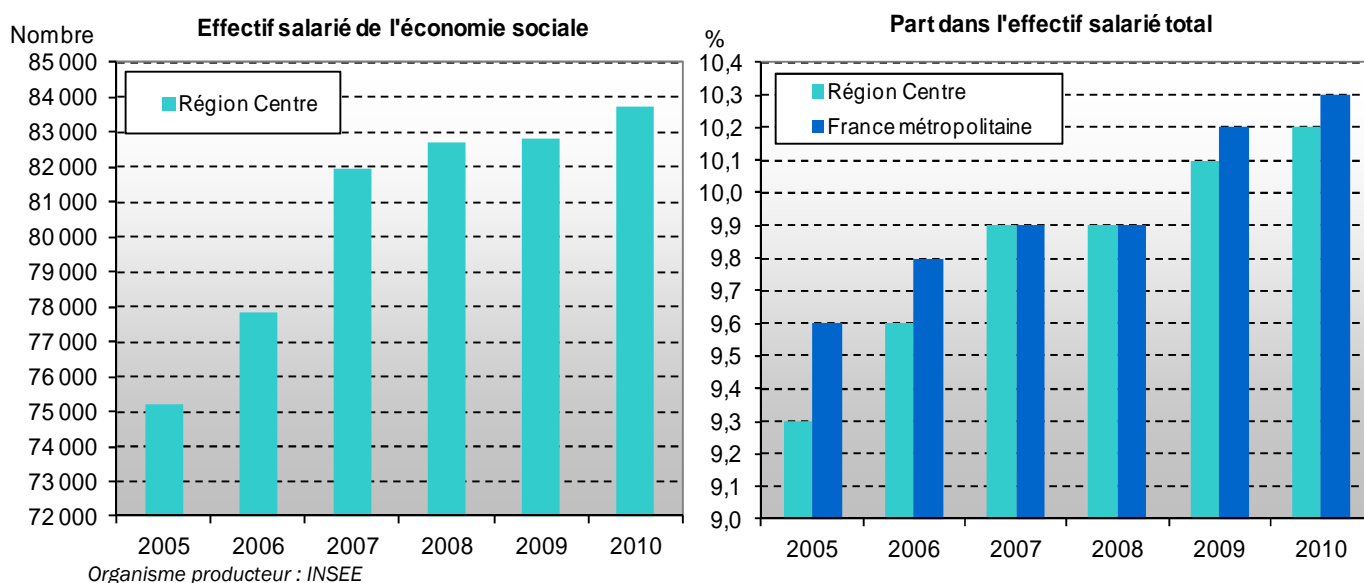
La poursuite de l'activité est fortement déterminée par l'activité professionnelle de l'entrepreneur avant la création de l'entreprise : les entreprises dont le créateur était actif au démarrage du projet ont un taux de survie à cinq ans de 59,1 %, contre 52,6 % pour les chômeurs et 47 % pour ceux qui n'avaient pas d'activité. La catégorie socioprofessionnelle du créateur influence beaucoup la pérennité de la structure : au bout de cinq ans, 61,7 % des entreprises créées par des cadres ou des professions intermédiaires sont encore en activité, contre 58,4 % pour les ouvriers et seulement 52 % pour les employés. L'âge du créateur influe également sur la longévité de l'entreprise : les entreprises créées par des jeunes de moins de 30 ans semblent plus fragiles que les autres puisque leur taux de survie à cinq ans n'est que de 40 %, alors que pour les 30-49 ans il dépasse 57 %.

Les entreprises créées au premier semestre 2006 semblent avoir un taux de survie supérieur à la génération 2002. Parmi les 3 385 entreprises créées, 67,8 % sont toujours en activité trois ans après contre 65,6 % pour les entreprises créées en 2002, un taux également plus élevé qu'en métropole (66,0 %).

■ Economie sociale

↳ Indicateur : Effectif salarié de l'économie sociale et part dans l'effectif salarié total

↳ En 2010, le secteur de l'économie sociale emploie plus de 83 700 salariés en région Centre, soit 10,2 % de l'effectif salarié total, répartis dans 9 300 établissements. Les associations sont les principaux employeurs avec 75 % des salariés de l'économie sociale. Les coopératives regroupent 15 % des effectifs. Les mutuelles ne représentent que 7 % des emplois de l'économie sociale.



Pertinence :

L'économie sociale regroupe des entreprises qui relèvent de statuts juridiques qui leur sont propres : les coopératives, mutuelles, associations et fondations. Ces entreprises entendent contribuer à l'émergence d'une autre manière de faire de l'économie, avec des références à des valeurs et principes tels que la libre adhésion, l'utilité collective et sociale au service du développement durable, le but non lucratif, la gestion démocratique, la répartition des bénéfices..., plaçant ainsi la personne au centre de leur projet.

De façon plus marquée que dans d'autres sphères, l'économie sociale est composée d'entités dont le champ d'action est essentiellement local. Dans un contexte de développement des emplois de services de proximité, notamment dans les secteurs du social et de la santé, l'économie sociale joue ainsi un rôle important dans l'économie locale d'un territoire.

Analyse :

Avec plus de 83 700 salariés en 2010, répartis dans 9 300 établissements, l'économie sociale s'affirme comme un véritable acteur et vivier économique. Avec une augmentation de ses effectifs de 2,2 % par an en moyenne depuis 2005 (2,4 % pour la France métropolitaine), elle représente plus d'un salarié sur dix et 10,7 % des établissements employeurs de la région (contre 9,5 % en métropole). Majoritairement féminins (près de 67 %), les 83 720 salariés de l'économie sociale pèsent à hauteur de 10,2 % dans le total régional, un chiffre très de proche celui constaté en métropole (10,3 %), et supérieur à celui de 2005 (+0,9 point).

Parmi les 14 550 emplois créés en région Centre entre 2005 et 2010, 59 % appartiennent au secteur de l'économie sociale. La croissance annuelle moyenne des emplois dans l'économie sociale est supérieure à celle du reste de l'économie entre 2005 et 2010 (+2,2 % par an en moyenne, contre +0,2 % pour les emplois "Hors économie sociale").

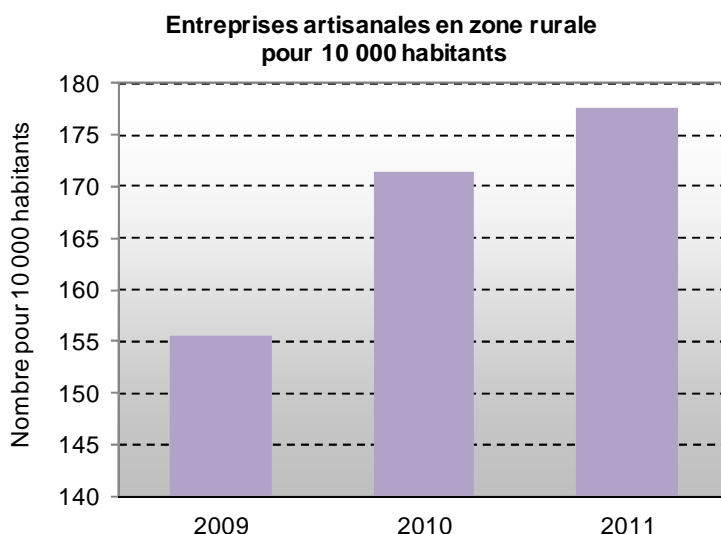
Les associations occupent une place prédominante dans l'économie sociale. Au nombre de 7 746 en 2010, elles représentent 84 % des établissements employeurs et 75 % des salariés de l'économie sociale, dont plus de la moitié travaille dans le secteur de l'action sociale. Les coopératives rassemblent 15 % de l'ensemble des salariés de l'économie sociale, répartis dans 1 142 établissements. Avec 5 991 salariés répartis dans 337 établissements, les mutuelles représentent 7 % des emplois de l'économie sociale. Au nombre de 49, les fondations en région Centre ne comptent que 2 439 salariés.

Entre 2005 et 2010, la croissance des emplois dans l'économie sociale est importante dans les associations (+2,4 % par an en moyenne) et dans les mutuelles (+2 %). La dynamique est plus forte dans les fondations (+9,8 %), mais porte sur de faibles effectifs. Les coopératives connaissent une croissance plus faible (+0,2 %).

■ Artisanat

↳ Indicateur : Nombre d'entreprises artisanales en zone rurale pour 10 000 habitants

↳ En 2011, près de 15 200 entreprises artisanales sont implantées en milieu rural, ce qui représente 178 entreprises artisanales pour 10 000 habitants. 46,6 % d'entre elles sont des entreprises du secteur de la construction. Les services occupent également un poids important, avec 23,8 % des entreprises artisanales rurales. L'industrie et le commerce sont moins représentés avec, respectivement, 17,9 % et 11,7 % des entreprises artisanales rurales.



Organisme producteur : INSEE

Pertinence :

Les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. L'artisanat est un vecteur de l'équilibre des agglomérations, des villes moyennes et des bourgs centres, tant par son poids économique que par sa contribution à rendre les quartiers chaleureux et dynamiques. Il est un élément essentiel de dynamisation économique du territoire rural et assure un rôle de service de proximité et un lien social indispensable et reconnu. Cet indicateur permet en outre d'apprécier la capacité de renouvellement et de reprise du tissu artisanal.

Analyse :

En 2011, la région Centre compte 178 entreprises artisanales en zone rurale pour 10 000 habitants, soit 3,6 % de plus qu'en 2010. Au total, 39 442 entreprises artisanales sont implantées en région, soit 3,7 % des entreprises artisanales

métropolitaines. Si près des deux tiers d'entre elles se situent en milieu urbain, leur densité est plus forte en zone rurale puisque la région ne compte que 146 entreprises artisanales pour 10 000 habitants en zone urbaine. La densité est particulièrement importante dans l'Indre-et-Loire et le Cher, avec respectivement 191 et 183 entreprises artisanales en zone rurale pour 10 000 habitants. Dans l'Indre et l'Eure-et-Loir, elle est comparable à la moyenne régionale, avec 179 entreprises artisanales en milieu rural. En revanche, ce nombre est plus faible dans le Loir-et-Cher et le Loiret avec respectivement 171 et 166 entreprises artisanales en zone rurale pour 10 000 habitants.

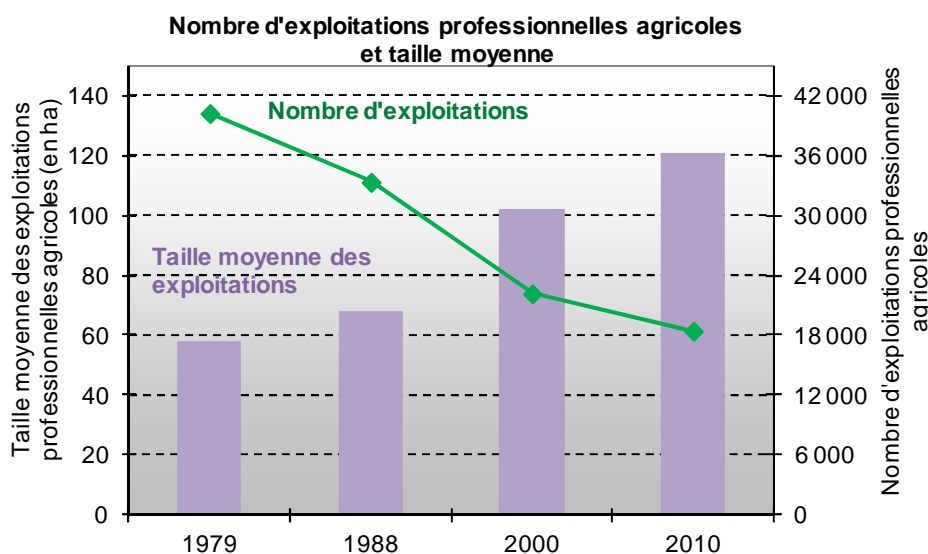
Les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre-et-Loire sont les plus dynamiques avec des progressions respectives du nombre d'entreprises artisanales en zone rurale de 6,8 % et 4,2 % entre 2010 et 2011. Cette hausse est moindre dans le Cher et le Loiret, avec des évolutions respectives de 3,5 % et 3,1 % en 2011. La progression est plus faible dans le Loir-et-Cher (+2,8 %) tandis qu'elle reste stable dans l'Indre.

Avec plus de 7 000 entreprises en milieu rural, la construction est le secteur artisanal rural le plus important. Ce secteur est plus marqué en zone rurale puisqu'il concentre 46,6 % des entreprises artisanales rurales alors qu'il n'occupe que 34,4 % de l'artisanat en milieu urbain. Les services sont le deuxième secteur de l'artisanat rural avec plus de 3 600 entreprises en zone rurale, soit 23,8 % de l'artisanat rural de la région. Le poids des services est plus important en milieu urbain puisqu'il concentre 31,9 % des entreprises urbaines de l'artisanat régional. L'industrie regroupe 17,9 % des entreprises artisanales en zone rurale, un poids comparable à celui du milieu urbain (17,3 %). Enfin, avec 11,7 % des entreprises artisanales rurales, le commerce occupe un poids plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain (16,7 % des entreprises artisanales urbaines).

■ Agriculture

↳ Indicateur : Nombre d'exploitations professionnelles agricoles et taille moyenne

↳ En 2010, la région Centre compte près de 18 500 exploitations professionnelles, d'une taille moyenne de 121 hectares. La région a perdu 3 800 exploitations cette dernière décennie, soit une baisse de 16,9 %. Cependant, leur taille augmente de 19 hectares en moyenne sur la même période, soit une progression de 18,6 %.



Organisme producteur : Agreste

Pertinence :

L'agriculture contribue à l'entretien des paysages et à l'aménagement de l'espace mais répond également à des besoins vitaux pour la population. Le nombre d'exploitations agricoles et leur taille moyenne permet de mesurer le potentiel agricole et la capacité des territoires à répondre, de manière durable, aux besoins alimentaires et non alimentaires de la population. Il permet également de mesurer l'équilibre d'un territoire en termes de consommation d'espace.

Analyse :

En 2010, la région Centre compte près de 18 500 exploitations professionnelles, d'une taille moyenne de 121 hectares, une superficie moyenne nettement supérieure à celle de la France métropolitaine (80 ha).

Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit. Entre 2000 et 2010, la région a perdu près de 3 800 exploitations professionnelles, soit une diminution de 16,9 %. Cette baisse reste toutefois inférieure à celle de la France métropolitaine (-19,2 %).

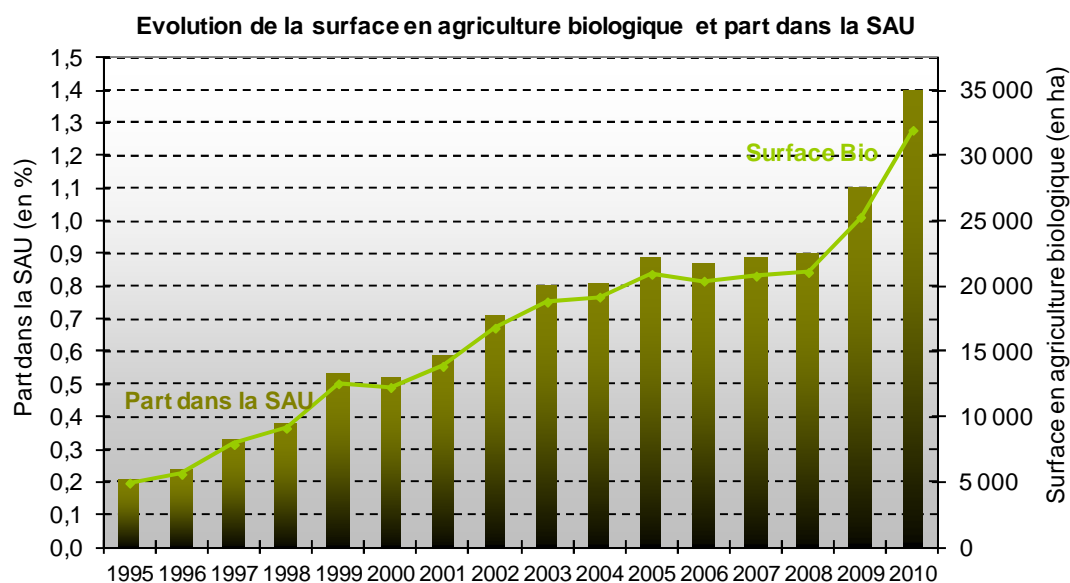
Les exploitations professionnelles régionales valorisent 2,23 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU), ce qui place la région au 1^{er} rang des régions françaises. Ces exploitations ont cependant perdu près de 33 000 hectares de surface agricole en dix ans (-1,4 %). Cette diminution de la surface correspond en partie à la baisse d'activité agricole en Sologne, au développement périurbain des grandes villes, notamment Tours, et à la perte plus marquée de surface dans le Val de Loire.

Si elles sont moins nombreuses, les exploitations professionnelles grandissent. En effet, elles récupèrent les terres délaissées par celles qui cessent leur activité et permettent de maintenir le potentiel de l'agriculture. Ainsi, sur la période 2000-2010, la taille moyenne des exploitations évolue de +18,6 % en région Centre (+21,6 % en métropole), après avoir augmenté de 50 % entre 1988 et 2000. La région Centre se place, ainsi, au 3^{ème} rang national en termes de taille moyenne des exploitations (derrière la Lorraine et l'Île-de-France).

Dans le Centre, comme en France métropolitaine, l'agrandissement des exploitations concerne toutes les filières. Ainsi, les grandes cultures s'étendent sur 141 hectares en moyenne en 2010 contre 124 en 2000. Les exploitations de polyculture et de polyélevage ont une taille moyenne de 137 hectares, soit 26 de plus qu'en 2000. Les élevages de bovins mixtes sont ceux qui se développent le plus, avec un gain de 36 hectares en dix ans, pour atteindre 134 hectares en moyenne en 2010. Les élevages de bovins pour la viande s'étalent maintenant sur 124 hectares en moyenne, soit 22 de plus en dix années. Les élevages laitiers comptent désormais 106 hectares en moyenne, contre 86 en 2000.

↳ Indicateur : Surface en agriculture biologique et en conversion

↳ En 2010, la surface en agriculture biologique et en conversion de la région Centre représente près de 31 960 hectares, soit 1,4 % de la surface agricole utilisée (SAU). La surface en agriculture biologique n'a cessé de progresser ces 15 dernières années. La croissance a été particulièrement importante entre 2008 et 2010, avec une progression de 23,2 % par an en moyenne.



Organisme producteur : Agence bio (agence de promotion et de développement de l'agriculture biologique)

Pertinence :

L'agriculture biologique vise à produire des aliments de qualité en respectant la santé et l'environnement, et en préservant les ressources. Elle exclut l'usage de produits chimiques de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés, limite l'emploi d'intrants et cherche à valoriser la spécificité de ses produits. Les bénéfices que la société peut retirer de l'agriculture biologique sont multiples en termes de préservation de la biodiversité, de la qualité des sols, de l'air et de l'eau, mais également en termes de création d'activités et d'emplois.

Analyse :

En 2010, la surface utilisée en agriculture biologique et en conversion de la région Centre représente près de 31 960 hectares, plaçant la région au 11^{ème} rang national. Ainsi, 1,4 % de la SAU est cultivée en mode biologique, ce qui situe la région Centre au 18^{ème} rang national (moyenne française 3,1 %).

Au nombre de 662 en 2010, les exploitations biologiques de la région représentent 3,2 % des exploitations biologiques françaises. Leur nombre a été multiplié par cinq ces 15 dernières années.

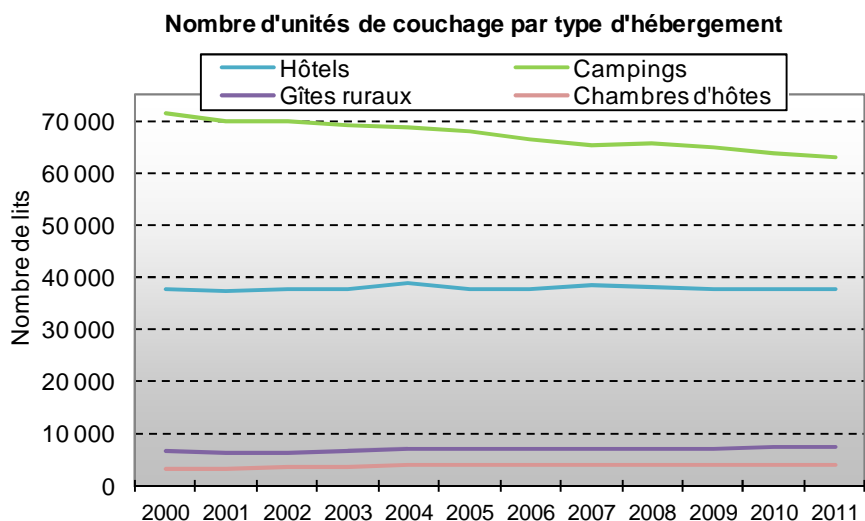
En région Centre, la surface en agriculture biologique et en conversion a fortement augmenté entre 1995 et 2010. La progression a été particulièrement importante entre 1995 et 2005, période durant laquelle la surface a plus que quadruplé, augmentant en moyenne de 15,5 % par an. Cette progression s'est nettement ralentie jusqu'en 2008 avec une évolution de seulement 0,2 % par an en moyenne. La conversion en agriculture biologique a moins touché les grandes exploitations et a concerné de préférence les exploitations spécialisées (viticulture notamment), caractérisées par de faibles surfaces. Ceci s'expliquerait partiellement par le plafond des aides à la conversion, qui handicapait la conversion de grandes unités tournées vers les cultures céréalières. Cependant, à partir de 2009, la situation a commencé à s'inverser avec la hausse du plafond de l'aide à la conversion, particulièrement favorable aux exploitations de grandes cultures. Ainsi, entre 2008 et 2010, l'agriculture biologique connaît de nouveau une croissance significative, progressant de 23,2 % par an en moyenne (pour une moyenne annuelle de 16,1 % au niveau national).

La progression de la surface en agriculture biologique et en conversion a été particulièrement importante en 2010, avec un taux de croissance de 26,3 %. Les grandes cultures et les surfaces fourragères ont évolué de 31 % par rapport à 2009 et représentent 82 % de la surface totale cultivée en bio. La filière viticole régionale est aussi marquée par une forte augmentation des surfaces en vignes bio : +22 % par rapport à 2009 et représente 6 % de la surface bio. La filière fruits et légumes bio dispose également d'un fort potentiel. En 2010, elle représente 4 % de la surface bio et enregistre une progression de ses surfaces de 28 % par rapport à 2009, bénéficiant de la présence de bassins de consommation importants (grandes agglomérations et bassin parisien proche). Enfin, la surface biologique consacrée aux plantes aromatiques et médicinales se développe également puisqu'elle a augmenté de 7 % par rapport à 2009, même si elle ne concerne que 92 hectares.

■ Tourisme

↳ Indicateur : Nombre d'unités de couchage et qualité des hébergements touristiques

↳ En 2011, la région Centre compte plus de 112 000 unités de couchages réparties dans 4 700 structures. L'hôtellerie de plein-air classée est le premier parc d'hébergement avec une capacité de 63 200 lits. Les hôtels classés tourisme ont une capacité de 37 800 lits. Les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes « Gîtes de France » disposent de, respectivement, 7 400 et 3 900 lits.



Qualité des hébergements touristiques en 2011							
	Tourisme sans étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	Toutes catégories
Hôtels	84	69	333	125	39	1	651
	Aire naturelle de camping	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	Toutes catégories
Campings	16	40	129	65	20	3	273
	Encours de classement	1 épi	2 épis	3 épis	4 épis	5 épis	Toutes catégories
Gîtes ruraux	69	58	550	1 024	155	5	1 861
Chambres d'hôtes	40	16	295	1 299	275	3	1 928

Organisme producteur : Comité Régional du Tourisme du Centre

Pertinence :

Le nombre d'unités de couchage est un indicateur de développement durable important puisqu'il a des répercussions sur la fréquentation touristique et donc sur l'économie d'un territoire. En effet, la capacité d'hébergement proposée est l'un des facteurs qui incite ou non les touristes à rester dans un territoire. Le tourisme nécessite des capacités d'hébergements, des équipements et des infrastructures adaptés. La difficulté majeure réside dans leur dimensionnement qui doit être cohérent avec la saisonnalité de l'activité pour en assurer la rentabilité mais aussi préserver l'harmonie du territoire.

Analyse :

En 2011, la région Centre compte plus de 112 000 unités de couchage, réparties dans plus de 4 700 structures (hôtels classés tourisme, campings classés, gîtes ruraux et chambres d'hôtes labellisés « Gîtes de France »). L'offre régionale des hébergements touristiques diminue pour la troisième année consécutive, avec une baisse des unités de couchage de 0,7 % en 2011.

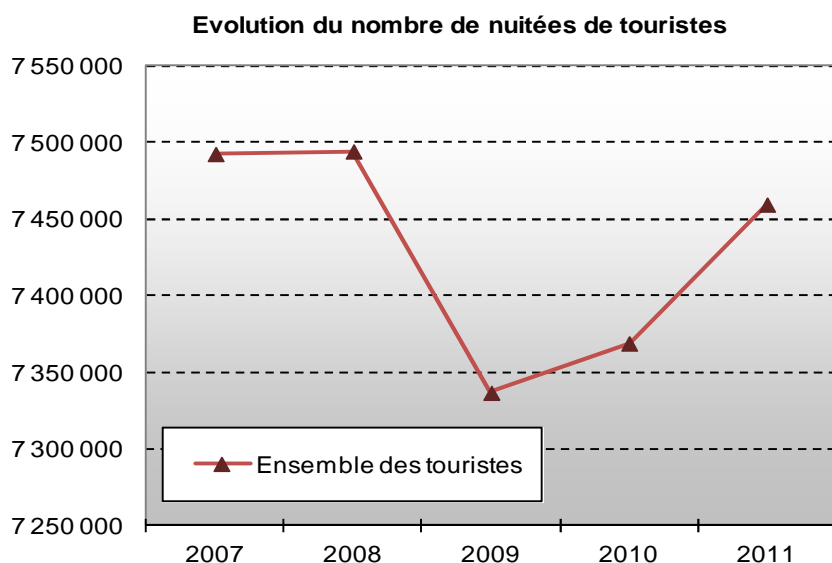
La région compte 651 hôtels classés tourisme, représentant près de 37 800 lits, soit 0,03 % de moins qu'en 2010. C'est le deuxième parc d'hébergement marchand en termes de lits touristiques, après l'hôtellerie de plein-air. 43 % des lits se concentrent dans les hôtels de 2 étoiles et 24 % dans les 3 étoiles.

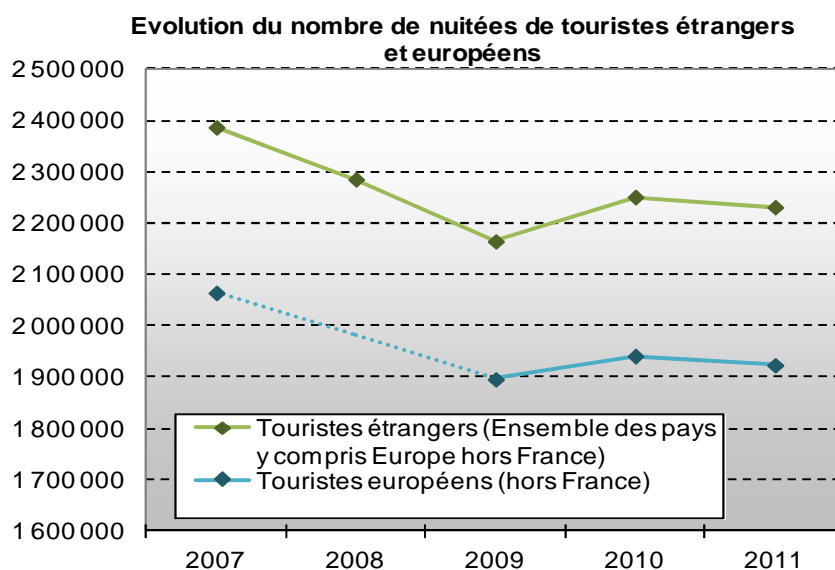
La capacité d'accueil des campings régionaux classés diminue de 1 % en 2011, avec une offre de près de 63 200 lits répartis dans 273 campings. L'hôtellerie de plein-air reste, toutefois, le premier parc d'hébergement marchand de la région. 70 % de l'offre régionale se concentre dans les campings classés 2 et 3 étoiles (respectivement 38 % et 32 %).

Enfin, la capacité d'accueil des 1 861 gîtes ruraux labellisés « Gîtes de France » est de plus de 7 400 lits, dont plus de la moitié est classée en 3 épis, tandis que les 1 928 chambres d'hôtes labellisées « Gîtes de France » disposent de près de 3 900 lits, dont plus des deux tiers en 3 épis. La capacité régionale des gîtes ruraux augmente de +0,1 % en 2011 alors que celle des chambres d'hôtes diminue de -2,9 %.

↳ Indicateur : Nombre de nuitées de touristes

↳ En 2011, les hôtels et campings de la région Centre ont totalisé près de 7,46 millions de nuitées, soit 1,2 % de plus qu'en 2010. Cette hausse est principalement tirée par la fréquentation de la clientèle française puisque celle de l'ensemble des touristes étrangers est en baisse de 0,9 %, tout comme celle de la clientèle européenne.





Organisme producteur : Comité Régional du Tourisme du Centre

Les données concernant le nombre de touristes européens ne sont pas disponibles pour l'année 2008.

Pertinence :

L'activité touristique occupe une place importante dans l'économie du territoire, représentant une source d'emplois et de revenu. En effet, le tourisme constitue un levier de développement local par les activités qu'il induit : commerce, restauration, activités récréatives, transports, etc.

Cet indicateur permet de mesurer l'attractivité touristique du territoire, à l'international et en Europe.

Analyse :

En 2011, la fréquentation des hébergements (hôtels et campings) de la région Centre continue d'augmenter, puisqu'elle représente près de 7,46 millions de nuitées, soit 1,2 % de plus qu'en 2010. Cependant, alors que la fréquentation des touristes étrangers (résidents d'un pays étranger, Europe comprise) avait augmenté de près de 4 % en 2010, elle diminue de 0,9 % en 2011, une baisse semblable à celle de la fréquentation européenne.

Contrairement aux années précédentes, le nombre de nuitées enregistrées dans les hôtels progresse en 2011 (+1,4 % par rapport à 2010). Cette évolution s'explique par une progression du nombre d'arrivées puisque la durée moyenne de séjour en hôtel est stable par rapport à 2010 (1,4 nuit). En revanche, si les clients des établissements hôteliers de la région sont plus nombreux, cette augmentation est essentiellement due à la fréquentation de la clientèle française qui progresse de 1,9 % en 2011. La fréquentation de la clientèle étrangère diminue de -0,1 % alors que celle de la clientèle européenne progresse seulement de +0,1 %.

Dans l'ensemble, les clients délaissent les hôtels classés 2 étoiles pour l'hôtellerie économique (0 et 1 étoile). Les hôtels haut de gamme voient également leur fréquentation augmenter.

L'activité de l'hôtellerie de plein air a connu un ralentissement en 2011 : le nombre de nuitées n'a progressé que de 0,7 % en région Centre contre +4 % en 2010. Les touristes séjournent en moyenne 3,1 nuits dans les campings, une durée qui varie peu par rapport à 2010. Alors que la fréquentation française a augmenté de 3,7 % entre ces deux saisons, la fréquentation étrangère s'est réduite de 2 % dans les campings régionaux, tout comme la fréquentation européenne. La clientèle étrangère reste, cependant, majoritaire dans la région et représente 52 % de l'ensemble de la clientèle. De plus, comme pour les hôtels, on observe une légère amélioration pour les emplacements nus de trois ou quatre étoiles tandis que les autres, moins bien équipés (une ou deux étoiles), perdent des clients, notamment parmi les personnes résidant à l'étranger (-9 %).

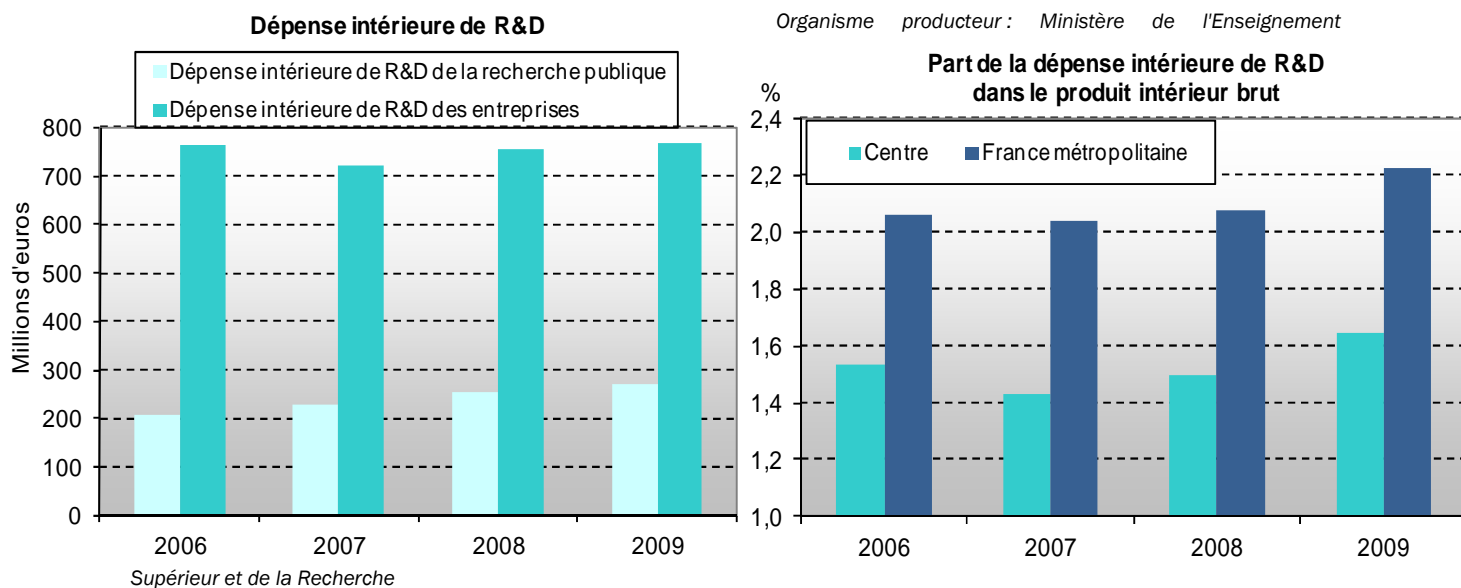
Favoriser l'innovation

Dans le Centre, les dépenses intérieures de Recherche et Développement sont en progression par rapport à 2006 et s'élèvent à 1 040 millions d'euros en 2009. Le nombre de chercheurs en région s'est également accru passant de 5 160 à 5 400 personnes (en équivalent temps plein) entre 2006 et 2009. Le positionnement des laboratoires régionaux dans la compétition nationale (appels d'offres de l'Agence Nationale de la Recherche) a progressé par rapport à 2005.

■ Moyens financiers consacrés à la Recherche et Développement

↳ Indicateur : Dépense intérieure de Recherche et Développement

↳ En région Centre, la Dépense intérieure de Recherche et Développement (DIRD) s'élève 1 040 millions en 2009, ce qui représente 1,6 % du PIB régional. Les entreprises effectuent 73,9 % des dépenses intérieures de R&D, soit 768 millions d'euros. La recherche publique (Etat, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif) représente 26,1 % des dépenses intérieures de R&D, soit 272 millions d'euros.



L'enquête sur la Dépense intérieure de Recherche et Développement a fait l'objet de plusieurs modifications méthodologiques. Ces données sont donc marquées par une rupture dans la série statistique à partir de 2004 (changement de méthodologie dans l'enquête sur les moyens financiers consacrés par les entreprises à la R&D) puis à partir de 2006 (les entreprises employant moins de 1 chercheur en équivalent temps plein sont incluses dans les résultats). Ne sont présentées ici que les données à partir de 2006.

Pertinence :

Dans un environnement mondial caractérisé par une compétition de plus en plus forte, la recherche et le développement constituent un facteur clé pour assurer un développement social, économique durable de notre territoire. Elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la croissance d'une économie, et enfin une partie de ces efforts est directement tournée vers l'environnement. Intensifier et optimiser les investissements dans ce domaine apparaît comme la meilleure stratégie pour conserver et renforcer à long terme la position régionale face à la concurrence internationale.

La dépense intérieure de recherche et développement est financée par des entreprises ou par des administrations. Pour évaluer l'importance de la dépense intérieure de recherche et développement au sein de l'économie, elle est rapportée au Produit Intérieur Brut (PIB).

Analyse :

En 2009, la Dépense intérieure de Recherche et de Développement (DIRD) s'élève dans le Centre à 1 040 millions d'euros, soit 2,5 % de la DIRD métropolitaine et 4,3 % de la DIRD de province. La région se situe au 9^{ème} rang des régions françaises métropolitaines en termes de dépenses.

Les dépenses de R&D représentent 1,6 % du PIB régional, plaçant le Centre au 10^{ème} rang des régions. Midi-Pyrénées et l'Île-de-France, avec respectivement 4,2 % et 3 % de leur PIB consacrés à la R&D, sont les seules régions à atteindre d'ores-et-déjà l'objectif de la stratégie Europe 2020, qui fixe à 3 % l'intensité de R&D pour les pays membres de l'Union européenne.

La région se caractérise par le poids important de sa recherche privée : les entreprises effectuent 73,9 % des dépenses intérieures de R&D, soit 768 millions d'euros contre 63,8 % au niveau de la France métropolitaine. Cette part place le Centre au 4^{ème} rang régional, derrière la Franche-Comté, la Haute-Normandie et la Picardie. 41 % de ces dépenses proviennent des entreprises de plus de 1 000 salariés et un tiers des entreprises de moins de 250 salariés.

Après une forte baisse en 2007 (-5,5 %, soit -42 millions d'euros), la dépense privée repart à la hausse, progressant de 4,5 % en 2008 (+33 millions d'euros) puis de 2 % en 2009 (+15 millions d'euros).

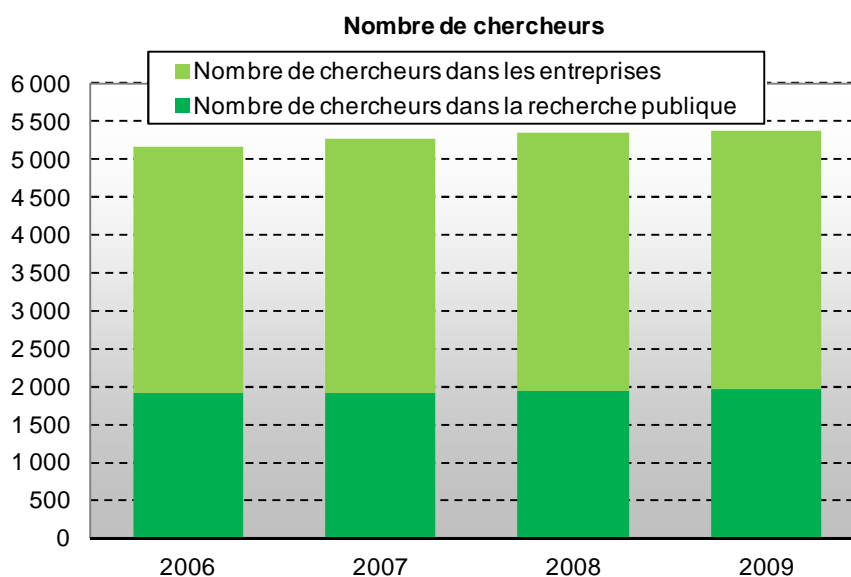
C'est dans les secteurs dominants de l'économie régionale que la recherche privée est la plus importante : la pharmacie, la cosmétique, le caoutchouc industriel, les pièces plastiques, l'automobile, l'agroalimentaire. Ils représentent une part cumulée de près des 2/3 des dépenses régionales en R&D contre 40 % environ en moyenne nationale. La pharmacie est le premier secteur de recherche de la région Centre avec près de 20 % des dépenses privées régionales en R&D. Elle se place ainsi au 5^{ème} rang national. Autres secteurs phares de la recherche privée régionale, les « machines et équipements » et l'automobile, respectivement au 3^{ème} rang et au 5^{ème} rang national en termes de dépenses. La cosmétique, l'agroalimentaire ou encore les caoutchouc-plastiques sont également des secteurs contributeurs de l'effort de recherche en région Centre. Ainsi, la recherche dans le secteur de l'agroalimentaire place la région Centre au 2^{ème} rang national.

La recherche publique (Etat, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif) représente 26,1 % des dépenses intérieures de R&D en 2009, soit 272 millions d'euros. La dépense publique augmente de 9,5 % par an en moyenne entre 2006 et 2009. Les principales dépenses publiques sont effectuées par les universités, avec 43 % des dépenses publiques régionales. Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (hors CNRS) représentent près de 24 % des dépenses, vient ensuite le CNRS avec 16 %.

■ Ressources humaines consacrées à la R&D

↳ Indicateur : Nombre de chercheurs (en Equivalent Temps Plein)

↳ En 2009, la région Centre compte près de 5 400 personnes (en équivalent temps plein ETP), ce qui représente 2,3 % de l'effectif métropolitain et 4,5 % de l'effectif de province. La recherche privée emploie 3 420 chercheurs, soit 63,5 % des chercheurs régionaux. La recherche publique occupe 1 970 chercheurs, soit 36,5 % des chercheurs.



Organisme producteur : MEN/MENSR-DEPP

L'enquête sur la répartition régionale des chercheurs a fait l'objet de plusieurs modifications méthodologiques. Ces données sont donc marquées par une rupture dans la série statistique à partir de 2004 (changement de méthodologie dans l'enquête sur les moyens humains consacrés à la R&D) puis à partir de 2006 (les entreprises employant moins de 1 chercheur en équivalent temps

plein sont incluses dans les résultats). Ne sont présentées ici que les données à partir de 2006.

Pertinence :

Le nombre de chercheurs reflète le degré d'innovation des territoires et leur capacité à développer des activités de recherche et développement. L'évolution du nombre de chercheurs est un enjeu essentiel pour le développement et l'attractivité des laboratoires de recherche. Il s'agit donc pour les territoires de fixer les chercheurs présents et d'attirer de jeunes chercheurs dynamiques et porteurs de nouvelles thématiques de recherche.

Analyse :

En 2009, en région Centre, 10 700 personnes (en équivalent temps plein) travaillent dans le domaine de la Recherche et du Développement. Parmi elles, près de 5 400 personnes (en équivalent temps plein ETP) sont des chercheurs : 63,5 % en entreprises et 36,5 % dans la recherche publique. Le nombre total de chercheurs représentent 2,3 % de l'effectif métropolitain et 4,5 % de l'effectif de province, plaçant le Centre au 10^{ème} rang des régions métropolitaines en termes d'effectifs.

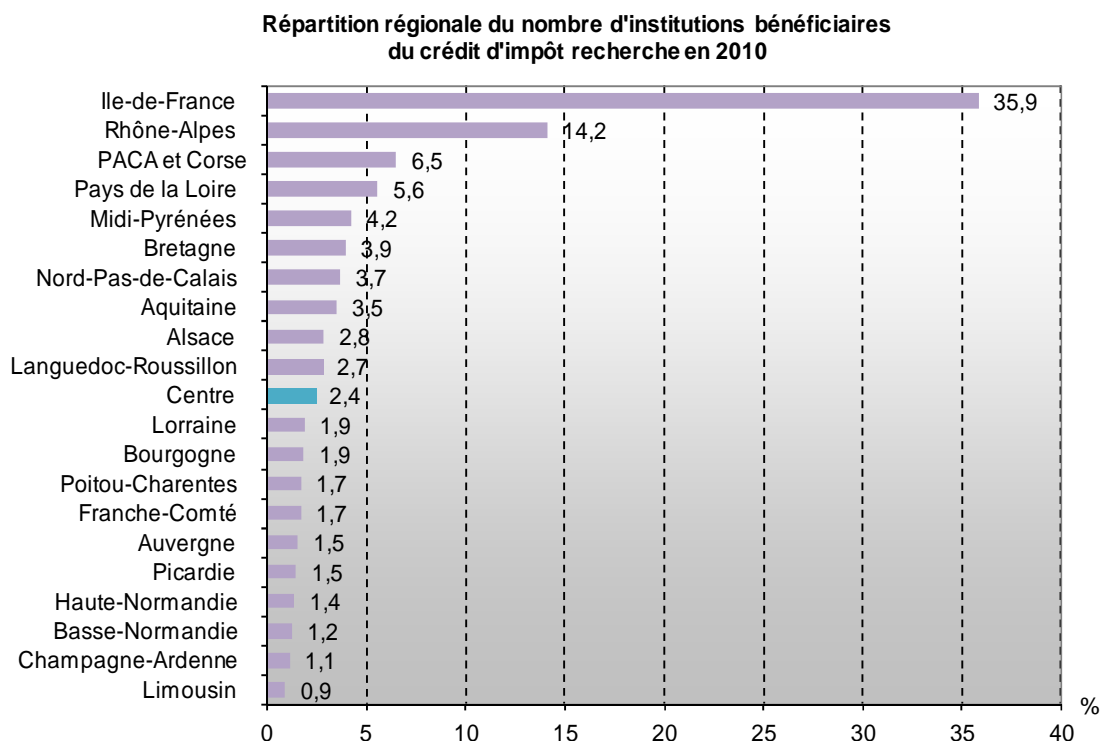
Dans la région, la recherche privée emploie 3 420 chercheurs, ce qui situe le Centre au 8^{ème} rang des régions métropolitaines. Depuis 2007, le nombre de chercheurs dans les entreprises n'a cessé d'augmenter, avec une évolution de 1,9 % par an en moyenne jusqu'en 2009. Cependant, cette progression reste inférieure à celle de la métropole qui progresse de 5,5 % par an en moyenne. 44 % des chercheurs de la région travaillent dans des entreprises de plus de 1 000 salariés et 35 % dans des entreprises de moins de 250 salariés.

La recherche publique régionale occupe 1 970 chercheurs, ce qui positionne le Centre au 12^{ème} rang métropolitain. De 2006 à 2009, leur nombre croît à un rythme annuel de 0,8 % contre 1,5 % en France métropolitaine.

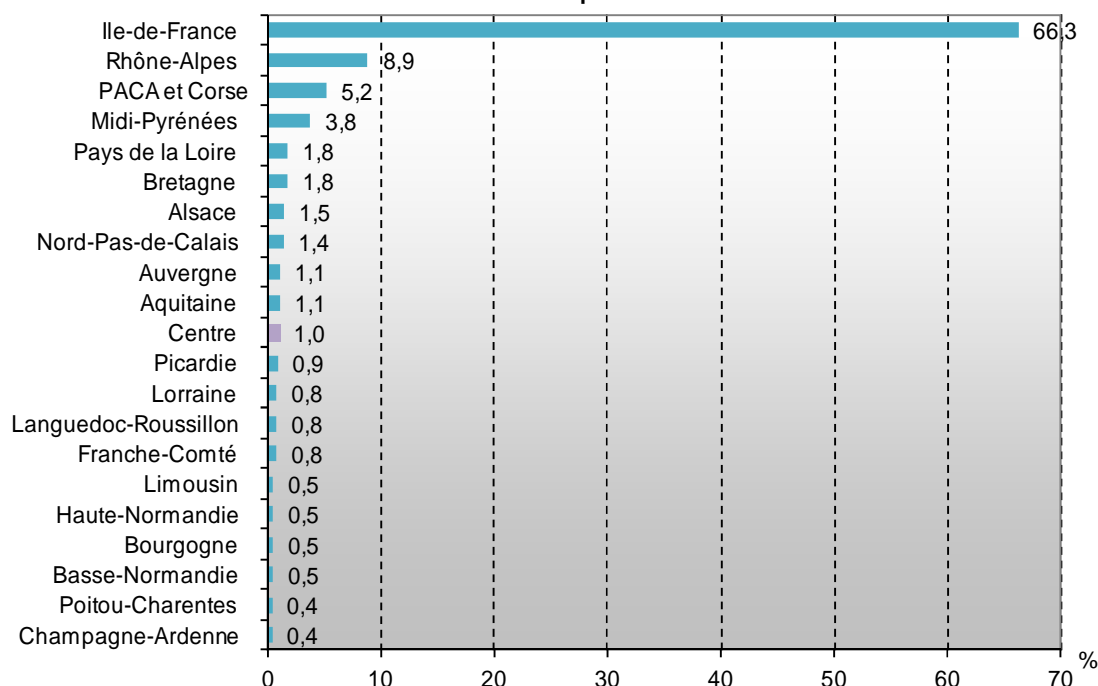
■ Dispositifs d'incitation à la R&D

🔗 Indicateur : Crédit d'impôt Recherche (CIR)

📉 En 2010, en région Centre, 302 institutions ont obtenu un crédit impôt recherche, ce qui représente 2,4 % de l'ensemble des bénéficiaires métropolitains. Ces institutions ont bénéficié d'un montant global de 50,5 millions d'euros, soit 1,0 % du montant de la métropole.



Répartition régionale du montant du crédit d'impôt obtenu dans le cadre du crédit d'impôt recherche en 2010



Organisme producteur : MESR-DGRI

Le CIR, mesure fiscale d'incitation à la recherche, permet aux entreprises (et aux associations loi 1901 sous certaines conditions) de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les sociétés. La signification de l'indicateur en évolution est difficilement interprétable dans la mesure où l'assiette et le taux de ce crédit d'impôt ont varié au cours du temps. L'indicateur ne peut pas être utilisé comme mesure d'une activité régionale en matière de R&D puisque le CIR est déclaré par les sièges sociaux et non par les établissements.

Pertinence :

Le Crédit d'impôt recherche a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement en leur permettant de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les sociétés. Le manque de financement peut être un frein à la mise en place des projets de recherche et développement. Pour renforcer la capacité d'innovation des entreprises et les rendre plus compétitives, il est nécessaire d'encourager et de soutenir les efforts dans ce domaine à travers, notamment, des mesures fiscales d'incitation à la recherche. L'indicateur permet d'approcher approximativement le potentiel d'entreprises "innovantes".

Analyse :

En 2010, en région Centre, 302 institutions ont bénéficié du crédit impôt recherche pour un montant global de 50,5 millions d'euros.

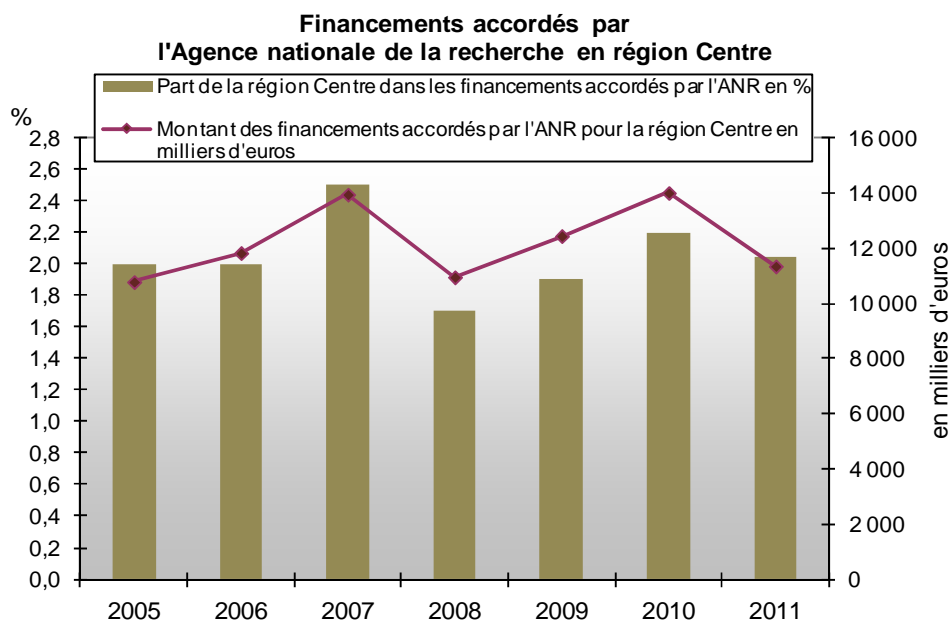
Sur l'ensemble de la métropole, 12 850 institutions ont obtenu le CIR, qui s'élève au total à 5,05 milliards d'euros.

Les institutions de la région représentent 2,4 % de l'ensemble des bénéficiaires métropolitains, ce qui place la région au 11^{ème} rang des régions.

En termes de montant dispensé, la région arrive également au 11^{ème} rang, avec un montant de crédit impôt recherche obtenu représentant 1,0 % du montant de la métropole.

↳ Indicateur : Financements obtenus auprès de l'Agence nationale de la recherche (ANR)

↳ En 2011, 11,4 millions d'euros ont été accordés aux établissements de la région Centre par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Ce montant représente 2,04 % du montant total de la métropole (752,4 millions d'euros) et place la région au 12^{ème} rang des régions métropolitaines.



Organisme producteur : ANR

Pertinence :

Chaque année l'Agence Nationale de la Recherche lance des appels à projets répartis dans un large ensemble de domaines scientifiques et technologiques. Les bénéficiaires de ces appels à projets proviennent de l'ensemble de la communauté scientifique française : établissements publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur publics ou privés, entreprises.

La part régionale dans les projets nationaux financés par l'Agence Nationale de la Recherche permet d'évaluer la compétitivité de la "communauté scientifique régionale" et d'apprécier sa capacité à se positionner au niveau national.

Analyse :

En 2011, les financements accordés par l'Agence nationale de la recherche (ANR) atteignent pour le Centre 11,4 millions d'euros, soit 2,04 % du montant total de la métropole (752,4 millions d'euros).

La région se positionne au 12^{ème} rang des régions métropolitaines. Sans surprise, l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur arrivent en tête avec un montant respectif de 182, 95 et 40 millions d'euros.

Le montant des financements obtenus par la région Centre alterne hausses et baisses. Alors qu'il progressait de 13,8 % par an en moyenne entre 2005 et 2007, le montant du financement accordé par l'Agence nationale de la recherche chute de 21,5 % en 2008. Il augmente de nouveau jusqu'en 2010 avec une progression de 13,1 % par an en moyenne puis diminue de 19 % en 2011.

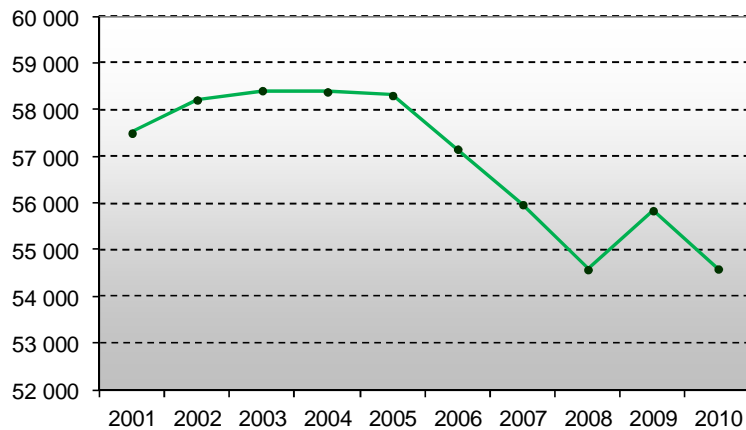
La part de ces financements dans le montant total métropolitain suit les mêmes évolutions que le montant. Elle progresse de 0,5 point entre 2005 et 2007 puis baisse de 0,8 point en 2008. Elle repart à la hausse jusqu'en 2010, progressant de 0,5 point puis baisse de nouveau en 2011 (-0,2 point), retrouvant ainsi son niveau de 2005.

■ Enseignement supérieur

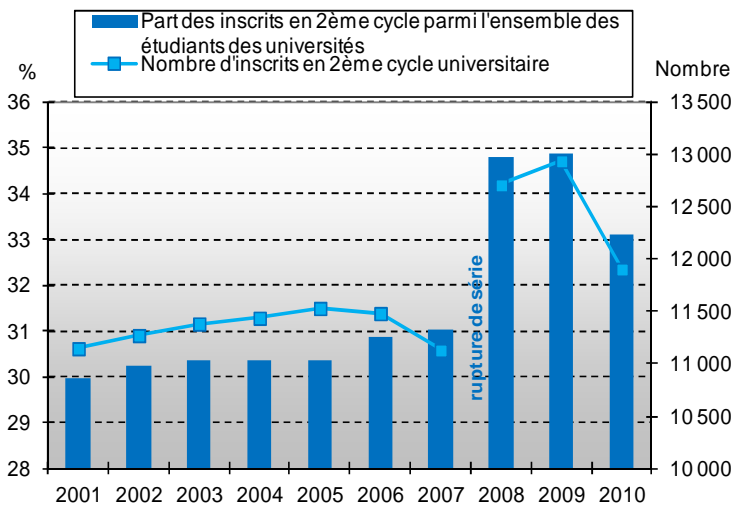
↳ Indicateur : Etudiants inscrits en 2^{ème} cycle et doctorat dans les universités de la région

↳ A la rentrée 2010, l'effectif de l'enseignement supérieur en région Centre s'élève à 54 592 étudiants dont 65,8 % dans les universités (IUT et IUFM compris). Ainsi, 35 936 étudiants sont inscrits dans les universités régionales. Parmi eux, 11 900 étudiants sont inscrits en 2^{ème} cycle, ce qui représente 33,1 % des étudiants des universités et 1 150 sont inscrits en doctorat, soit 3,2 % des étudiants des universités.

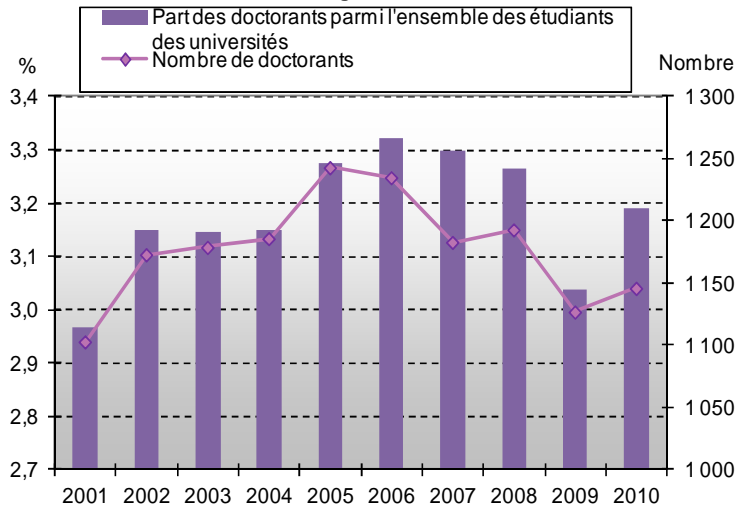
Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur en région Centre



Etudiants inscrits dans des formations de 2ème cycle dans les universités de la région Centre



Doctorants inscrits dans les universités de la région Centre



Organisme producteur : MEN/MESR-DEPP

Les effectifs des universités comprennent également les effectifs des Institut Universitaires de Technologie, des formations d'ingénieur y compris les préparations intégrées, des diplômés d'Etat en médecine, odontologie et pharmacie. A partir de 2008, les effectifs des Institut Universitaires de Formation des Maîtres sont intégrés dans leur université de rattachement. Les données présentent donc une rupture dans l'historique entre les années antérieures à 2008 et les années suivantes. En conséquence, pour les effectifs d'inscrits en 2ème cycle, la lecture des graphiques doit se faire sur deux historiques distincts : l'un entre 2001 et 2007 ; l'autre entre 2008 et 2010.

Pertinence :

Le besoin d'innovation se heurte fréquemment à l'absence de personnel. Le recrutement de doctorants de qualité est un enjeu stratégique pour le développement des laboratoires de recherche. Le nombre d'étudiants en 2ème cycle et en doctorat représente un potentiel de main-d'œuvre et constitue pour les laboratoires un critère important dans le choix de leur implantation géographique. Il existe donc une très forte concurrence nationale pour attirer les meilleurs doctorants.

Analyse :

A la rentrée 2010, l'effectif de l'enseignement supérieur en région Centre s'élève à 54 592 étudiants, accueillis dans 23 sites dont 7 sites ayant une ou plusieurs implantations d'universités. Parmi ces étudiants, 87,8 % sont inscrits dans le secteur public.

L'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur est très variable. Après une hausse de 0,3 % par an en moyenne entre 2001 et 2005, le nombre d'étudiants chute de 2,2 % en moyenne annuelle jusqu'en 2008. En 2009, les effectifs du supérieur augmentent de nouveau, avec un taux de croissance de 2,3 %, puis ils rechutent de 2,2 % à la rentrée 2010 (contre +0,2 % en France métropolitaine).

La région Centre dispense des formations très variées. Parmi elles, les Sections de Techniciens Supérieurs (STS)

occupent un poids très élevé en termes d'effectif : elles regroupent 14,1 % des étudiants de l'enseignement supérieur (contre 10,3 % pour la moyenne de France métropolitaine). Mais ce sont les universités (IUT et IUFM compris) qui concentrent le plus d'étudiants : leur poids dans l'ensemble de l'enseignement supérieur est de 65,8 % (contre 61,9 % pour la France métropolitaine).

Ainsi, à la rentrée 2010, 35 936 étudiants sont inscrits dans les universités régionales, soit 2,5 % de l'effectif métropolitain. Après une hausse de 0,5 % par an en moyenne entre 2001 et 2005, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités de la région diminue de 2,8 % en moyenne annuelle jusqu'en 2007. Entre 2008 et 2009, les effectifs des universités progressent de nouveau, avec une évolution de 1,5 % mais à la rentrée 2010, ils diminuent de 3,1 % (contre respectivement 2,8 % en 2009 et -0,5 % en 2010 pour la métropole).

En 2010, 11 900 étudiants sont inscrits en 2^{ème} cycle, ce qui représente 33,1 % des étudiants des universités (contre 35,6 % pour la France métropolitaine). Après une progression de 0,9 % en moyenne annuelle entre 2001 et 2005, leur nombre diminue les deux années suivantes : -1,7 % par an en moyenne jusqu'en 2007. Entre 2008 et 2009, le nombre d'étudiants du 2^{ème} cycle augmente de 1,8 % pour chuter de 8 % en 2010. Le poids des inscrits en 2^{ème} cycle parmi l'ensemble des étudiants diminue légèrement sur la période 2008-2010 : -1,7 point. (-0,8 point pour la métropole).

1 150 étudiants sont inscrits en doctorat à la rentrée 2010, soit 3,2 % des étudiants des universités (contre 4,5 % au niveau de la France métropolitaine). Sur la période 2001-2005, l'effectif de doctorants s'accroît de 3 % par an en moyenne puis il baisse de 2,4 % jusqu'en 2007. Entre 2008 et 2009, leur nombre augmente de 0,8 %, pour baisser de 5,5 % en 2009. Il augmente de nouveau en 2010, avec une progression de 1,7 %. Depuis 2001, la part des doctorants dans l'effectif universitaire a gagné 0,2 point en région alors qu'elle a stagné en métropole.

Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie

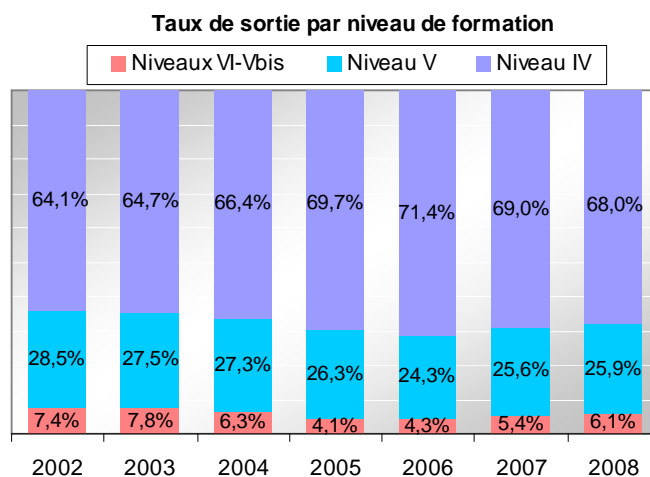
En 2009, le Centre compte environ 295 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans dont plus de la moitié ont moins de 20 ans. Malgré une élévation de leur niveau de formation depuis 1999, les jeunes en région demeurent plus faiblement diplômés qu'en France métropolitaine. 24 % des 15-24 ans non scolarisés sont titulaires du baccalauréat et 19 % sont diplômés du supérieur (contre respectivement 25 % et 21 % en métropole).

Le système éducatif connaît néanmoins des évolutions favorables : par rapport à 2002, le nombre de sortants sans qualification a significativement diminué en 2008 (-2 100 personnes) et depuis 2009, la part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi décroît. En 2011, la proportion de bacheliers dans une génération est en forte hausse, atteignant 70,2 % (71,6 % en métropole) tandis que celle des jeunes en situation d'illettrisme est en baisse : elle est de 3,1 % en 2011.

■ Qualification des jeunes

↳ Indicateur : Taux de sortie par niveau de formation (niveau VI-V bis, niveau V, niveau IV)

↳ En région Centre, 31 660 jeunes du secondaire ont quitté le système éducatif en 2008. Parmi eux, 68 % ont abandonné leur scolarité au niveau IV et 26 % au niveau V. 6 % de l'ensemble des sortants quittent le système éducatif sans qualification (niveau VI-Vbis), ce qui représente 1 930 élèves.



Organisme producteur : Rectorat

Les différents niveaux de formation concernés sont :

- le niveau IV : sorties des classes de terminales du second cycle et abandon des scolarités post bac avant d'atteindre le niveau III
- le niveau V : sorties de l'année terminale des seconds cycles courts professionnels (CAP, BEP, mention complémentaire), abandon de la scolarité du second cycle avant la terminale.
- le niveau V bis : sorties de 3ème générale, 4ème et 3ème technologique et des classes des seconds cycle courts professionnels avant l'année terminale
- le niveau VI : sorties du 1er cycle du second degré (6ème, 5ème, 4ème) et des formations préprofessionnelles en 1 an.

Pertinence :

Il est important, du point de vue social mais aussi économique, que l'ensemble des élèves quittant le système éducatif ait reçu une formation qualifiante.

Du point de vue social, l'un des enjeux majeurs de la formation est l'insertion professionnelle. Les jeunes non diplômés sont les plus exposés au chômage et à l'emploi précaire. L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, si elle ne

garantit pas une insertion sur le marché du travail, constitue un moyen de diminuer fortement ce risque, et ce d'autant plus que le diplôme ou la qualification est d'un niveau élevé.

Du point de vue économique, la formation conditionne la capacité des individus à répondre aux besoins de la société, souvent contradictoires et de plus en plus compliqués. Une population mieux formée favorise le développement de l'innovation et l'économie de la connaissance.

Le taux de sortie par niveau de formation permet de repérer les populations cibles de l'action publique et d'augmenter le nombre de formés dans la population.

Analyse :

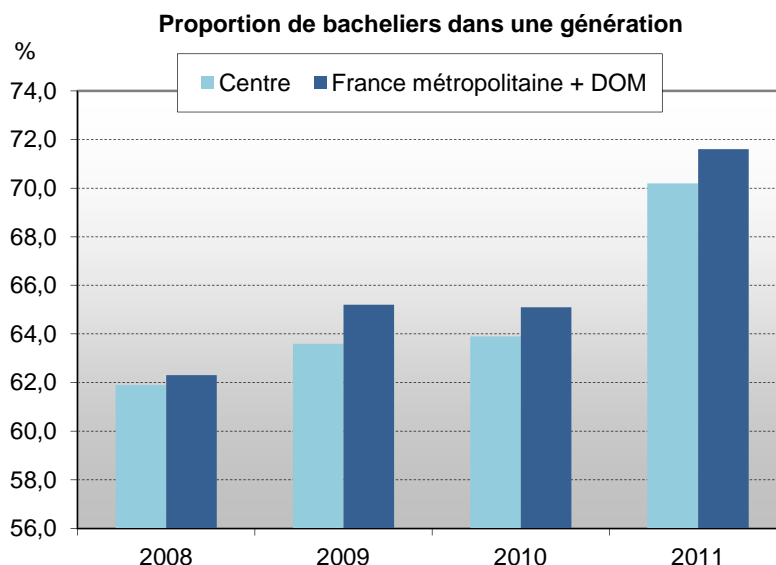
En région Centre, 31 660 jeunes du secondaire ont quitté le système éducatif en 2008. 68 % de ces sorties s'effectuent au niveau IV et 26 % au niveau V en 2008. 1 930 élèves sortent du système éducatif sans qualification (niveau VI-Vbis), soit 6 % de l'ensemble des sortants.

Le nombre total de sortants du secondaire a diminué d'environ 2 100 personnes entre 2002 et 2008, soit une baisse de 1,1 % par an en moyenne. Cette évolution est principalement portée par la réduction du nombre de sorties sans qualification (-4,2 % en moyenne annuelle) et celle des sorties au niveau V de formation (-2,6 % par en moyenne) puisque le nombre de sortants au niveau IV stagne.

La région Centre s'est longtemps caractérisée par un taux de sortie sans qualification du système scolaire plus important qu'au niveau national. Conséquence des politiques de hausse des passages en classes de seconde général et technologique ou post-BEP et de l'ouverture de formations de niveau IV, le nombre de sortants sans qualification est divisé par deux entre 2002 et 2005, avec un taux de sortie sans qualification passant de 7,4 % à 4,1 % en 2005. Le taux d'élèves sortant sans qualification en région Centre repart cependant à la hausse les années suivantes pour atteindre 6,1 % en 2008, un taux légèrement supérieur à la moyenne métropolitaine (5,7 %) mais qui demeure moins élevé que celui de 2002.

↳ Indicateur : Proportion de bacheliers dans une génération

↳ A la rentrée 2011, 70,2 % des jeunes de la génération en âge de passer le baccalauréat sont bacheliers, un taux inférieur à la moyenne nationale (71,6 % en 2011). Cependant, la proportion de bacheliers dans une génération est en progression entre 2008 et 2011 et gagne 8,3 points sur la période (+9,3 points pour la moyenne nationale).



Organisme producteur : Rectorat d'Orléans-Tours

Pertinence :

La proportion de bacheliers dans une génération est obtenue en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Pour la proportion de bacheliers dans une génération selon le lieu de scolarisation, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie. Pour la proportion de bacheliers d'une génération selon le lieu de résidence, on rapporte les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie.

Cet indicateur permet ainsi de mesurer la part des bacheliers parmi les jeunes de la génération en âge de passer le baccalauréat. Par ailleurs, le baccalauréat étant nécessaire à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, la proportion de bacheliers dans une génération permet également de mesurer indirectement la part de jeunes pouvant accéder à des études de niveau supérieur.

Analyse :

A la rentrée 2011, la proportion de bacheliers dans une génération, calculée selon le lieu de scolarisation, est de 70,2 %. L'académie d'Orléans-Tours se situe en 16^{ème} position sur les 26 académies de la France métropolitaine, au même niveau que Bordeaux et Lille, Paris étant en tête.

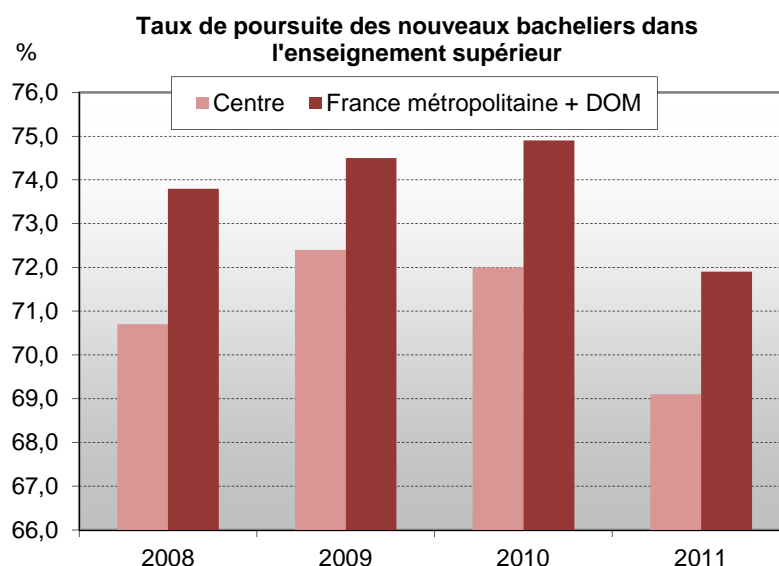
La proportion de bacheliers dans une génération ne cesse d'augmenter sur la période 2008-2011, progressant de 1,7 point en 2009 et de 0,3 point en 2010. La hausse a été particulièrement importante en 2011, avec une progression de 6,3 points. Toutefois, cette amélioration ne permet pas d'atteindre le taux national (71,6 % en 2011).

Le Loiret se distingue en enregistrant à la fois le pourcentage le plus élevé (78,1 %) et la plus forte croissance entre 2010 et 2011 (+8 points). Les autres départements ont des taux inférieurs au taux académique.

La proportion de bacheliers dans une génération, selon le lieu de résidence, est plus élevée que celui calculé par rapport au lieu de scolarisation en raison des mouvements de population entre les académies, particulièrement vers l'Île-de-France. Pour l'académie, il passe de 62,7 % en 2008 à 71 % en 2011 (contre respectivement 62,3 % et 71,6 % au niveau national).

↳ Indicateur : Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

↳ A la rentrée 2011, 69,1 % des bacheliers de la session 2011 poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, une proportion inférieure à la moyenne nationale (71,9 %). Alors qu'il avait augmenté en 2009, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur baisse de 0,4 point en 2010 puis de 2,9 points en 2011.



Organisme producteur : Rectorat d'Orléans-Tours

Pertinence :

L'obtention du baccalauréat est un moment décisif dans la vie des jeunes bacheliers qui doivent choisir entre poursuite des études ou insertion dans le marché du travail. Les jeunes pas ou peu diplômés sont les plus exposés au chômage et à l'emploi précaire. C'est pourquoi, il est important que tout jeune soit doté d'une qualification suffisamment importante afin d'éviter de tomber dans une situation de précarité voire d'exclusion. En effet, l'obtention d'un diplôme constitue un moyen de diminuer ce risque, et ce d'autant plus que le diplôme est d'un niveau élevé.

Analyse :

A la rentrée 2011, 69,1 % des bacheliers se sont inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur, dans ou hors de l'académie, une proportion inférieure à la moyenne nationale (71,9 %). Alors qu'il avait augmenté de 1,7 point entre 2008 et 2009, le taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est en baisse les années suivantes : -0,4 point en 2010 puis -2,9 points en 2011.

En 2011, le nombre de candidats au baccalauréat a progressé en raison de la réforme du baccalauréat professionnel qui permet d'obtenir ce dernier en trois ans au lieu de quatre auparavant. En effet, cette mesure a incité un plus grand nombre d'élèves à poursuivre leurs études jusqu'au passage du baccalauréat. Conséquence de la hausse du nombre de candidats, le nombre d'admis augmente mais dans une moindre mesure.

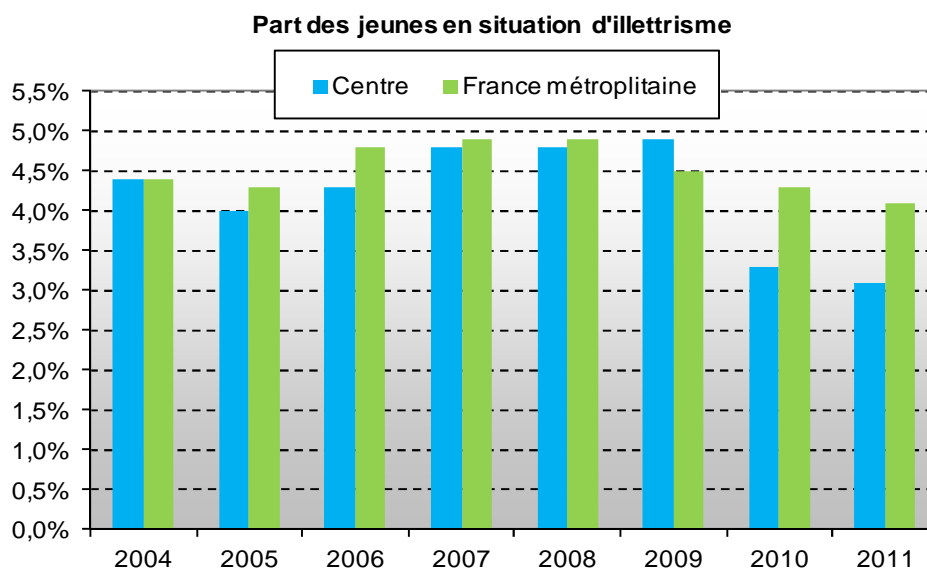
A la session 2011, le taux de réussite est en baisse par rapport aux sessions précédentes : 84,1 % des présentés au baccalauréat obtiennent leur diplôme contre 84,9 % en 2010 et 86 % en 2009. Ce taux est inférieur au taux national

(85,7 % en 2011) qui n'enregistre qu'une légère diminution. Cette tendance s'explique essentiellement par les moins bons résultats des séries professionnelles (81,8 %) et des séries technologiques (81,6 %). En revanche, le taux de réussite du baccalauréat général (86,6 %) augmente en raison des meilleurs résultats obtenus dans les séries L et ES.

■ Illettrisme

↳ Indicateur : Part des jeunes en situation d'illettrisme

↳ En 2011, 3,1 % des jeunes reçus à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) en région Centre sont en situation d'illettrisme (4,1 % au niveau de la France métropolitaine). Alors qu'elle stagnait autour de 4,9 % entre 2007 et 2009, la part des jeunes en situation d'illettrisme a particulièrement diminué depuis 2010 (-1,6 point).



Organisme producteur : GIP Alfa Centre – Pôle APA

Source : Tests de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD)

Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), "l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples"

On mesure ici l'illettrisme chez les jeunes d'après les tests effectués dans le cadre de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette mesure porte sur les cohortes de jeunes de 17 ans de nationalité française, des deux sexes, qui se présentent à ces journées.

Pertinence :

L'accès à des savoirs et compétences de base est nécessaire pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. L'illettrisme est source d'exclusion sociale, souvent conjugué à d'autres facteurs.

Analyse :

En région Centre, 3,1 % des jeunes reçus à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) en 2011 sont en situation d'illettrisme (4,1 % au niveau de la France métropolitaine). Alors qu'elle stagnait autour de 4,9 % entre 2007 et 2009, la part des jeunes en situation d'illettrisme a particulièrement diminué au cours de l'année suivante : -1,6 point en 2010 (contre -0,2 point en métropole). En 2011, elle baisse de 0,2 point, dans les mêmes proportions qu'en métropole.

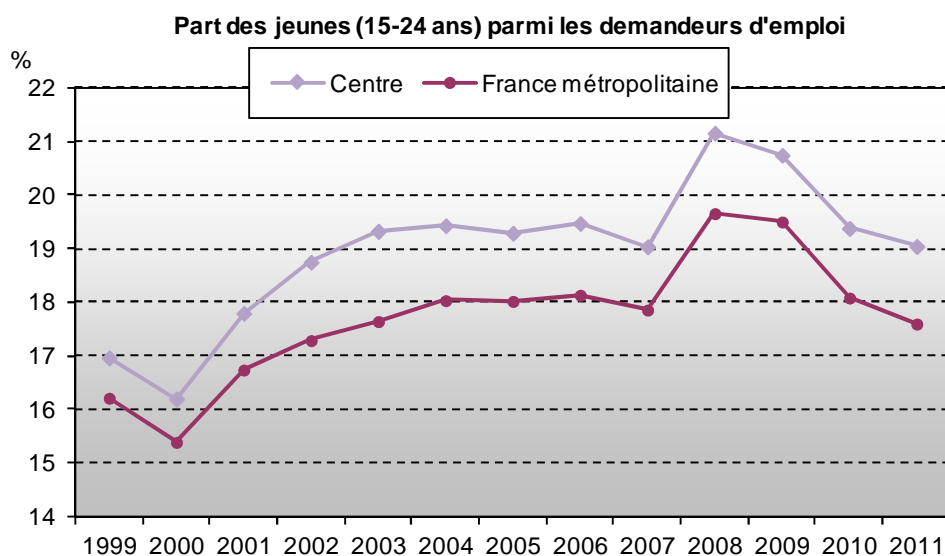
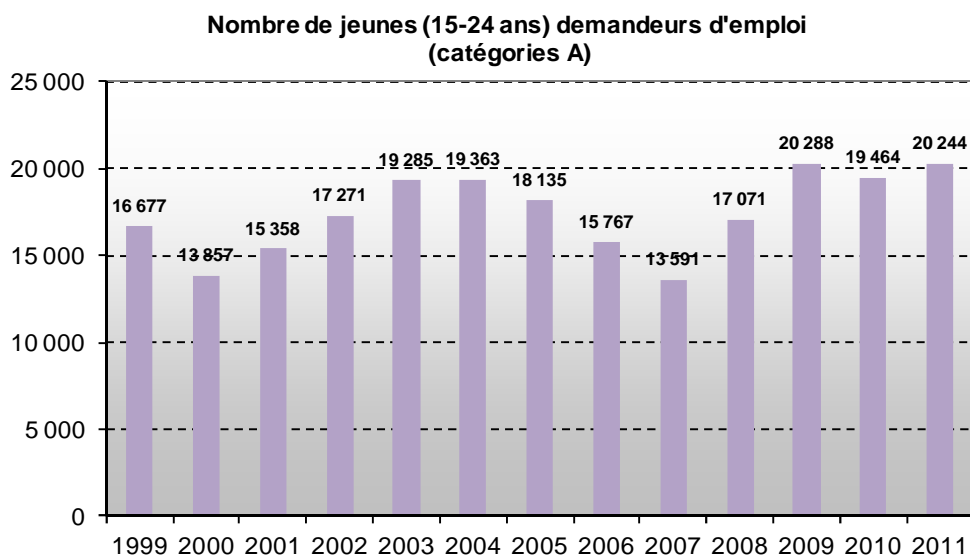
En 2011, la proportion de jeunes en situation d'illettrisme est supérieure à la part régionale dans l'ensemble des départements. Le Loiret et l'Indre affichent les taux les plus élevés, avec respectivement 5,6 % et 5,2 % des jeunes en situation d'illettrisme. Les départements du Cher (4,6 %), du Loir-et-Cher (4,5 %) et de l'Eure-et-Loir (4 %) présentent des proportions de jeunes en difficulté moins élevées. L'Indre-et-Loire se rapproche de la moyenne régionale avec le plus faible taux des départements de la région (3,1 %).

Sur la période 2007-2011, seuls le Loiret et l'Indre enregistrent une hausse de la part des jeunes en situation d'illettrisme : respectivement +0,6 point et +0,1 point. Dans tous les autres départements, la proportion des jeunes reçus à la JAPD en situation d'illettrisme diminue. La baisse est la plus forte dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire, avec respectivement -1,6 point et -0,6 point. Enfin, dans une moindre mesure, la proportion de jeunes en situation d'illettrisme diminue de 0,3 point dans le Cher et le Loir-et-Cher.

■ Emploi

↳ Indicateur : Nombre de jeunes (15-24 ans) demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi Centre

↳ Fin 2011, 20 250 demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans sont inscrits à Pôle Emploi Centre. Ils représentent 19 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi régionaux contre 17,6 pour la métropole. Dans un contexte national de ralentissement de l'activité économique, la part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi a fortement augmenté en 2008 mais depuis elle est en baisse.



Organisme producteur : Pôle emploi, Dares

Sont recensées ici les personnes inscrites à Pôle Emploi Centre de catégorie A, qui regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, immédiatement disponibles et sans emploi.

Pertinence :

La situation hors formation et hors emploi se prolonge, ou intervient régulièrement, chez les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail : ces derniers enchaînent emplois de courte durée et périodes de chômage, ou ne trouvent pas d'emploi, voire se sont résignés à l'inactivité. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel. Ces difficultés sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat.

Pour obtenir une formation professionnelle, les jeunes doivent être inscrits comme demandeurs d'emploi.

L'indicateur permet donc de mesurer indirectement le nombre de jeunes pouvant accéder à une formation professionnelle. La part des jeunes dans les demandeurs d'emploi permet de mesurer le poids relatif des jeunes demandeurs d'emplois dans l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Analyse :

20 250 demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans sont inscrits à Pôle Emploi Centre fin 2011. 52 % d'entre eux sont des hommes.

Entre 1999 et 2008, l'évolution du nombre de jeunes inscrits à Pôle Emploi Centre est caractérisée par des retournements de tendance cyclique tous les trois ou quatre ans. Sur cette période, le pic est atteint en 2004 avec 19 360 jeunes demandeurs d'emploi. Les facteurs permettant d'expliquer ce type d'évolution sont variés et difficiles à isoler : conjoncture économique, plus grande réactivité des jeunes sur le marché du travail, mise en place de dispositifs de soutien à l'emploi.

Les années suivantes et dans un contexte de ralentissement de l'activité économique pénalisant l'emploi, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi s'accroît fortement : +22,2 % par an en moyenne sur la période 2007-2009. Un nouveau pic est atteint en 2008 avec 20 290 jeunes en demande d'emploi. Après ces deux années de hausse consécutives, l'effectif des jeunes demandeurs d'emploi diminue de 4,1 % en 2010 (soit 824 personnes de moins) puis augmente dans les mêmes proportions en 2011 : +4 % (soit 780 personnes de plus) contre +2,7 % en France métropolitaine.

La part des jeunes dans le chômage régional suit la tendance nationale. Elle est passée de 17,0 % à 16,2 % entre 1999 et 2000. Elle s'est ensuite accrue pour atteindre 19,5 % en 2006 puis amorce une décroissance entre 2006 et 2007. Mais fin 2008, la part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi enregistre une hausse de 2,2 points pour atteindre 21,2 %. Depuis, elle est en baisse mais demeure supérieure à la moyenne métropolitaine (19 % contre 17,6 % pour la métropole).

Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie

Malgré une nette amélioration depuis 1999, le niveau de formation de la population du Centre reste, en 2009, inférieur à la moyenne métropolitaine. 15 % de la population régionale est titulaire du baccalauréat ou d'un brevet professionnel et 20 % possède un diplôme de niveau bac + 2 ou supérieur, contre respectivement 16 % et 25 % des métropolitains.

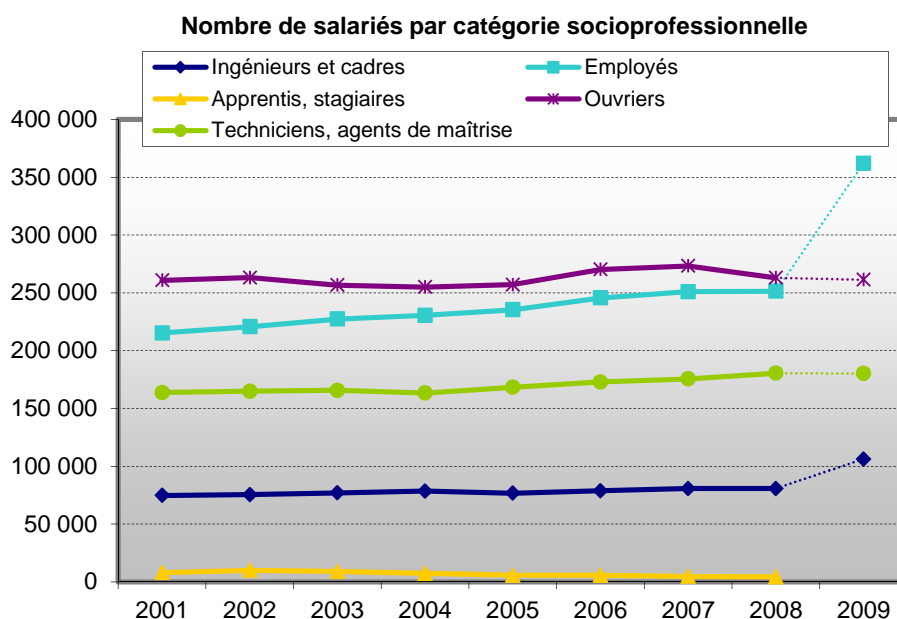
Conséquence de la crise, la situation est également difficile concernant le marché du travail. Depuis 2008, le nombre de personnes en recherche d'emploi et le taux de chômage sont en hausse. La région Centre compte près de 106 300 demandeurs d'emploi fin 2011 (+10,5 % en moyenne annuelle) et le taux de chômage progresse de 2,8 points pour atteindre 9 % au premier trimestre 2012 (9,6 % en métropole). 6 demandeurs d'emploi sur 10 sont des employés ; 3 sur 10 sont des ouvriers.

Les chômeurs ont davantage accès à la formation qu'en 2003. 15,4 % des chômeurs de moins de 26 ans et 7,8 % des chômeurs de plus de 26 ans ont suivi, en 2007, une formation de plus d'un mois (respectivement 14,8 % et 7,3 % pour la France métropolitaine). Le nombre de stagiaires augmente également chez les salariés. En 2009, on dénombre 99 400 stagiaires de la formation professionnelle dans les entreprises de 10 salariés ou plus, soit 14,2 % de plus qu'en 2005.

■ Qualification des actifs

↳ Indicateur : Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle

↳ En 2009, 29 % des salariés sont des ouvriers, une part très importante en région Centre, témoignant du caractère industriel marqué de l'économie régionale. 40 % des salariés sont employés. Les autres catégories sont moins bien représentées. Un salarié sur dix occupe une poste d'ingénieur ou cadre, et 20 % un poste de technicien ou agent de maîtrise.



Organisme producteurs : ORFE
Source : INSEE-DADS

Pour la période 2001-2008, le champ recouvre les salariés des organismes du secteur privé et du secteur semi-public : sont compris les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière, ainsi que les établissements publics à caractère industriel et commercial (EDF, SNCF, RATP, La Poste, France Telecom). En revanche, ne sont pas comptabilisés les agents des organismes de l'Etat, les salariés travaillant pour les ménages en tant que personnel de maison ou dans les établissements implantés à l'étranger. En 2009, le champ a été étendu à la fonction publique d'Etat et aux salariés des particuliers employeurs. Par conséquent, l'année 2009 n'est pas comparable aux années antérieures.

Pertinence :

La répartition des salariés et des demandeurs d'emploi par catégorie socioprofessionnelle permet de connaître le niveau de qualification des salariés (emplois occupés) et des demandeurs d'emploi, et d'évaluer les disponibilités régionales. La présence d'hommes et de femmes disposant de qualifications professionnelles reconnues est une condition indispensable pour un développement durable du territoire. Cet investissement dans la qualification joue un rôle déterminant dans la capacité du territoire à répondre aux défis économiques, environnementaux et sociaux.

Analyse :

En 2009, la proportion d'ouvriers (28,7 % des salariés) demeure toujours très importante en région Centre, témoignant du caractère industriel marqué de l'économie régionale. Les ouvriers qualifiés représentent 171 450 personnes (18,8 % des salariés) ; les ouvriers non qualifiés sont deux fois moins nombreux (9,9 % des salariés). Entre 2001 et 2004, leurs effectifs connaissent une érosion (-2,6 % pour les ouvriers qualifiés ; -1,4 % pour les ouvriers non qualifiés), s'expliquant par l'effritement du secteur industriel. Ils augmentent ensuite jusqu'en 2007, beaucoup plus fortement pour les ouvriers non qualifiés que pour les ouvriers qualifiés (respectivement +15,4 % et +3,3 %). Leur nombre diminue de nouveau les années suivantes.

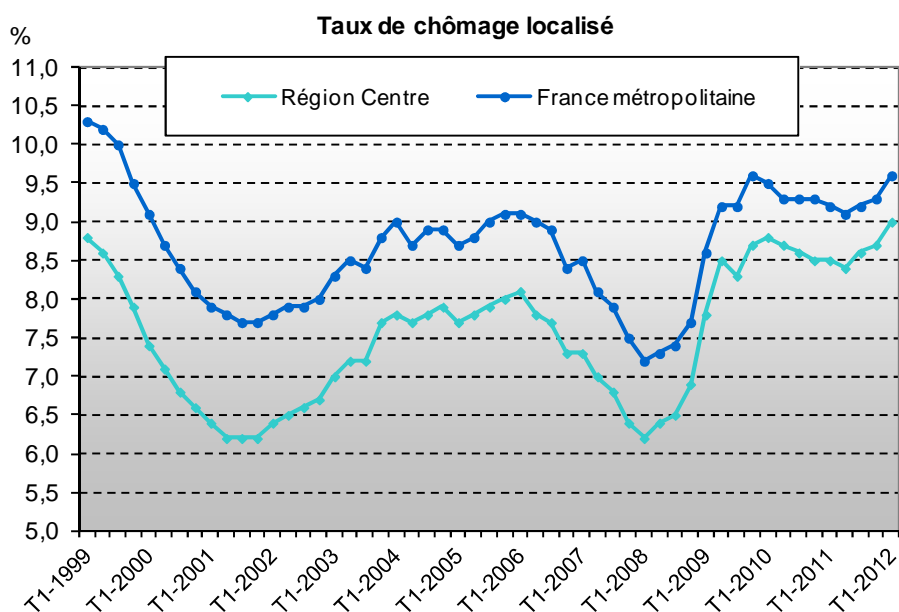
39,8 % des salariés sont employés (soit près de 362 00 personnes). C'est la catégorie socioprofessionnelle qui enregistre la plus forte hausse entre 2001 et 2008 (+16,8 %), hausse en partie liée au développement du secteur tertiaire.

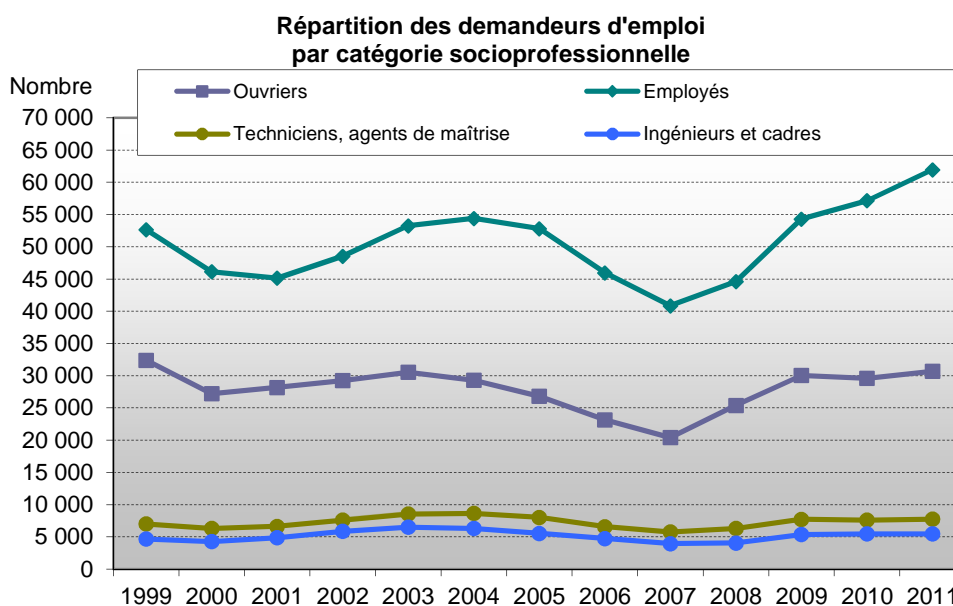
Les autres catégories sont moins bien représentées. Un salarié sur dix occupe une poste d'ingénieur ou cadre, et 20 % un poste de technicien ou agent de maîtrise. Entre 2001 et 2008, leur nombre varie de respectivement +8 % pour les ingénieurs ou cadres, et de +10 % pour les techniciens ou agents de maîtrise.

↳ Indicateur : Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie socioprofessionnelle et taux de chômage

↳ Le taux de chômage localisé régional augmente progressivement depuis un an et atteint 9,0 % au premier trimestre 2012 (9,6 % pour la France métropolitaine).

Fin 2011, la région compte 106 275 demandeurs d'emploi de catégorie A. Les employés sont les plus nombreux à rechercher un emploi, près de six personnes sur dix.





Organisme producteur : Pôle Emploi

Sont recensés ici les demandeurs d'emploi de catégorie A qui correspondent aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Pertinence :

La demande d'emploi et le taux de chômage sont révélateurs de la situation économique et sociale d'un territoire. Ils ont des conséquences sur l'insertion, la précarité, la pauvreté... mais également sur l'activité productive d'une économie. La demande d'emploi est aussi bien influencée par le dynamisme de l'emploi que par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives. Connaître le niveau de qualification des demandeurs d'emploi permet d'anticiper ces problèmes d'adéquation et de réinsérer, par le travail, des personnes menacées de rupture du lien social, tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre de l'économie.

Analyse :

Au premier trimestre 2012, le taux de chômage localisé régional, atteint 9,0 % (9,6 % pour la France métropolitaine). Tout comme au niveau national, il augmente progressivement depuis un an, enregistrant une hausse de 0,5 point par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le Centre occupe la 10^{ème} place dans le classement des plus faibles taux de chômage trimestriels.

Fin 2011, la région compte 106 275 demandeurs d'emploi de catégorie A. Les employés sont les plus nombreux à rechercher un emploi, près de six personnes sur dix. Les ouvriers représentent 29 % des demandeurs d'emploi. La part des techniciens-agents de maîtrise et des ingénieurs-cadres parmi les demandeurs d'emploi est faible (respectivement 7,3 % et 5,2 %).

Après avoir diminué entre 2003 et 2007 (-8,0 % par an en moyenne), le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse à partir de 2008 (+10,5 % en moyenne annuelle).

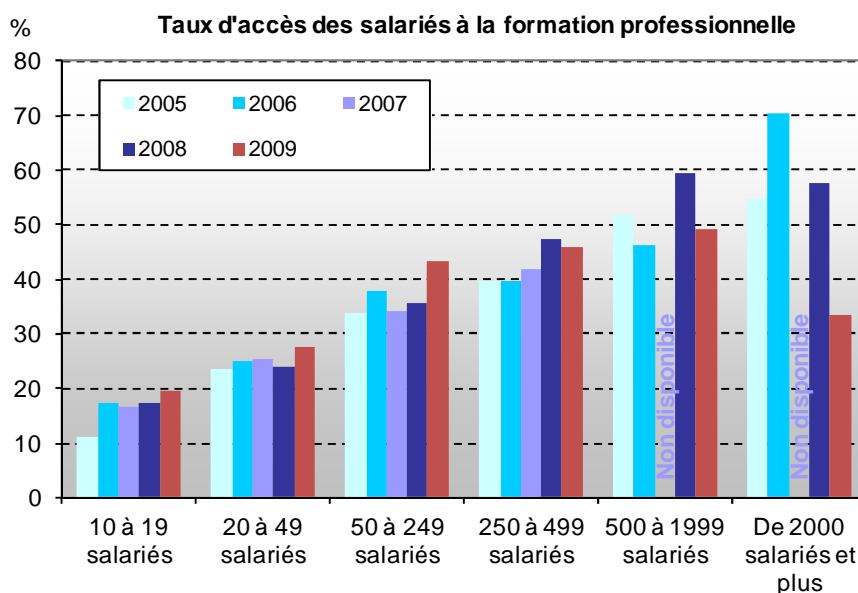
L'année 2008 est marquée par un retournement de tendance pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Ce sont les ingénieurs-cadres qui paient le plus lourd tribut à la hausse de la demande d'emploi avec une augmentation des demandeurs d'emploi de 11,5 % par an en moyenne jusqu'en 2011. Le nombre de chômeurs s'accroît de 11,0 % en moyenne annuelle chez les employés et de 10,7 % chez les ouvriers. L'effectif des demandeurs d'emploi progresse aussi pour les techniciens (+7,7 % par an en moyenne).

■ Accès à la formation professionnelle

↳ Indicateur : Taux d'accès des salariés à la formation professionnelle

↳ En 2009, en région Centre, on dénombre 99 390 stagiaires de la formation professionnelle dans les entreprises de 10 salariés ou plus, soit une hausse de 14,2 % par rapport à 2005.

La taille des entreprises pèse fortement sur l'accès à la formation : les salariés se forment d'autant plus que leur entreprise est grande.



Organisme producteur : DIRECCTE Centre

Pertinence :

Parmi les individus occupant un emploi, nombreux sont ceux qui ont encore du mal à s'y maintenir. Face à ces problèmes d'exclusion et d'insertion, les moins formés sont aussi toujours plus exposés au risque de perdre leur emploi et à l'incertitude associée aux contrats précaires. L'accès et le maintien du plus grand nombre dans l'emploi reste un enjeu capital. La sécurité de leur situation, mais aussi la qualité de leur travail, reposent en partie sur la transmission et le renouvellement des compétences d'une génération à l'autre. La coexistence du sous-emploi, de bas salaires et de difficultés de recrutement dans certains secteurs est le signe de multiples décalages entre emplois, qualifications et attentes des actifs.

Analyse :

En 2009, en région Centre, on dénombre 99 390 stagiaires de la formation professionnelle dans les entreprises de 10 salariés ou plus, soit une hausse de 14,2 % par rapport à 2005.

La taille des entreprises pèse fortement sur l'accès à la formation : les salariés se forment d'autant plus que leur entreprise est grande. Ainsi, les salariés de très petites entreprises ont un taux d'accès à la formation deux fois moindre que les très grandes, de plus de 2 000 salariés (19,5 % contre 33,3 %). Les entreprises de 500 à 1 999 salariés ont le taux d'accès à la formation professionnelle le plus élevé (49,3 %).

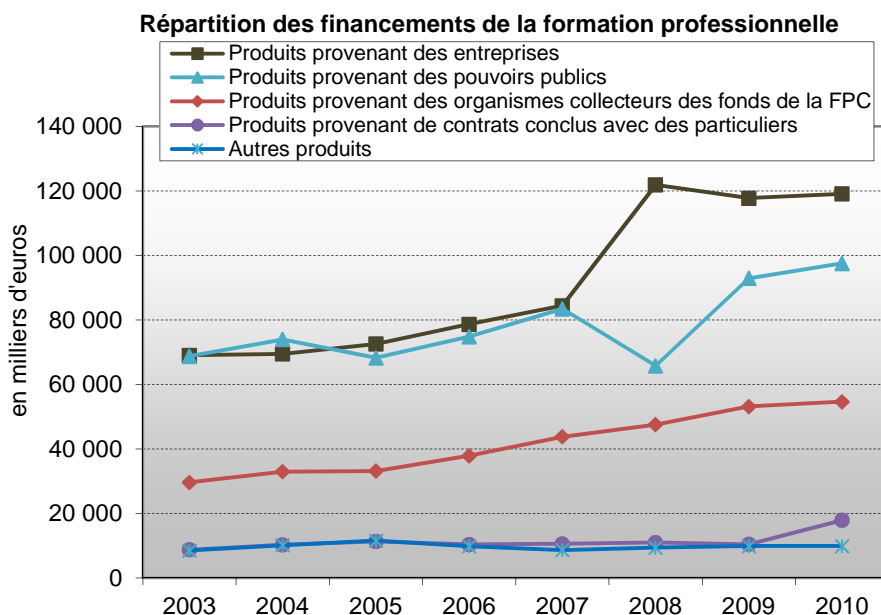
En 2009, par rapport à 2005, le taux d'accès des salariés à la formation professionnelle progresse dans toutes les catégories d'entreprises de moins de 499 salariés. La croissance est particulièrement importante dans les entreprises de 10 à 19 salariés (+8,3 points), de 50 à 249 salariés (+9,4 points) et de 250 à 499 salariés (+6,2 points). Le taux d'accès à la formation professionnelle progresse plus faiblement dans les entreprises de 20 à 49 salariés (+3,8 points). En revanche, le taux d'accès diminue dans les entreprises de 2 000 salariés et plus (-21,3 points)

A noter que les entreprises ont dépensé, en 2009, l'équivalent de 2,3 % de leur masse salariale en formation professionnelle (2,5 % en 2005). En 2009, le taux de participation augmente avec la taille de l'entreprise et va de 1,3 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés à 3,1 % pour les entreprises de 500 à 1 999 salariés. Il baisse pour les entreprises de 2 000 salariés et plus (1,9 %).

■ Financement de la formation professionnelle

↳ Indicateur : Répartition des financements de la formation professionnelle

↳ En 2010, le financement global de la formation professionnelle continue atteint, en région Centre, 299 millions d'euros. Les principaux financeurs sont les entreprises et les pouvoirs publics : leurs dépenses s'élèvent respectivement à 119,1 et 97,5 millions d'euros.



Organismes producteurs : DIRECCTE/Service de contrôle de la formation
Source : Bilans pédagogiques et financiers

Pertinence :

La dépense de formation professionnelle continue comprend les dépenses de formation ou frais de formation au sens strict (tels que les frais pédagogiques), la rémunération des stagiaires (dans le cas des dépenses des entreprises, rémunérations perçues par les salariés en formation), les frais d'investissement. Elle regroupe les dépenses des administrations publiques et parapubliques (État, régions, collectivités territoriales, Unédic,...), des entreprises et des ménages, pour les demandeurs d'emploi, les actifs occupés et les jeunes.

La répartition des financements de la formation professionnelle permet de mesurer la contribution des différents acteurs au financement de la formation. Il permet d'apporter des éléments sur l'appétence des différents acteurs (entreprises, particuliers) en matière de formation professionnelle.

A noter que cet indicateur ne couvre pas l'ensemble des financements. Il ne retrace pas les formations réalisées en interne par les entreprises privées ou les administrations, ni l'activité réalisée directement par certains organismes et financée par une subvention spécifique. L'apprentissage ne fait pas non plus partie de ce champ car il relève de la formation initiale.

Analyse :

En 2010, le financement global de la formation professionnelle continue atteint, en région Centre, 299 millions d'euros.

Entre 2003 et 2010, le financement s'est accru de 114,4 millions d'euros, soit une hausse de 62 %.

Les principaux financeurs sont les entreprises et les pouvoirs publics : leurs dépenses s'élèvent respectivement à 119,1 et 97,5 millions d'euros. Elles représentent des parts assez proches dans l'ensemble des financements, de respectivement 39,8 % et 32,6 %. En revanche, ces deux types de financements ont progressé à des rythmes différents sur la période 2003-2010 : +72,5 % pour les produits provenant des entreprises et +41,9 % pour les produits provenant des pouvoirs publics.

Les dépenses des organismes collecteurs des fonds représentent 54,6 millions d'euros, soit 18,3 % des financements. Elles sont en hausse de 84,9 % entre 2003 et 2010.

Le financement par les particuliers enregistre la plus forte hausse, passant de 8,7 millions d'euros en 2003 à 17,9 millions d'euros en 2010, soit une progression de 104,8 %. Les stages financés par les particuliers représentent, cependant, une part réduite de l'ensemble des financements (6 %).

Favoriser les pratiques culturelles et la créativité

La région Centre offre à ses habitants un patrimoine historique, architectural et muséographique riche. Inscrit depuis 2000 au Patrimoine mondial par l'UNESCO, au titre des "paysages culturels", le Val de Loire propose des paysages variés aux architectures contrastées : châteaux Renaissance, forteresses médiévales, cités historiques, jardins, abbayes...

Le territoire régional propose aussi de nombreuses manifestations artistiques et culturelles telles que le Printemps de Bourges qui attire le plus grand nombre (68 300 spectateurs en 2011) ou encore Excentrique, un festival pluridisciplinaire (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, littérature...) et itinérant dans toute la région (plus de 49 000 spectateurs en 2011).

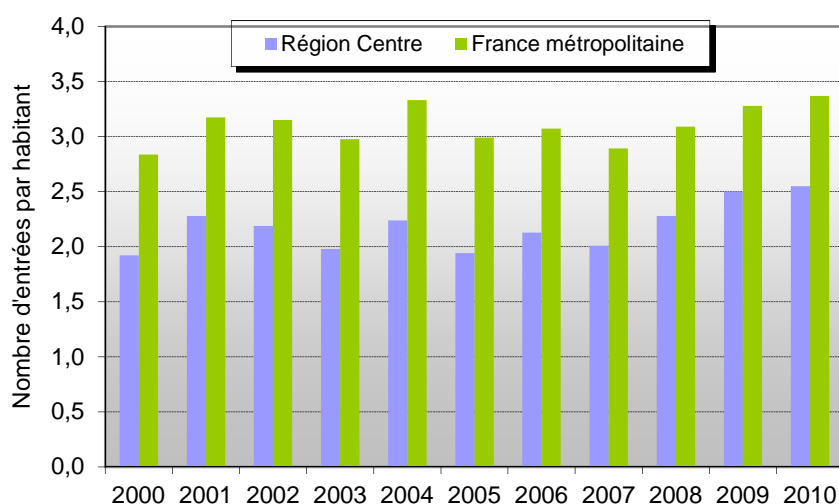
La région est également organisée autour d'équipements variés : 68 salles de cinéma dont 37 classées Art et Essai et 10 multiplexes, au moins 75 salles ou petits lieux de spectacle, 4 Scènes de Musiques Actuelles et 4 scènes nationales, 3 scènes conventionnées, 2 Centres Chorégraphiques et 2 Centres dramatiques, 140 bibliothèques municipales ou intercommunales...

Les pratiques artistiques s'adossent sur plus de 200 compagnies de théâtre ou de danse professionnelles, tandis que les pratiques amateurs comptent plus de 1200 groupes de musiques actuelles et 450 chœurs pour 12 500 choristes.

■ Activité cinématographique

↳ Indicateur : Indice de fréquentation des salles de cinéma

↳ En 2010, l'indice de fréquentation des salles de cinéma de la région Centre s'élève à 2,55 entrées par habitant (contre 3,37 en France métropolitaine). Le nombre d'entrées a progressé de 27,2% entre 2007 et 2010. La région a bénéficié de l'ouverture de 4 multiplexes et 3 cinémas d'arts et essai sur ces trois années.



Organisme producteur : Centre National de la Cinématographie et Centre Images

Pertinence : Se rendre au cinéma est une des activités culturelles et de loisir les plus partagées par les français. En effet, grâce à une offre variée de films et ses tarifs avantageux, le cinéma séduit une majorité de la population. Ainsi, une salle de cinéma à proximité des habitants contribue à leur qualité de vie et au dynamisme du territoire. La variation

de la fréquentation des salles de cinéma permet de renseigner sur l'adéquation entre l'offre cinématographique et la demande de la population, mais aussi sur l'attractivité des salles et plus largement sur la vitalité économique du secteur.

Analyse :

En 2010, l'indice de fréquentation des salles de cinéma de la région Centre s'élève à 2,55 entrées par habitant (contre 3,37 en France métropolitaine) ce qui la place au 15^{ème} rang des régions métropolitaines.

Avec plus de 6,4 millions d'entrées, la fréquentation des salles a progressé de façon continue entre 2007 et 2010 (+ 27,2 % sur ces trois années), alors qu'elle avait diminué entre 2006 et 2007 de 5,6 %. Cette augmentation concerne tous les départements de la région en particulier celui de l'Eure-et-Loir pour qui le nombre d'entrées a progressé de 76 % mais aussi pour le Loiret avec une hausse de fréquentation de 28,3% sur ces trois années. Cette hausse peut s'expliquer par l'ouverture de deux multiplexes dans l'Eure-et-Loir faisant passer le nombre d'écrans actifs de 17 en 2007 à 29 en 2010. Le Loiret a accueilli également un multiplexe supplémentaire entre 2007 et 2010 contribuant à l'augmentation des écrans actifs (de 35 en 2007 à 44 en 2010).

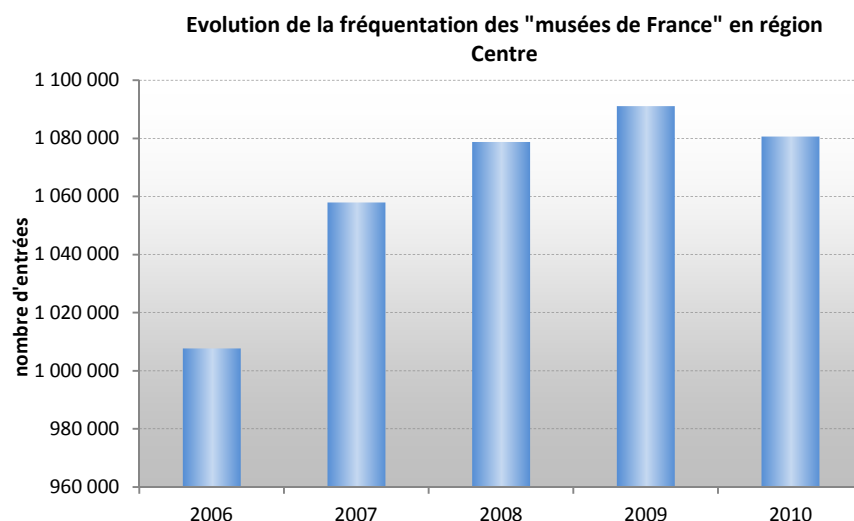
Au total la région Centre comporte 68 établissements actifs en 2010, répartis dans 60 communes, dont 10 multiplexes, et 37 établissements d'art et essai. Le nombre d'établissements actifs était de 67 en 2007, avec 6 multiplexes et 34 établissements d'arts et d'essai.

Le public régional comporte davantage de jeunes que la moyenne nationale (28,1% de moins de 25 ans en 2010, contre 24,5% sur l'ensemble du territoire) et moins d'adultes (43,7%) que la moyenne nationale (46,5%). La part des 20-24 ans dans le public de la région est supérieure de 2,6 points par rapport à la moyenne française. La population cinématographique de la région Centre est constituée de 30% d'habitues et de 70% d'occasionnels (contre respectivement 34,2% et 65,8% sur le territoire national).

■ Musées labellisés et monuments historiques

📍 Indicateur : Nombre d'entrées dans les musées labellisés « musées de France »

📉 En 2010, la fréquentation des musées labellisés « Musées de France » est de 1 080 709 entrées en région Centre, soit une progression de 1,8 % par an en moyenne depuis 2006.



Sources : Musées, Infos DRAC, CRT Centre.

Pertinence : Le label « Musée de France » a été créé par loi relative aux musées de France le 4 janvier 2002 afin d'affirmer l'objectif de démocratisation culturelle. Cette volonté se lit à travers les notions d'égal accès à la culture pour tous, des missions non seulement patrimoniales pour les musées mais aussi d'éducation et de diffusion, et l'obligation d'inscrire la politique tarifaire dans le cadre d'une politique culturelle.

Analyse :

En 2010, la région Centre compte 56 musées labellisés ouverts. Les musées de France de la région Centre ont accueilli 1 080 709 visiteurs en 2010, soit une hausse de fréquentation de 1,8 % / an en moyenne depuis 2006.

Entre 2006 et 2007, la fréquentation des musées a connu une forte progression : + 5 %. Puis entre 2007 et 2009, la fréquentation des musées a continué à s'élever mais à un rythme moins soutenu : + 1,6 % / an en moyenne. Enfin, entre 2009 et 2010, la fréquentation des musées a diminué de - 1 % environ.

📍 Indicateur : Nombre d'entrées dans les principaux monuments historiques

📉 La fréquentation touristique des principaux monuments historiques de la région ne cesse de croître. Ainsi, pour les 15 premiers sites les plus visités, la fréquentation a progressé de 11 % entre 2007 et 2011. Elle s'établit à 2,5 millions¹ de visiteurs en 2011.

Monuments historiques	2007	2008	2009	2010	2011	TC 2007-2011
CHATEAU DE CHAMBORD	721 830	717 822	716 997	729 551	779 431	8,0%
CHATEAU ET JARDINS DE VILLANDRY	338 330	360 133	354 322	329 411	348 569	3,0%
CHATEAU ROYAL DE BLOIS ET MUSEES	273 108	268 257	265 767	262 301	287 723	5,4%
CHATEAU D'AZAY LE RIDEAU	266 376	274 168	275 975	272 223	286 478	7,5%
DOMAINE REGIONAL DE CHAUMONT SUR LOIRE	83 945	116 530	140 138	136 052	143 294	70,7%
FORTERESSE DE CHINON	93 120	102 920	112 056	121 679	133 763	43,6%
CHATEAU DE LANGEAIS	98 217	96 629	98 366	102 458	108 587	10,6%
PARC ET CHATEAU DE VALENCAY	81 663	82 915	103 000	110 000	98 714	20,9%
LOGIS ROYAL	61 555	62 508	59 260	61 771	64 362	4,6%
CHATEAU DE SULLY SUR LOIRE	44 991	53 299	55 145	60 935	60 051	33,5%
CHATEAU DE CHAMEROLLES	40 953	39 802	45 470	56 302	41 539	1,4%
PALAIS JACQUES COEUR	35 207	57 122	39 977	39 168	39 485	12,2%
CHATEAU DE LA FERTE SAINT AUBIN	46 564	44 070	30 028	44 255	39 468	-15,2%
CHATEAU DE MAINTENON	29 145	29 650	33 343	33 047	38 052	30,6%
MAISON ET JARDIN DE GEORGE SAND	36 495	34 918	35 957	48 481	37 967	4,0%
TOTAL des 15 premiers monuments les plus fréquentés¹	2 251 499	2 340 743	2 365 801	2 407 634	2 507 483	11,4%

Organisme producteur : Centre Régional du Tourisme de la région Centre

Pertinence : La région Centre bénéficie d'une variété de sites et monuments historiques, dont les plus connus sont les châteaux de la Loire. Ces différents monuments contribuent au rayonnement national voire international de la région et dynamisent l'économie régionale grâce à une filière touristique particulièrement mobilisée.

Pour maintenir l'attractivité touristique de la région, il est important de veiller à la fréquentation de ces sites majeurs tout en assurant un équilibre avec l'identité du territoire et la préservation de l'environnement.

Analyse :

En 2011, les 15 monuments les plus fréquentés de la région, ont totalisé plus de 2,5 millions d'entrées¹, soit une hausse de plus de 11 % par rapport à 2007. Les hausses de fréquentation les plus marquées sont observées pour le domaine de Chaumont (+ 70,7 %) et la forteresse de Chinon (+ 43,6 %). Le château de Chambord reste quant-à-lui le plus visité de la région avec 779 431 entrées en 2011, devant les château et jardins de Villandry qui enregistrent 348 569 entrées.

D'autre part, suite au classement du Val de Loire par l'UNESCO, la Région Centre s'est engagée au côté de la région Pays de la Loire dans une démarche d'excellence pour 19 sites du Val de Loire. 14 de ces sites se situent en région Centre². La démarche d'excellence consiste notamment à promouvoir une image internationale renouvelée de la destination Val de Loire associant l'héritage historique et l'innovation. La fréquentation des 14 sites d'excellence en région Centre est de 4 493 246 visites en 2011, soit une progression de 8,5 % par rapport à 2007. L'attractivité de ces sites est en progression continue depuis 2005, sauf entre 2007 et 2008 où la fréquentation a diminué de - 0,2 %.

NB :

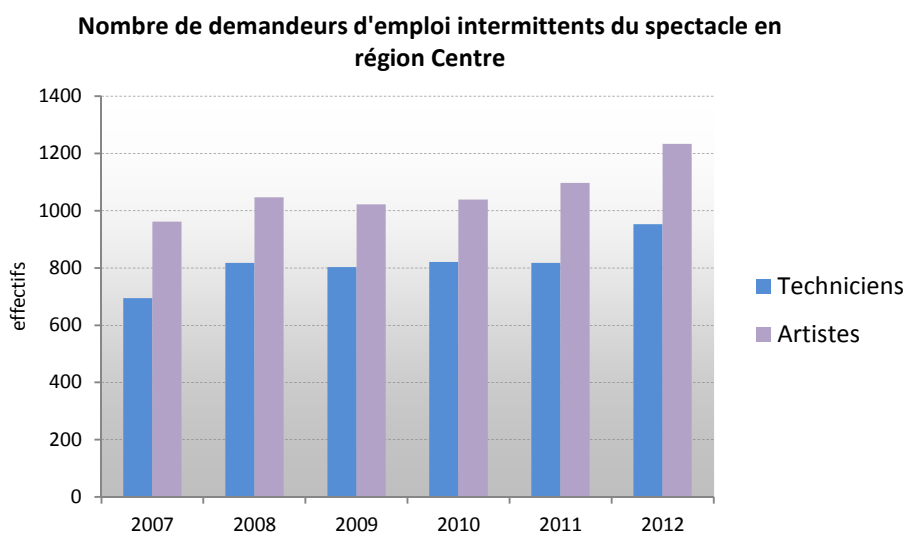
¹⁻ Pour diverses raisons, certains chiffres de fréquentation de sites majeurs ne peuvent être diffusés. C'est notamment le cas pour les châteaux de Chenonceau, d'Amboise et Cheverny.

2- La liste des 14 monuments en région Centre s'inscrivant dans la démarche d'excellence est la suivante : Château de Sully-sur-Loire, Château de Chambord, Château royal de Blois, Domaine de Chaumont-sur-Loire, Château de Cheverny, Château de Valençay, Château de Chenonceau, Château royal d'Amboise, Château du Clos-Lucé, Château de Langeais, Forteresse royale de Chinon, Cité royale de Loches, Château et jardins de Villandry, Château d'Azay-le-Rideau. Cinq autres sites se situent dans la région Pays de la Loire : abbaye royale de Fontevraud, Château et Cadre Noir de Saumur, château d'Angers et Château des Ducs de Bretagne à Nantes.

■ Artistes et professionnels de la culture

↳ Indicateur : Nombre d'intermittents du spectacle

↳ En 2012, 2 186 intermittents du spectacle demandeurs d'emplois résident en région Centre. Le département de l'Indre-et-Loire accueille 37 % des intermittents de la région soit 714 personnes. Entre 2007 et 2011, le nombre d'intermittents du spectacle a progressé de 15,6% en région Centre contre + 19,6% en France métropolitaine.



Organisme producteur : Pôle Emploi

Pertinence : Le spectacle vivant, caractérisé par des relations directes entre le public et les artistes, permet aux spectateurs un enrichissement intellectuel et émotif, et participe à l'épanouissement personnel des individus, un aspect majeur du développement durable. Il apparaît ainsi important de veiller au maintien des activités du spectacle vivant, secteur où l'emploi est particulièrement précaire et instable. Les intermittents du spectacle sont les premiers concernés par la fluctuation du secteur artistique.

Analyse :

En 2012, le nombre de demandeurs d'emploi intermittents du spectacle en région Centre s'élève à 2 186 personnes. Ils représentent en 2011, 2,2 % des intermittents résidant en France métropolitaine.

Le département de l'Indre et Loire est celui qui accueille le plus grand nombre d'intermittents du spectacle avec 714 personnes, soit 37% des intermittents résidant en région Centre. Le Loiret, avec 475 intermittents accueille quant-à-lui près d'un quart des intermittents du spectacle de la région. L'Eure-et-Loir accueille 14 % des intermittents régionaux, le département du Loir-et-Cher 10,6%, celui du Cher 7,3 % et celui de l'Indre 6,2 %.

En région Centre, les artistes représentent la majorité des demandeurs d'emplois de la catégorie des intermittents du spectacle. Ainsi en 2011, ils représentent 57 % des intermittents (et les techniciens 43 %) alors qu'en France métropolitaine, les artistes demandeurs d'emploi sont proportionnellement moins nombreux que les techniciens (48 % d'artistes contre 52 % de techniciens intermittents en France).

En termes d'évolution, le nombre d'intermittents du spectacle demandeurs d'emploi en région Centre a progressé de 15,6 % entre 2007 et 2011, contre + 19,6 % en France métropolitaine. Entre 2008 et 2009 toutefois, le nombre d'intermittents du spectacle inscrits au pôle emploi a diminué de 2,1 %, principalement en raison de la diminution des effectifs d'artistes (-2,4%).

Inscrire la région Centre dans l'Europe/ S'ouvrir au monde et développer la solidarité internationale

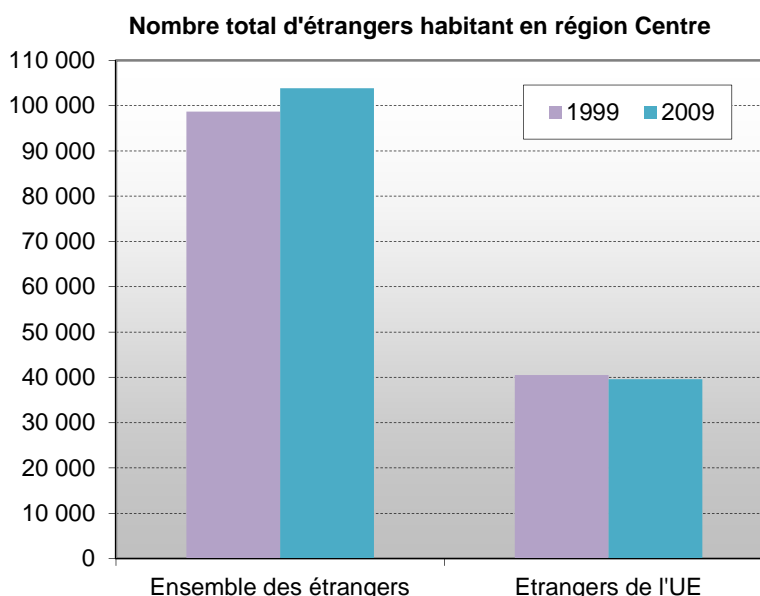
En 2009, si la région Centre accueille plus d'étrangers qu'en 1999 (+5,2 %), elle semble moins attractive au regard des ressortissants de l'Union Européenne (-2,4 %). En revanche, à la rentrée 2010, la région semble séduire les étudiants étrangers, qu'ils soient originaires de l'Union Européenne ou d'autres pays du monde, puisqu'ils sont plus nombreux à fréquenter les universités de la région.

Le Centre est une région ouverte et à l'écoute du monde. Malgré les contraintes financières liées à la crise économique, les collectivités de la région ont consacré en 2011 près de 1,2 million d'euros à l'aide publique au développement et à la solidarité internationale. Cet investissement est toutefois en diminution sensible depuis 2009.

■ Résidents étrangers

↳ Indicateur : Nombre total d'étrangers (dont Union Européenne) habitant en région Centre

↳ En 2009, plus de 103 800 étrangers résident en région Centre dont 39 600 ressortissants de l'Union Européenne (UE). Depuis 1999, le nombre d'étrangers a augmenté de 5,2 %, plus faiblement que pour la France métropolitaine (+12,1 %). Les ressortissants de l'UE sont moins nombreux en 2009 (-2,4 % par rapport à 1999 contre +10,5 % en France métropolitaine).



Organisme producteur : INSEE

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises.

Pertinence :

S'engager dans la voie du développement durable, c'est également soutenir la création de liens sociaux, d'échanges interculturels entre les hommes et les femmes de notre région et des régions plus lointaines, en Europe et dans le reste du monde. Le nombre d'étrangers vivant en région Centre témoigne de l'intérêt porté à notre région et de son attractivité, ainsi que de sa capacité d'accueil et d'ouverture à l'international et au pays de l'Europe.

Analyse :

En 2009, plus de 103 800 étrangers résident en région Centre dont 39 600 ressortissants de l'Union Européenne (UE).

Depuis 1999, le nombre d'étrangers a augmenté de 5,2 %, plus faiblement que pour la France métropolitaine (+12,1 %). Cependant, la part de la population de nationalité étrangère n'a pas progressé, puisqu'en 2009, ils représentent toujours 4 % de la population régionale (contre 5,9 % en France métropolitaine).

Parmi les étrangers, les hommes sont légèrement plus nombreux (52 %). Ce sont principalement des actifs ayant un emploi (35 %) et près de la moitié est âgée de 25 à 54 ans. Enfin, 27 % de la population étrangère a moins de 25 ans.

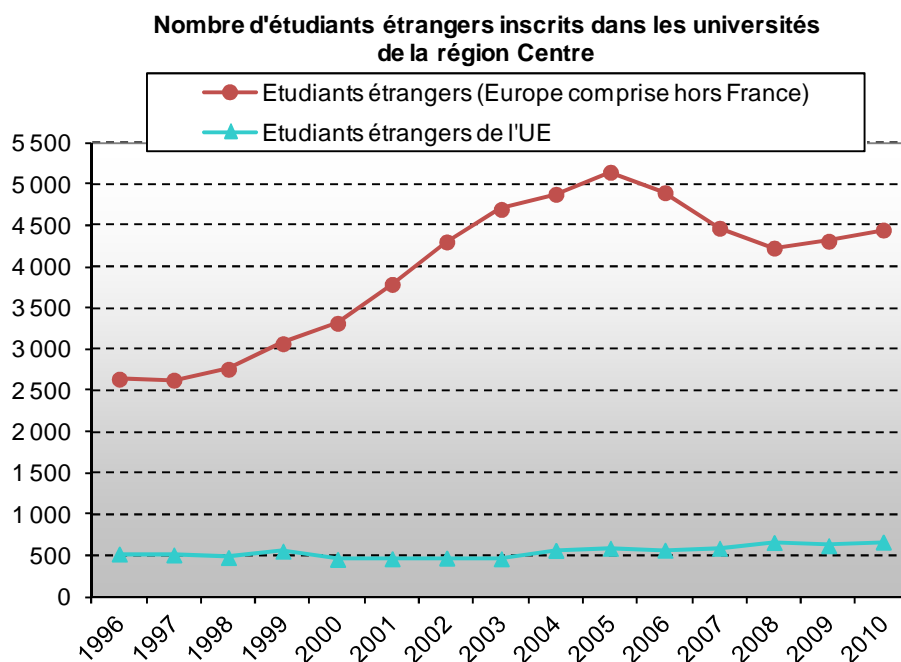
Contrairement à l'ensemble des étrangers, les ressortissants communautaires sont moins nombreux en 2009 (-2,4 % par rapport à 1999 contre +10,5 % en France métropolitaine). En revanche, leur poids a moins varié puisqu'ils représentent 1,6 % de la population régionale (1,7 % en 1999) et 38,1 % de la population étrangère (41,1 % en 1999).

Représentant près des deux tiers des ressortissants de l'UE, les étrangers de nationalité portugaise sont les plus nombreux. De plus, les hommes sont également majoritaires (54 %).

Enfin, près de la moitié des ressortissants communautaires fait partie des actifs ayant un emploi et est âgée de 25 à 54 ans.

↳ Indicateur : Nombre total d'étudiants étrangers et nombre d'étudiants étrangers de l'Union Européenne inscrits dans les universités de la région Centre

↳ A la rentrée 2010, 4 447 étudiants étrangers sont inscrits dans les universités de la région Centre, dont 667 sont originaires de l'Union Européenne. Le nombre d'étudiants étrangers des universités régionales est en hausse depuis 2008 (+2,6 % par an en moyenne). Le nombre d'étudiants originaires de l'Union Européenne a diminué en 2009 (-5,6 %), mais ils sont plus nombreux en 2010 (+7,1 %).



Organisme producteur : Académie d'Orléans-Tours

Pertinence :

Le nombre d'étudiants étrangers et européens témoignent de l'attractivité du territoire à l'international. Il est important de favoriser l'accueil d'étudiants étrangers qui renforceront le potentiel des universités et des laboratoires, mais qui seront aussi des "ambassadeurs" pour la région et faciliteront ainsi le développement futur de coopérations internationales et l'exportation.

Analyse :

A la rentrée 2010, 4 447 étudiants des universités de la région Centre sont étrangers, dont 667 sont originaires de l'Union Européenne.

Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités régionales repart à la hausse (+2,6 % par an en moyenne entre 2008 et 2010). Alors qu'il avait connu huit années de croissance entre

1998 et 2005 (+8,8 % par an en moyenne), le nombre d'étudiants étrangers avait particulièrement diminué entre 2005 et 2007 (-6,3 % en moyenne annuelle). En revanche, avec 12,3 %, leur part dans l'ensemble des étudiants des universités reste à peu près stable (15,2 % en France métropolitaine).

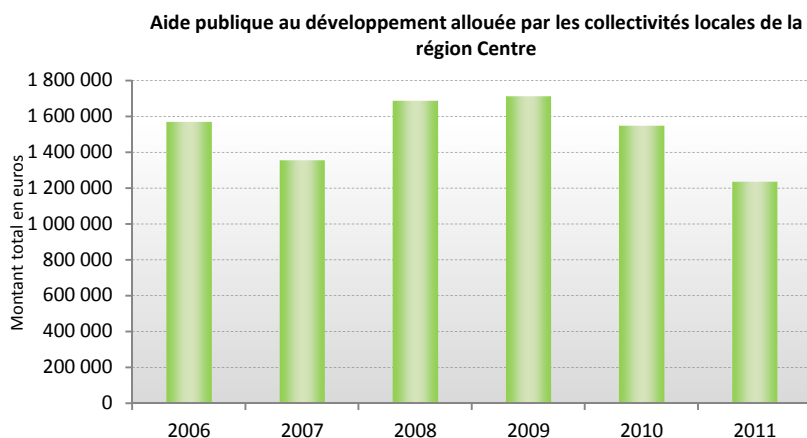
Les étudiants africains représentent plus d'un étudiant étranger sur deux en 2010, et les étudiants asiatiques, près d'un sur quatre. La proportion de ces derniers a particulièrement progressé ces dernières années : +10,4 points depuis 1996. En 2010, la part des étudiants américains est restée assez stable (4,4 % des étudiants étrangers).

La proportion d'étudiants originaires de l'Union Européenne varie peu en 2010 par rapport à l'année précédente. Ils représentent 15 % des étudiants étrangers et 2,8 % des étudiants des universités de la région Centre (contre respectivement 18,2 % et 2,8 % en France métropolitaine). En revanche, ils sont plus nombreux puisqu'après avoir diminué en 2009 (-5,6 %), leur nombre augmente de 7,1 % en 2010.

■ Aide publique au développement

↳ **Indicateur : Montant par habitant de l'Aide Publique au Développement (APD) allouée par les collectivités territoriales de la région Centre**

↳ **En 2011, le montant global de l'Aide Publique au Développement (APD) des collectivités de la région Centre s'élève à 1 235 092 euros, soit 0,49 centimes par habitant. Entre 2009 et 2011, le montant de l'APD a diminué de 15,1 % / an en moyenne.**



Organisme producteur : Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD)

Les données sont issues des déclarations des aides publiques au développement (APD) des collectivités territoriales. Il est demandé aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), au titre de l'article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales, de déclarer en ligne les données portant sur leurs versements au titre de l'Aide publique au développement.

Cette télé-déclaration concerne d'une part les montants que les collectivités territoriales ont alloués dans le cadre de projets menés dans des pays en développement ou versés à des associations locales afin qu'elles gèrent pour leur compte des projets de développement. Elle concerne, d'autre part, les éventuels montants versés par les collectivités territoriales au bénéfice d'organisations internationales multilatérales.

Cet indicateur ne tient pas forcément compte d'un certain nombre d'engagements pris sous des formes différentes. De plus, il ne comprend que les collectivités ayant déclaré le montant de leur APD. Dans la réalité, elles sont certainement plus nombreuses. Cet indicateur est donc à prendre avec précaution.

Pertinence : Face à l'ampleur des inégalités socio-économiques et environnementales à l'échelle de la planète, le développement durable se caractérise notamment par la solidarité des pays du Nord envers les pays en voie de développement. Le montant des aides publiques par habitant indique ainsi l'effort fourni des collectivités en matière de solidarité à l'égard du reste du monde.

Analyse :

Plus de 240 collectivités en région Centre sont engagées à l'international dans des domaines très variés : éducation, santé, agriculture, formation, etc. Les collectivités de la région Centre interviennent dans près de 50 pays différents et ont 455 collectivités partenaires.

Après avoir augmenté de 12,4%/an en moyenne entre 2007 et 2009, l'APD des collectivités du Centre a diminué de 15,1 %/an en moyenne entre 2009 et 2011.

Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux

Les transports sont générateurs de nuisances environnementales de natures diverses (émissions de gaz à effet de serre, consommations d'énergies fossiles, pollution de l'air, bruit...). En région Centre, 28 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues au secteur des transports (source : Lig'Air). C'est pourquoi, le transfert des modes de transport les plus polluants et les plus consommateurs d'énergie (transports routiers individuels et aériens) vers des modes plus respectueux de l'environnement, tels que le train et le car, ainsi que la promotion des modes de déplacements doux (marche, vélo) constituent un enjeu de premier plan du développement durable.

Aujourd'hui, la voiture occupe toujours une place prépondérante dans les déplacements quotidiens. Les trajets domicile-travail participent à cette tendance. Ainsi, en 2008, près de 77% des actifs du Centre (soit 811 000 personnes) utilisent principalement la voiture pour aller au travail. Ils sont aussi nombreux que la moyenne des actifs français (hors Ile-de-France). Les transports en commun représentent quant-à-eux 7% des déplacements domicile-travail en 2008 et leur part a progressé de plus de 2 points depuis 1999. Si les actifs prennent davantage les transports en commun aujourd'hui, la distance moyenne des trajets s'est en contrepartie allongée de 3 km en moyenne entre 1999 et 2008. Ainsi en 2008, la distance moyenne est de 17,6 km (contre 16,6 km en province). Actuellement, près de 55 000 personnes, soit 2 % de la population régionale vit à moins de 300 mètres d'une gare, et 290 000 personnes, soit de 12 % de la population régionale vit à moins de 1 km. Entre 2008 et 2010, le nombre de voyages effectués dans les réseaux urbains de transports collectifs a globalement diminué de 5 % dans les principales agglomérations de la région.

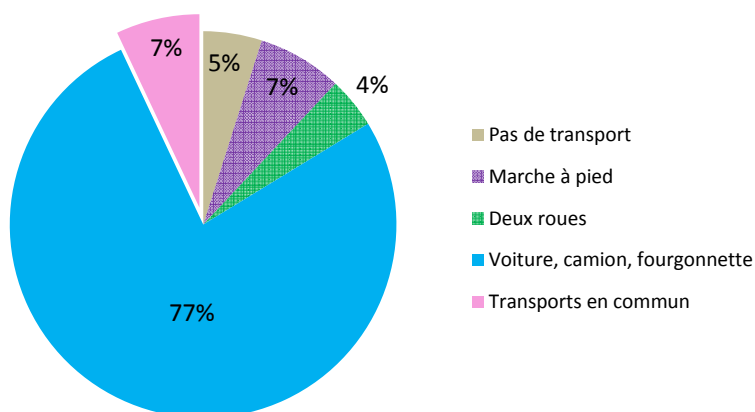
Concernant le transport de marchandises, la tendance au niveau national comme au niveau régional, est une diminution de la part du ferroviaire au profit du transport routier. En région Centre entre 2000 et 2008, les quantités de marchandises transportées par rail ont ainsi diminué de 3,8 % /an alors que le PIB augmentait de 1,2 % en moyenne. En 2009, le transport par route représentait 88 % du trafic interrégional en région Centre.

■ Accès aux déplacements domicile-travail

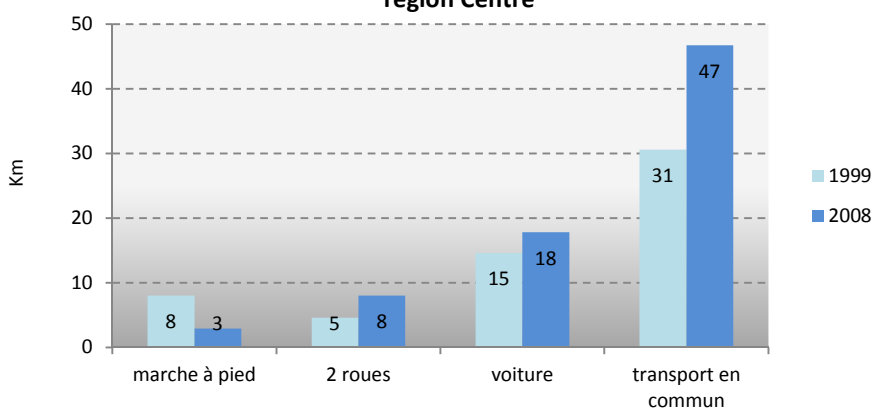
↳ Indicateur : Parts modales et distances moyennes des déplacements domicile-travail

↳ En 2008, plus des trois quarts des actifs résidant en région Centre utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail. 7 % des actifs empruntent les transports en commun alors qu'ils n'étaient que 4,9% en 1999. La part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail est celle qui a le plus augmenté. Ce mouvement s'est toutefois accompagné d'un allongement des distances domicile-travail de 3 km en moyenne tous modes de transports confondus.

Parts modales des déplacements domicile-travail des actifs résidant en région Centre en 2008



Evolution des distances domicile-travail par mode de transport en région Centre



Organisme producteur : INSEE

Source : RP 1999 et RP 2008 exploitation principale.

Champs : population active ayant un emploi âgée de 15 ans et plus

L'information relative au moyen de transport est une nouveauté pour le recensement de 1999. Les modalités de la variable « modes de déplacements pour se rendre au travail », ont sensiblement évolué entre 1999 et 2008. Pour permettre les comparaisons dans le temps, la rubrique « plusieurs modes de déplacement » des tableaux de résultats du recensement de 1999 a été ventilée entre les diverses rubriques « un seul mode de déplacement », au prorata des valeurs de celles-ci.

Pertinence : Les déplacements domicile-travail génèrent par leur modes principalement routiers des émissions de Co2 mais ils impactent également la qualité de vie et le pouvoir d'achat de chaque individu. L'enjeu consiste alors à diminuer la part de la voiture individuelle en favorisant les transports en commun, mais aussi d'inciter au rapprochement des lieux de travail et d'habitation. Réfléchir aux modes de déplacements domicile-travail revient donc à questionner des approches croisées du développement durable notamment ceux de l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'organisation des transports individuels et collectifs, et le développement économique.

Analyse :

En 2008, 811 419 actifs résidents, soit plus des ¾ des actifs résidents occupés de la région Centre prennent principalement leur voiture chaque jour pour se rendre à leur travail. Il s'agit d'un ratio comparable à celui des régions françaises hors Ile-de-France.

7 % des actifs de la région Centre, soit 73 953 personnes utilisent les transports en commun chaque jour pour se rendre à leur travail (7 % en province également).

Dans des proportions similaires, 7,1 % des actifs se rendent à pieds à leur travail, soit 75 212 personnes. Ces personnes sont majoritairement des actifs habitant et travaillant dans une même commune urbaine.

En termes d'évolution, la part modale des transports en commun est celle qui a le plus augmenté en région Centre. Entre 1999 et 2008, la part des actifs empruntant ce mode de transport a augmenté de 2,1 points passant de 4,9% à 7 % (contre une augmentation de 1,9 point en province). Pour la région Centre, cet effort de la part des actifs se traduit par une progression de 25 676 personnes en 9 ans, soit environ 2 900 personnes supplémentaires chaque année empruntant les transports en commun pour effectuer leur trajets domicile-travail (4,9%/an en moyenne).

La part des actifs utilisant leur voiture a malgré tout augmenté de 0,9 point en région Centre, entre 1999 et 2008 et elle reste largement majoritaire. Ainsi, entre 1999 et 2008, la région Centre a enregistré 69 600 actifs supplémentaires utilisant leur voiture dans leurs trajets domicile-travail, soit 7 700 personnes en plus chaque année.

Face à l'augmentation des parts modales des transports en commun et de la voiture, celles du travail à domicile, de la marche à pieds, et des deux-roues ont diminué, avec respectivement une baisse de -1,6 ; -0,8 et - 0,6 points entre 1999 et 2008.

En 2008, la distance moyenne des trajets domicile-travail en région Centre est de 17,6 km, soit 1 km de plus que la distance moyenne parcourue par les navetteurs de province.

Les trajets domicile-travail les plus longs s'effectuent généralement en transports en commun (train, etc.) avec une distance moyenne de 47 km pour ce type de transport. Les actifs utilisant la voiture parcourent quant à eux 18 km en moyenne, et ceux utilisant les deux roues 8 km. Les actifs se déplaçant à pieds parcourent en moyenne 3 km.

En termes d'évolution, les distances domicile-travail se sont allongées de 3 km en moyenne entre 1999 et 2008.

Des différences importantes sont toutefois à constater en fonction du mode de transport.

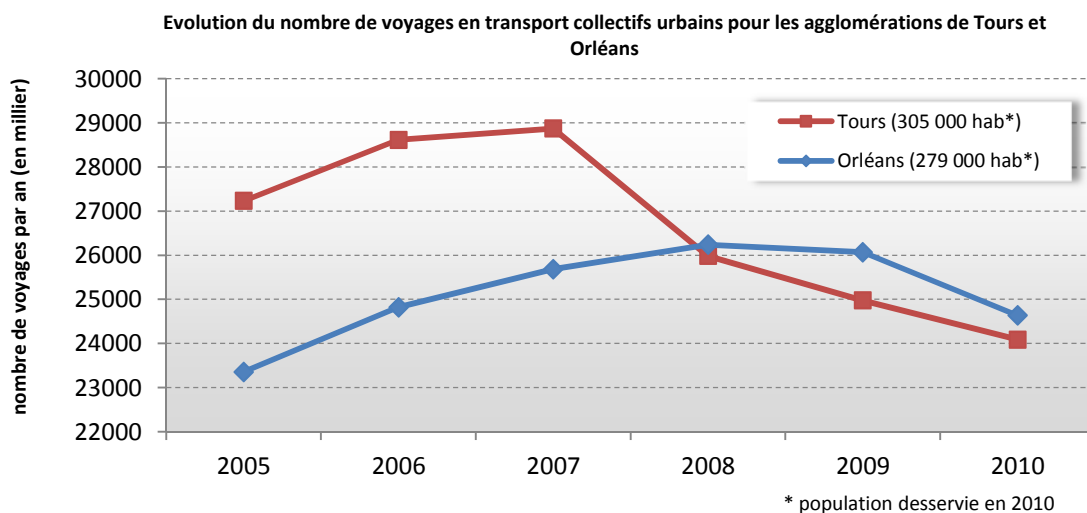
Entre 1999 et 2008, l'utilisation plus importante des transports en commun par les actifs (+ 25 676 personnes) s'est accompagnée d'un éloignement plus important du lieu de travail. En effet, la distance moyenne des trajets réalisés en transport en commun a augmenté de 16 km environ, passant de 31 km en 1999 à 47 km en 2008 en moyenne.

De la même façon, les distances réalisées en voiture ont également augmenté, mais dans de moindres proportions : + 3 km entre 1999 et 2008.

■ Réseaux urbains collectifs

↳ Indicateur : Evolution du nombre de voyages effectués dans les réseaux urbains collectifs

↳ Globalement, la fréquentation des transports collectifs urbains en région Centre est en diminution. Elle s'établit à 74 voyages par habitant en 2010 alors qu'elle était de 80 en 2007. Le nombre de voyages total effectués sur les 10 réseaux étudiés a diminué également, passant de 84, 8 millions en 2007 à 79,2 millions en 2010, soit une baisse de 5 % du nombre de voyages. Cette diminution est particulièrement vraie pour les grandes villes, telles que Tours, Orléans, Bourges et Chartres. En revanche, certains réseaux voient leurs nombre de voyages augmenter comme celui de Blois, Châteauroux, Montargis et Vendôme.



Organisme producteur : CERTU

Ces données sont issues de l'enquête annuelle réalisée par le CERTU, en collaboration avec les Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE), le Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART), et l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP). Les chiffres présentés dans ce rapport ne sont valables que pour l'exploitant principal du réseau des transports. Ainsi, si l'autorité organisatrice des transports a confié la gestion du réseau à deux, voire plusieurs exploitants, ceux-ci ne sont pas pris en compte. Les chiffres sont donc à utiliser avec précaution dans ces cas. Il existe deux exploitants pour les AOT de Tours, Chartres, Blois, Châteauroux et Issoudun.

Pertinence : La mise à disposition de lignes de transport collectif offre aux usagers une alternative à la voiture moins polluante pour effectuer leurs déplacements professionnels, de loisirs, etc. Elle permet de plus une mobilité renforcée pour les personnes ne possédant pas de moyens de locomotions propres. En milieu urbain, une utilisation importante de la voiture individuelle est source de pollution mais aussi d'engorgement des axes de communication et empiète sur

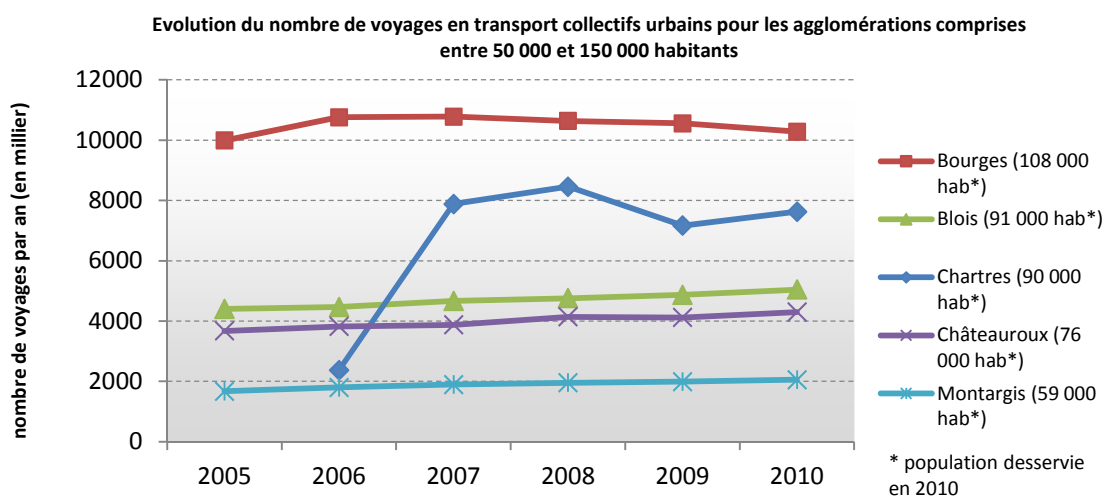
la qualité de vie urbaine. L'enjeu est donc fort pour développer les transports collectifs urbains et inciter la population à les utiliser afin de diminuer les GES, fluidifier le trafic tout en garantissant un service de proximité à la population.

Analyse :

Pour les agglomérations d'Orléans et Tours :

En 2010, le nombre de voyages effectués en transports urbains collectifs est de 24,6 millions dans l'agglomération d'Orléans et de 24,1 millions pour celle de Tours. Pour les deux agglomérations, le nombre de voyages effectués est en diminution. Ainsi dans l'agglomération de Tours, le nombre de voyages a diminué de 7,3 % entre 2008 et 2010 et de 6,1% pour Orléans. En termes de fréquentation, les tourangeaux effectuaient 99 voyages par an et par habitant en 2007 contre seulement 79 voyages en 2010. La fréquentation orléanaise des transports collectifs urbains était de 94 voyages / habitants et par an en 2007 contre 88 voyages/ habitant /an en 2010.

Pour les agglomérations régionales comprises entre 50 000 et 150 000 habitants :



Organisme producteur : CERTU

Avec 10,3 millions de voyages effectués sur le réseau de Bourges, celui-ci se situe à la troisième position régionale en termes de nombre de voyages réalisés. La fréquentation du réseau en 2010 est la plus élevée parmi celles des autres réseaux régionaux étudiés avec 95 voyages par habitant et par an en moyenne. Comme pour de nombreuses agglomérations depuis 2008, le nombre de voyages effectués dans le réseau de transport de Bourges a diminué (- 3,4 % entre 2008 et 2010).

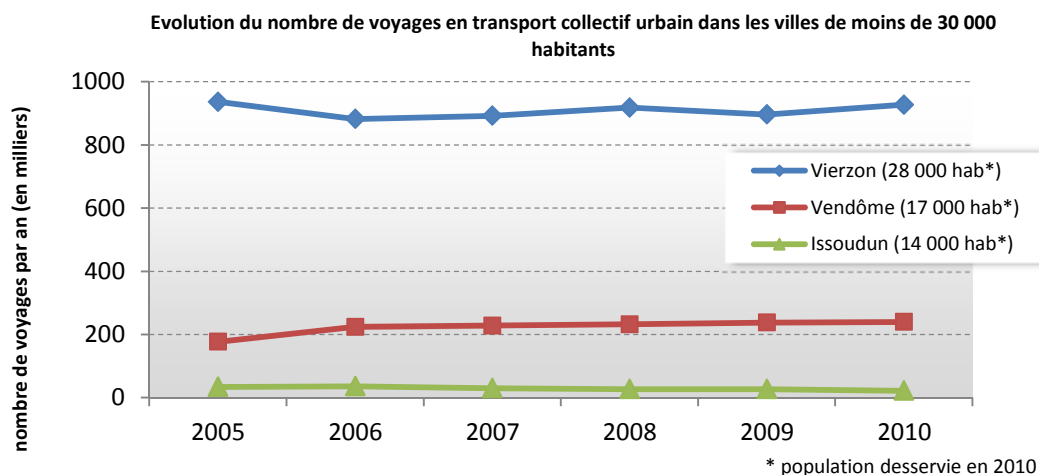
Le réseau chartrain enregistre quant-à-lui un nombre de voyage de 7,6 millions pour l'année 2010. Ce nombre de voyage a diminué plus fortement qu'ailleurs en région avec une baisse de 9,8 % entre 2008 et 2010, mais contrairement à d'autres réseaux, le nombre de voyages a progressé entre 2009 et 2010 (+ 6%). En 2007, des investissements importants ont été réalisés : augmentation du nombre de lignes, remplacement des véhicules, mais aussi élargissement du périmètre des transports urbains, ce qui explique l'augmentation du nombre de voyages à partir de 2007.

Pour les trois agglomérations suivantes, Blois, Châteauroux et Montargis, le nombre de voyages effectués est en constante augmentation depuis 2005. Le nombre de voyages en 2010 s'établit à 5 millions pour l'agglomération de Blois, 4,3 pour celle de Châteauroux, et 2,1 pour celle de Montargis.

Le réseau urbain principal exploité par Agglopolys est le plus étoffé de la région, après celui de l'agglomération tourangelle, puisqu'il comporte 41 lignes totalisant 446 km (agglomération de Tours : 47 lignes, 735 km).

L'autorité organisatrice des transports de Châteauroux offre la gratuité de ses transports aux usagers depuis 2001. Châteauroux figure ainsi parmi les premières agglomérations françaises à avoir instauré la gratuité des transports. Entre 2001 et 2005, le nombre de voyages a plus que doublé sur ce réseau, puis a progressé de 3,2%/an en moyenne entre 2005 et 2010.

Pour les agglomérations de moins de 50 000 habitants :



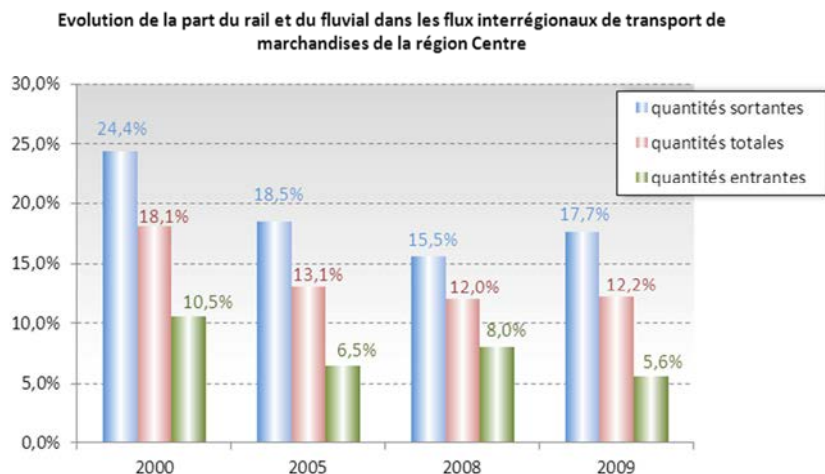
Organisme producteur : CERTU

La fréquentation des lignes de bus dans ces trois villes est faible comparativement à celle des autres réseaux régionaux. Ainsi, en 2010 la fréquentation est de 33 voyages / habitant par an à Vierzon, 14 voyages / habitant à Vendôme, et 2 voyages / habitant à Issoudun. Le nombre de voyages dans la ville de Vierzon reste relativement stable. Il a connu une légère augmentation entre 2008 et 2010 (+ 1%) pour s'établir à 927 000 voyages en 2010. Pour le réseau vendômois, le nombre de voyages est en constante augmentation (+3,5% entre 2008 et 2010) et se fixe à 240 000 voyages par an en 2010. A l'inverse, malgré la gratuité du transport, le nombre de voyages effectués sur le réseau principal de la ville d'Issoudun est en diminution. Il a connu une baisse de 19 % entre 2008 et 2010, et s'établit à 22 000 voyages sur cette dernière année.

■ Transports de marchandises

↳ Indicateur : Part du rail et du fluvial dans les flux de transport de marchandises

↳ Globalement, la part du rail dans les transports ferroviaires de marchandises a diminué aussi bien en France qu'en région Centre. Entre 2000 et 2009, les quantités transportées par ce mode sont ainsi passées de 18 % à 12 % en région et de 23 % à 19 % en France métropolitaine. La région Centre se positionne au 15^{ème} rang national pour sa part modale de transport de marchandises par voie ferrée et fluviale. Elle se place néanmoins au 8^{ème} rang des régions expéditrices par voie ferrée et fluviale, et a même augmenté sa part modale en période de crise (2008-2009).



Organisme producteur : CGDD-SOeS

Depuis 2007, et compte tenu de l'ouverture à la concurrence, un certain nombre d'informations ne sont plus disponibles, notamment, sur le trafic ferroviaire et aérien. En particulier, le trafic ferroviaire des nouveaux opérateurs sont incomplets et donnent lieu à des estimations. Les trafics ferroviaires et par voies navigables sont regroupés, seul est disponible le trafic routier. Il est fortement déconseillé de vouloir reconstituer le trafic ferroviaire par solde.

Le trafic national concerne les marchandises transportées d'une région à une autre. Les quantités entrantes sont les quantités provenant d'une autre région. Les quantités sortantes sont les quantités à destination d'une autre région. Le trafic interne concerne les marchandises transportées à l'intérieur d'une région.

L'état et la maintenance des voies ferrées relèvent de Réseau Ferré de France.

Pertinence : Les transports de marchandises constituent un vecteur du développement économique, mais induisent par leurs modes principalement routiers des émissions de gaz à effet de serre et une grande consommation d'énergie fossile (pétrole). Dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles et du réchauffement climatique, l'enjeu consiste à développer le fret ferroviaire, mais également à découpler la croissance économique, mesurée par le PIB, de celle du transport routier.

Analyse :

En 2009, le transport national de marchandises en région Centre est estimé à 7,48 milliards de tonnes.km dont 88 % s'effectue par la route. Il se divise entre 3,4 milliards de tonnes.km de quantités de marchandises entrantes, et 4,1 milliards de tonnes.km de quantités sortantes. Le trafic interne à la région Centre est estimé quant-à-lui à 2,9 milliards de tonnes.km, réalisé presque en totalité par la route.

Le découplage entre croissance économique et transport routier ne semble pas s'être accompli en région Centre : l'augmentation du PIB de la région de 1,2 %/an en moyenne entre 2000 et 2008 s'accompagnait d'une augmentation de 2,2 %/an du transport routier sur la même période (quantités entrantes et sortantes), puis un fléchissement de la croissance de - 3,2¹ % entre 2008-2009 s'accompagnait d'une baisse de 14 % du transport routier sur cette année.

Quant aux quantités transportées par voie ferrée et fluviale (entrantes et sortantes) en région, elles ont globalement diminué de 3,8 %/an en moyenne entre 2000 et 2008, puis de 12 % entre 2008 et 2009. Ces évolutions sont comparables à celles rencontrées au niveau national avec une diminution des quantités transportées par fer et voie fluviale de 2,25 %/an en moyenne entre 2000 et 2008, et de 10,2 % entre 2008 et 2009. Toutefois, une nuance est à apporter quant aux quantités entrantes et sortantes par voie ferrée et fluviale en région Centre. Ainsi, entre 2008 et 2009, alors que les quantités entrantes sur le territoire régional par voie ferrée et fluviale chutaient de 42 %, les quantités sortantes de la région par ce mode bénéficiaient d'une progression de 2 %. Il s'agit de la seule progression entre 2008 et 2009, de quantités de marchandises transportées depuis ou vers la région Centre, tous modes confondus. Ainsi la part du fer et du fluvial dans les quantités de marchandises sortantes est passée de 15,5 % en 2008 à 17,7% en 2009, ce qui place la région Centre au 8^{ème} rang des régions expéditrices de marchandises par voie ferrée et fluviale (en part relative).

En revanche, pour les marchandises transportées par voie ferrée et fluviale entrantes en région Centre, la région se positionne au 19^{ème} rang national, avec seulement 5,6 % de quantités entrantes par ce mode.

¹ Produit Intérieur Brut Centre - En volume, prix chaînés, base 2000 en millions d'euros

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, freiner le changement climatique

La région Centre possède un patrimoine naturel et paysager riche, avec de nombreux sites remarquables : la Loire et ses affluents, les massifs forestiers de l'Orléanais et du Perche, la Brenne, la Sologne... Des milliers d'étangs sont étroitement imbriqués avec les autres milieux naturels dominés principalement par la forêt (23 % de la superficie régionale). Cette diversification des milieux et leur imbrication contribuent fortement à la diversité écologique régionale.

Toutefois des menaces pèsent sur elle. Ainsi, l'abondance des populations d'oiseaux observées sur le territoire a diminué de 4,3 % entre 2001 et 2009, dont une baisse de 15% pour les espèces observées en milieux bâtis. L'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats naturels sont une des principales raisons de cette perte de richesse écologique. En région Centre, comme en France, l'artificialisation des sols progresse plus vite que la croissance de la population. Sur le territoire régional entre 2006 et 2009, l'artificialisation a augmenté de 5,7 % contre 0,8 % pour la population. Une bonne gestion de l'eau constitue un enjeu fondamental à la fois pour l'Homme et son environnement. Or, près de 20% des cours d'eau en région Centre sont considérés mauvais ou très mauvais selon « l'indice poisson ». Les prélèvements d'eau destinés aux secteurs d'activité ont diminué de près de 3% entre 2000 et 2009, mais la pression exercée sur les milieux fluctue selon les années. Enfin, près de 6 % de la population a reçu une eau potable non-conforme à certains critères de potabilité en 2011.

Si la qualité de l'air en région est relativement conforme aux différents seuils d'exigences fixés, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) représente un défi important. Les émissions de gaz à effet de serre sont produites principalement par le secteur des transports routiers (dioxyde de carbone notamment) et par celui de l'agriculture (protoxyde d'azote essentiellement). Les sources d'électricité, autres que le nucléaire, restent minoritaires dans la production totale (moins de 3 %). Néanmoins, les énergies renouvelables se développent, notamment l'éolien. En revanche, la consommation d'énergie continue d'augmenter (+ 0,7 % /an en moyenne entre 1990 et 2009) mais moins vite que le PIB (+ 1,2 %). Le secteur résidentiel est le plus grand consommateur d'énergie (47 %) et le premier responsable de l'augmentation de la consommation d'énergie finale. Enfin, la part de la valorisation des déchets a considérablement augmenté en région Centre : elle passe de 22 % en 1997 à 59 % en 2008 et se place désormais au-dessus de la moyenne nationale.

■ Surfaces protégées

↳ Indicateur : Les surfaces protégées

↳ Les surfaces protégées se concentrent sur l'axe de la Loire et ses affluents, le long du Loir, en Champagne (plateau agricole situé au sud de Tours et délimité par la vallée du Cher), en Brenne, en Champagne berrichonne ainsi que dans la vallée de l'Eure. Au total, la région Centre est riche d'un patrimoine de quatre réserves nationales, 3 régionales, 24 arrêtés de biotope, 192 sites inscrits et 100 classés, et 100 sites préservés par le conservatoire régional des espaces naturels.

Pertinence : Dans un contexte de fortes pressions exercées par l'Homme sur son environnement, la préservation du patrimoine naturel et culturel constitue un enjeu majeur du développement durable. Les milieux naturels sont constitutifs de l'équilibre écologique de la planète et leur diminution provoque l'appauvrissement de la biodiversité, la raréfaction voire la disparition de certaines animales ou végétales. D'autres sites façonnés par l'homme et le temps présentent des caractéristiques remarquables en termes patrimoniaux : villages pittoresques, parcs de châteaux, mairies, écluses, etc. Ces sites remarquables participent à l'identité d'un territoire mais peuvent être également menacés par une pression urbaine mal maîtrisée. La protection de ces sites permet donc de garantir leur intérêt patrimonial.

Ainsi, l'indicateur choisi permet, en mesurant le nombre de sites naturels et de paysages bénéficiant d'une protection, d'approcher la richesse du patrimoine naturel et culturel de la région.



Organisme producteur : DREAL Centre

Analyse :

En 2011, la région compte quatre réserves naturelles nationales et trois réserves naturelles régionales. Les réserves naturelles nationales s'appliquent à des parties d'une ou plusieurs communes dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou le milieu naturel présentent une importance particulière.

Quant aux réserves naturelles régionales, elles concernent des propriétés privées dont la faune et la flore sauvages présentent un intérêt particulier sur le plan scientifique et écologique.

On recense par ailleurs 24 arrêtés de biotope, qui visent à protéger les milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

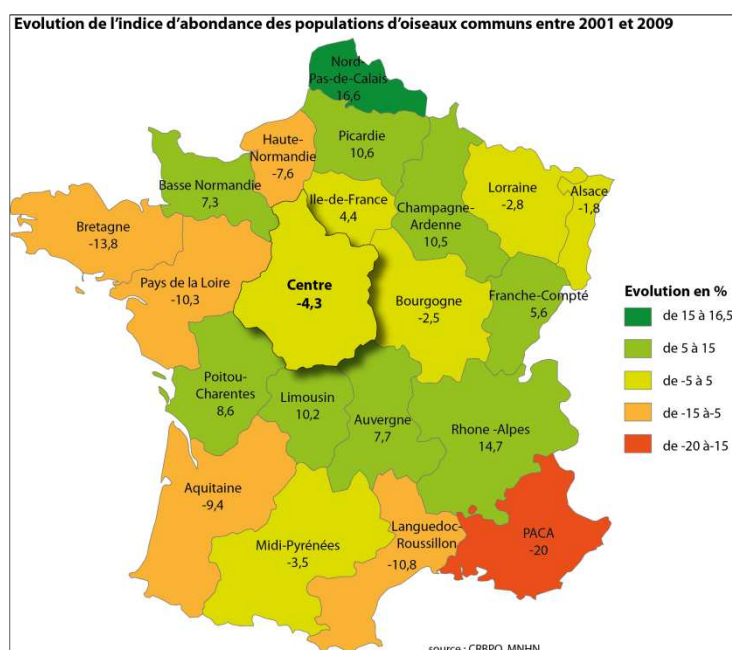
Le conservatoire régional des espaces naturels assure quant à lui la préservation d'un réseau de 100 sites naturels variés (forêts alluviales, prairies, pelouses sèches, marais, étangs, grottes à chauves-souris...).

S'y ajoutent 192 sites inscrits et 100 sites classés (Loi 1930). Ce sont des sites naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le val de Loire est également classé patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000, au titre des paysages culturels vivants. Son périmètre se situe entre les deux coteaux de la Loire entre Sully-sur-Loire (45) et Chalonnes-sur-Loire (49)

■ Biodiversité

📍 Indicateur : Evolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs

📉 Entre 2001 et 2009, les populations d'oiseaux communs en région Centre ont globalement diminué de 4,3% plaçant la région au 15^{ème} rang sur 21 en termes d'évolution. Les pertes les plus importantes d'espèces s'effectuent en milieu urbain, tandis que les relevés montrent une augmentation des espèces dans les milieux agricoles.



Organisme producteur : MNHN (Muséum national d'histoire naturelle).

Source : STOC (Programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs).

Le programme de suivi des populations d'oiseaux nicheurs communs en France repose sur le suivi annuel assuré par des observateurs volontaires sur des points d'écoute. On distingue les espèces généralistes (Pigeon, Corneille, Pinson, Rossignol, Mésange bleue, Pic Vert...) des espèces spécialistes déterminées en fonction de leur habitat.. 3 espèces spécialistes sont déterminées :

- les espèces des habitats agricoles (Alouette, Perdrix, Buse, Faucon crécerelle...)
- les espèces des habitats forestiers (Rouge-gorge, Mésange noire, Mésange huppé, Pouillot...)
- les espèces des habitats bâtis (Martinet noir, Chardonneret, Hirondelle, Moineau, Pie bavarde)...

Les comparaisons entre régions sont à prendre avec précaution dans la mesure où la population des groupes de spécialisation peut différer d'une région à une autre. Par exemple, les espèces spécialistes des milieux agricoles ne sont pas les mêmes en zone méditerranéenne, atlantique ou continentale.

Pertinence : Les activités humaines entraînent des évolutions sur la biodiversité laquelle désigne l'ensemble des organismes vivants et des milieux où ils vivent. Le suivi des espèces communes d'oiseaux est autant nécessaire à la compréhension des transformations que celui des espèces rares ou emblématiques. Les oiseaux apparaissent comme de bons indicateurs de l'état de biodiversité en raison de leur position élevée dans les réseaux trophiques (chaîne alimentaire des écosystèmes) et de leur grande variété d'exigences écologiques (espaces d'habitats, migrations...). Les oiseaux communs constituent un indicateur de l'état de la biodiversité ordinaire.

Analyse :

La diminution des populations d'oiseaux en région Centre est principalement liée à celle des espèces en milieu bâti. Ces dernières ont en effet diminué de 14,6% ce qui est un taux particulièrement important au regard des autres régions. A titre de comparaison, la population d'oiseaux des milieux bâtis a augmenté de 40,6% en région Rhône-Alpes, alors qu'elle a diminué de 33,8 % en Bretagne. En termes d'évolution de population pour cette catégorie d'oiseaux, la région se situe au 17^{ème} rang national sur 21.

Le second facteur explicatif à cette diminution tient à celle des espèces dites généralistes. Leur population a diminué de 4,1%, situant la région Centre au 19^{ème} rang, devant l'Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans la plupart des autres régions, la population des espèces généralistes augmente au détriment des espèces spécialisées, ce qui est un signe d'homogénéisation de la faune aviaire, et donc d'une perte de biodiversité. En région Centre, la population des espèces généralistes diminue au contraire, mais ceci ne signifie pas pour autant une amélioration de la biodiversité régionale.

Ainsi, malgré la présence de nombreux massifs forestiers (Sologne, forêt d'Orléans...), la population des oiseaux spécialistes des milieux forestiers a légèrement diminué (- 0,7%) ce qui place la région Centre au 10^{ème} rang en termes d'évolution. Seules 7 régions sur 21 ont connu une augmentation de leur population d'oiseaux parmi ce groupe.

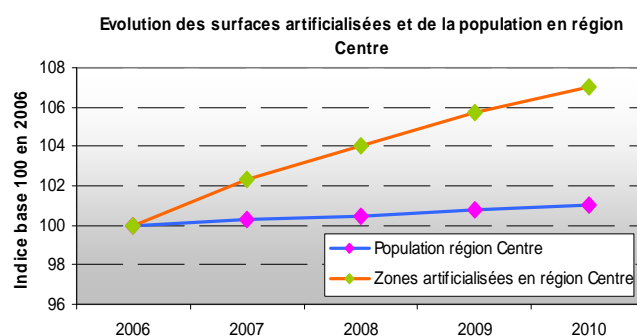
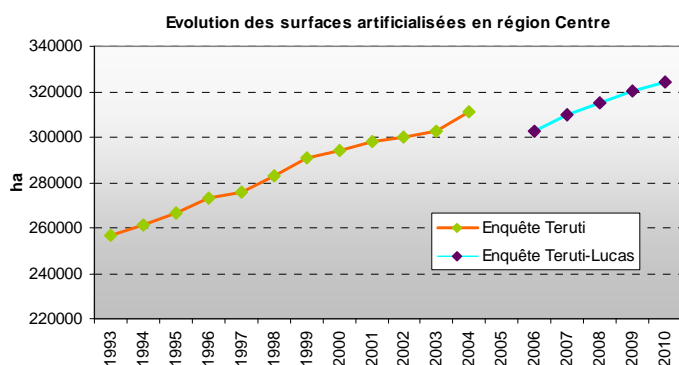
Toutefois, la situation de la région Centre montre des signes favorables au maintien de la biodiversité.

En effet, les espèces agricoles voient leur population augmenter (+ 5,7%), ce qui situe la région au 4^{ème} rang national, après la région limousine, largement en tête avec + 21,3%, suivie par l'Auvergne (+ 9,5%) et la Franche-Comté (+ 8,2%). Le Limousin, l'Auvergne et le sud de la région Centre présentent des caractéristiques agricoles communes : des systèmes culturaux et parcellaires complexes avec une diversité des cultures et d'élevages, la présence de linéaire de haies, des vergers, prairies, etc. L'ensemble de ces éléments favorise la richesse des écosystèmes locaux et permet d'expliquer l'évolution favorable des populations d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles.

■ Artificialisation du territoire

↳ Indicateur : Evolution des surfaces artificialisées comparée à l'évolution de la population

↳ L'artificialisation du sol ne cesse de croître. Entre 2006 et 2010, les surfaces artificielles ont progressé de plus de 7 % alors que la population régionale elle n'a augmenté que de 1 %. L'artificialisation résulte principalement de la construction de voies de communication nouvelles et des sols revêtus de type parking. Elle se fait au détriment des terres agricoles de type jachères et prairies.



Organisme producteur : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service de la statistique et de la prospective (SSP) - INSEE

Les territoires artificialisés considérés regroupent les espaces bâtis (bâtiments d'habitation, bâtiments d'activité et équipements), les routes et parkings, ainsi que les autres sols artificiels non bâtis (pelouses et jardins, chantiers, terrains vagues urbains, décharges). En 2005, l'enquête Teruti permettant entre autres de déterminer les superficies des zones artificialisées a été remplacée par une nouvelle enquête (Teruti-Lucas). Ce changement de méthodologie explique la rupture de série entre 2004 et 2005. Par ailleurs l'enquête de 2005 a été réalisée sur un échantillon restreint. Le choix a donc été fait de ne pas présenter les chiffres de 2005.

Pertinence : Les conséquences de l'artificialisation des sols sur l'environnement sont importantes et souvent irréversibles : fragmentation des espaces naturels et perte de biodiversité, imperméabilisation des sols et risque d'inondation, perte des ressources agricoles, dégradation des paysages...

L'artificialisation du territoire résulte de processus de développement humains et économiques peu en accord avec l'environnement : étalement urbain, développement des infrastructures notamment routières, multiplication des zones d'activités économiques en périphérie des villes, etc. Le développement durable incite au contraire à mieux maîtriser ces phénomènes au regard de l'environnement. Les enjeux des politiques urbaines sont donc multiples et croisés : il

s'agit de maîtriser l'étalement urbain et de permettre la densification de la ville existante, mais aussi de préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles.

Analyse :

En 2010, les surfaces artificialisées de la région représentent près de 324 109 hectares, ce qui place le Centre au 6^{ème} rang des régions les plus artificialisées, et au 12^{ème} rang en valeur relative (part des surfaces artificialisées sur la surface régionale totale). Au total, la région s'étend sur un territoire de 4 millions d'hectares dont 61 % sont couverts par des espaces agricoles (cultures, prairies, chemins, peupleraies, haies et bois épars) et 31 % par des espaces naturels (forêts, landes, eaux, roches). A l'instar de la métropole, les surfaces artificialisées représentent 8 % de la surface totale. Un tiers des surfaces artificialisées sont couvertes par des voies de communication (routes, voies ferrées...), et 36 % par des sols enherbés artificiels (pelouses, chemin...). 15% des surfaces artificialisées sont couvertes par des sols revêtus et stabilisés de type parking, et 13% par des surfaces bâties (habitation, bâtiments d'activité et équipements).

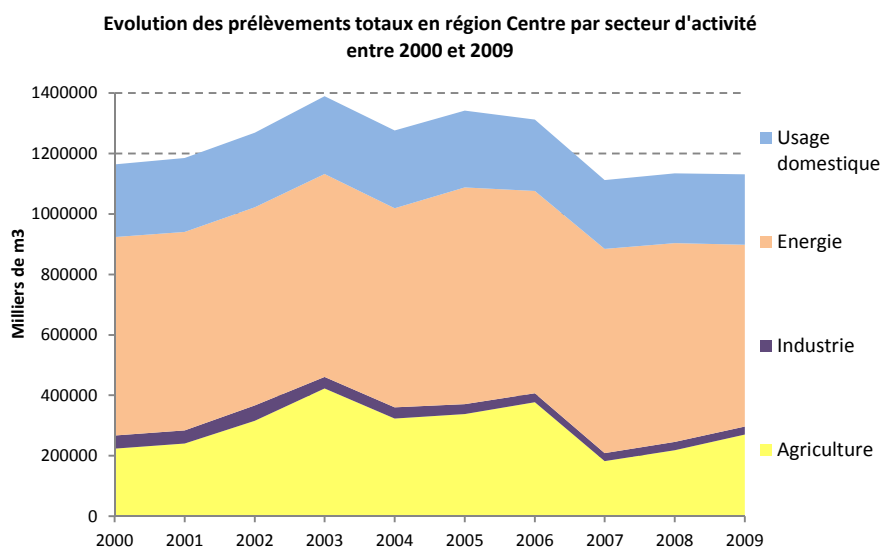
L'artificialisation du sol ne cesse de croître. Entre 2006 et 2010, les surfaces artificielles ont progressé de plus de 7 % alors que la population régionale n'a augmenté que de 1 %. Cette progression résulte principalement d'une hausse des espaces non bâtis : + 18 % pour les voies de communication (contre + 7,6% en France) et + 15 % pour les sols revêtus de type parking (contre + 7 % en France). Les sols artificiels bâtis de volume haut (> à 10 m) ont un taux de croissance négatif (- 8% en région Centre contre + 12% en France) alors que les volumes bas (<ou= à 10 m) enregistrent un taux de croissance de 9 %, un taux équivalent à celui rencontré en France métropolitaine. Ainsi, en région Centre, l'artificialisation des sols gagne principalement du terrain en raison de la construction de nouvelles voies de communication et de l'extension des espaces bâtis de bas volumes. Le développement des surfaces artificialisées se fait au détriment des zones agricoles qui ont diminué de 1 % entre 2006 et 2010, en particulier les prairies permanentes (-7%), les cultures permanentes de type vignes, vergers, fleurs (- 4 %), et les jachères (- 27%). L'évolution des surfaces des zones naturelles est plutôt stable, avec un taux de croissance de 0,9 % entre 2006 et 2010 (0,4 % en France).

Eau

↳ Indicateur : Volume de prélèvements d'eau totaux (eau superficielle, eau souterraine)

↘ Entre 2000 et 2009, les volumes d'eau prélevés ont diminué globalement de 2,8%.

L'eau prélevée en région Centre est à 57% d'origine superficielle. Elle est principalement destinée au secteur énergétique, qui restitue près des trois quarts des volumes d'eau prélevés dans le milieu d'origine. Selon les années, les volumes d'eau prélevés peuvent varier fortement notamment en raison des besoins agricoles qui sont dépendants des conditions météorologiques.



Organismes producteurs : Agences de l'Eau

Source : Données Agences de l'Eau, estimations IFEN

Le prélèvement diffère de la consommation. Le volume consommé est la part du volume qui, après usage, n'est pas restitué au cycle de l'eau continentale, à proximité du lieu de prélèvement. Il peut s'agir des quantités évaporées, absorbées, et des fuites dans les

réseaux. Selon les usages, le taux de consommation (ratio entre le volume consommé et le volume prélevé) est très variable. Ainsi, la production d'énergie est le secteur le moins consommateur d'eau, une grande majorité des volumes prélevés étant restituée au milieu après usage. Ce secteur utilise donc de grandes quantités d'eau mais, en en restituant l'essentiel, il n'exerce qu'une pression modérée sur les ressources. Cet usage est néanmoins localement à l'origine d'importantes modifications du régime ou de la qualité des eaux. Le refroidissement des centrales ne totalise qu'un cinquième des volumes totaux consommés chaque année en France. A l'inverse, bien que seulement 14% des volumes prélevés en 2002 soient consacrés à l'irrigation des cultures en France, cette activité représente à elle seule près de la moitié des volumes consommés. On estime en effet que, en dehors d'une irrigation gravitaire, la quasi-totalité des volumes prélevés ne sont pas restitués à la ressource (« perdus » par évapotranspiration, absorption).

Pertinence : Indispensable à la vie, l'eau constitue une ressource naturelle, qu'il convient de préserver tant en termes de quantité que de qualité. Des prélèvements importants sont effectués pour satisfaire les besoins humains dans le cadre des activités telles que l'agriculture, l'industrie, l'énergie et les usages domestiques. Une partie de l'eau prélevée est consommée par absorption ou évaporation, le reste des volumes est restitué aux milieux aquatiques après utilisation, mais souvent avec une qualité altérée et une modification du régime des eaux. Les prélèvements ont donc des impacts sur l'état quantitatif et qualitatif des eaux.

Analyse :

En 2009, le volume des prélèvements d'eau atteint 1,1 milliard de mètres cubes en région Centre.

Plus de la moitié du volume d'eau prélevé est consacrée au refroidissement des centrales thermiques classiques et nucléaires. Le reste sert à l'irrigation des cultures (24%), aux usages domestiques (21 %) et à l'industrie (2 %).

Entre 2000 et 2009, le volume total prélevé a diminué de - 2,8 %. Cette diminution est principalement liée au secteur industriel (- 37 %), à l'énergie (- 8 %) et aux usages domestiques (- 3 %). Le secteur agricole a quant à lui connu une augmentation de + 20 % entre 2000 et 2009.

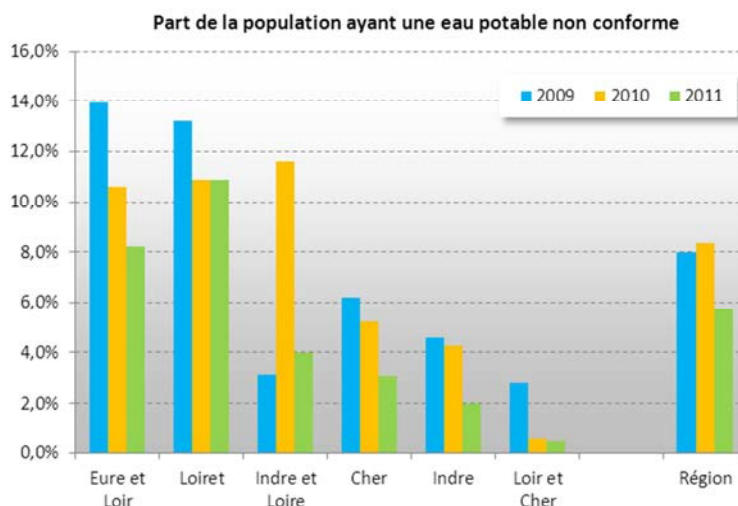
Toutefois, des fluctuations importantes sont à constater au cours de cette période. La région Centre, comme la France, a connu un pic important en 2003 à cause de la canicule. Les prélèvements d'eau totaux en région Centre ont alors progressé de près de 10 % entre 2002 et 2003, et de 34 % pour le secteur agricole. A l'inverse, l'année 2007 est marquée par une diminution importante des prélèvements d'eau : - 15% entre 2006 et 2007. Cette diminution est essentiellement liée au secteur agricole, qui a vu sa part de prélèvement d'eau baisser de - 52 %. Dans une moindre mesure, le secteur industriel et les usages domestiques ont contribué à cette diminution avec respectivement - 9 % et -3%.

Depuis 2007, une légère progression des prélèvements d'eau (+ 1,7%) est à constater. Elle est principalement liée au secteur agricole (+ 48 % entre 2007 et 2009), alors que le secteur de l'énergie voit ses prélèvements régresser (- 11 %). Les prélèvements liés aux usages domestiques ont quant à eux augmenté de près de 2% sur la période récente.

Ces données sont à considérer au regard des volumes restitués dans les milieux. Ainsi, le secteur agricole représente le plus gros consommateur d'eau en région Centre, puisqu'il ne restitue que 10% environ de son volume d'eau, selon des données de 2006. A l'inverse, le taux de restitution de l'eau dans le cadre des usages domestiques est de 76%, et de 74 % pour les secteurs de l'énergie et de l'industrie.

↳ **Indicateur : Nombre de personnes ayant une eau potable distribuée conforme et non-conforme**

↳ En 2011, 5,7 % de la population régionale, soit 144 075 personnes, recevait une eau potable non-conforme aux limites fixées par rapport aux quantités de pesticides, nitrates et microbiologie. Le département le plus touché par cette problématique est celui du Loiret avec près de 11 % de la population. Entre 2009 et 2011, le nombre d'habitants ayant reçu une eau potable non-conforme a diminué de près de 30%.



Organisme producteur : Agence Régionale de la Santé Centre.

Les chiffres présentés ne sont valables que pour les paramètres sur les pesticides, nitrates et microbiologie.

Pertinence : L'accès à l'eau potable d'une bonne qualité est une des conditions élémentaires au bon état de santé de la population. Or l'eau, dans son milieu naturel (eau superficielle et souterraine) est généralement altérée par l'impact des activités humaines et nécessite des traitements afin de la rendre propre à la consommation humaine. Dans ce cadre et afin de garantir la salubrité et la propreté de l'eau destinée à la consommation, la directive européenne 98/83/CE fixe au niveau européen des exigences à respecter au sujet de la qualité des eaux destinée à la consommation humaine. Cette directive a été transposée en droit français dans le code de la santé publique (article R1321-1 à R 1321-66). Elle oblige le responsable de la distribution de l'eau potable (président du syndicat d'eau ou l'entreprise distributrice d'eau) à respecter un certain nombre de critères notamment par rapport à la radioactivité, les nitrates, pesticides, bactéries coliformes, sélénium, aluminium, etc. Les contrôles sont effectués par les Agences Régionales de la Santé, dépendantes du Ministère de la Santé.

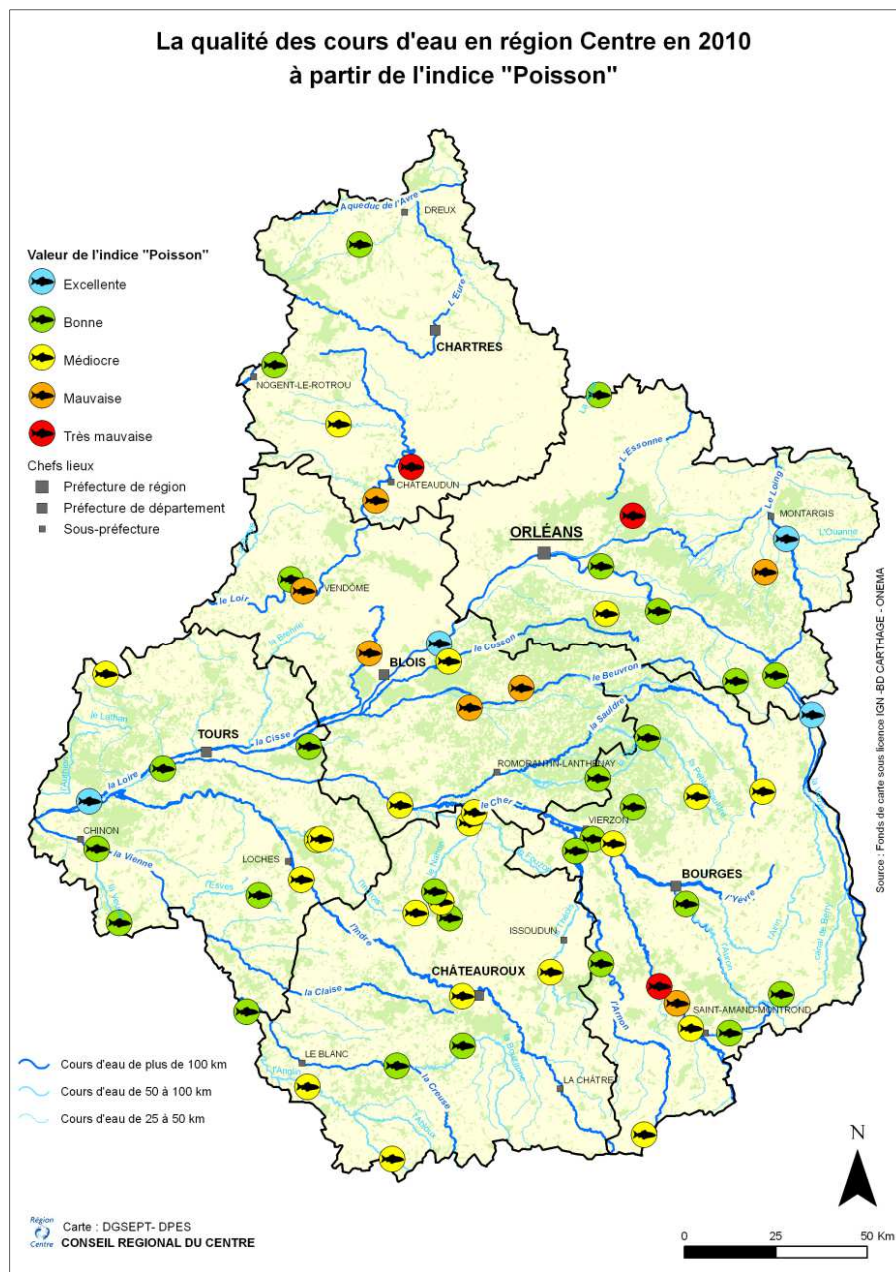
Analyse :

En 2011, 5,7 % de la population régionale, soit 144 075 personnes, recevait une eau potable non-conforme aux limites fixées quant aux quantités de pesticides, nitrates et microbiologie. Le département le plus touché par cette problématique est celui du Loiret avec 10,9% de la population, soit 70 300 personnes environ. Le département de l'Eure-et-Loir enregistre quant-à-lui, en 2011, 8,2% de la population soit 34 645 personnes ne recevant pas d'eau potable conforme aux critères fixés par la loi. Dans le département du Loir-et-Cher en revanche, la quasi-totalité de la population bénéficie d'une eau potable conforme (0,5% de la population n'en bénéficie pas soit 1 544 personnes).

En termes d'évolution, on assiste à une diminution continue du pourcentage de population alimentée par une eau non conforme principalement due aux améliorations dans les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et du Cher. Ainsi, entre 2009 et 2011, le nombre de personnes n'ayant pas d'eau potable conforme en région Centre a diminué de 29%. L'Eure-et-Loir, a vu son nombre d'habitants ayant reçu une eau potable non conforme diminué de 41% entre 2007 et 2011 passant ainsi de 58 720 personnes en 2007 à 34 645 personnes en 2011. Le Loir-et-Cher est celui dont la diminution a été la plus marquée avec une baisse de 83 % personnes ayant reçu une eau potable non-conforme. La population de l'Indre-et-Loire est en revanche plus nombreuse à avoir une eau potable non-conforme : elle passe de 18 321 personnes en 2009 à 23 295 personnes en 2011, soit une progression de 27 % en deux ans.

🔗 Indicateur : Poissons Rivières (Indice de qualité des cours d'eau)

📌 En 2010, 45 % des prélèvements de poissons effectués pour observer la qualité des cours d'eau en région Centre, sont considérés conformes aux niveaux attendus en situation peu ou pas modifiée par l'Homme. Mais une part non négligeable, soit un tiers des prélèvements sont considérés médiocres notamment sur les cours d'eau plus petits.



Organisme producteur : ONEMA

L'ONEMA a mis en place un Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) qui permet le suivi des peuplements de poissons et a pour objectifs principaux :

- de disposer d'un état annuel des peuplements de poissons dans les cours d'eau,
- de suivre l'évolution de ces peuplements et de quantifier les impacts des phénomènes naturels (sécheresses, crues) et des activités humaines,
- de fournir des informations sur certaines espèces plus particulièrement intéressantes sur un plan écologique ou halieutique.

Les informations recueillies dans le cadre du RHP permettent de construire un indice de qualité basé sur le peuplement de poissons : c'est l'Indice Poissons Rivières (IPR) qui a été mis au point pour la totalité du territoire national. Un peuplement de poissons est le résultat de nombreux facteurs, intervenant à diverses échelles d'espace et de temps. Au-delà des informations sur la présence ou l'absence de telle ou telle espèce, l'analyse des résultats des différents échantillonnages permet d'approcher la qualification de l'état des milieux aquatiques.

Pertinence : Outre la question des prélèvements, l'eau est l'objet de pressions en termes de qualité. Les rejets d'eaux usées, les pollutions industrielles et les épandages constituent les principaux facteurs de dégradation de la qualité des eaux, et par voie de conséquence d'un éco-système. Les poissons constituent un des éléments de qualité biologique permettant d'établir l'état écologique des cours d'eau. En effet, le poisson se trouve au sommet des réseaux trophiques, et a une grande variété d'exigences écologiques. Il est largement réparti dans les milieux aquatiques et possède une durée de vie importante, ce qui le rend sensible à la qualité de l'eau : c'est un organisme intégrateur des conditions du milieu aquatique, et donc un bon indicateur de sa qualité. L'indice poisson permet de mesurer l'écart

entre le peuplement de poissons réel et celui attendu en situation de référence c'est-à-dire une situation peu ou pas modifiée par l'homme.

Analyse :

En 2010, près de la moitié des stations de pêche étudiées en région (27 stations sur 62) ont un niveau de peuplement de poissons satisfaisant par rapport à une situation de référence peu ou pas modifiée par l'homme. La plupart de ces stations se situent dans le sud régional, sur des cours d'eau de longueur et débit variés (la Loire, le Cher, Blaise, Arnon, etc.). De plus, quatre prélèvements ont été estimés « excellents », dont trois réalisés le long de la Loire, dans les départements du Cher, du Loir et Cher et de l'Indre-et-Loire.

De façon non négligeable, la région Centre enregistre également un tiers de prélèvements considérés « médiocres » (soit 21 stations). Ces stations sont généralement situées sur des cours d'eau moyens tels que l'Ozanne, le Cosson, l'Anglin, la Sauldre... Chaque département est concerné par un niveau médiocre d'une partie de ses cours d'eau. 11% des prélèvements (soit 7 stations) ont été considérés mauvais, notamment dans le Loir-et-Cher sur le Loir, la Cisse et les affluents du Beuvron (Tharonne, et Bonne heure).

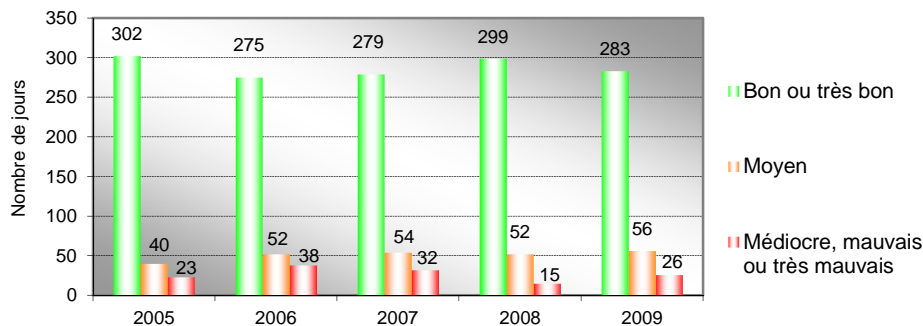
Enfin, la région Centre enregistre également trois stations où les prélèvements de poissons effectués sont considérés « très mauvais ». Ces stations se situent dans l'Eure-et-Loir sur un des affluents du Loir, la Conie ; dans le Loiret, sur l'Oussance, un des affluents de la Loire ; et dans le département du Cher, sur le fleuve principal du même nom.

■ **Air**

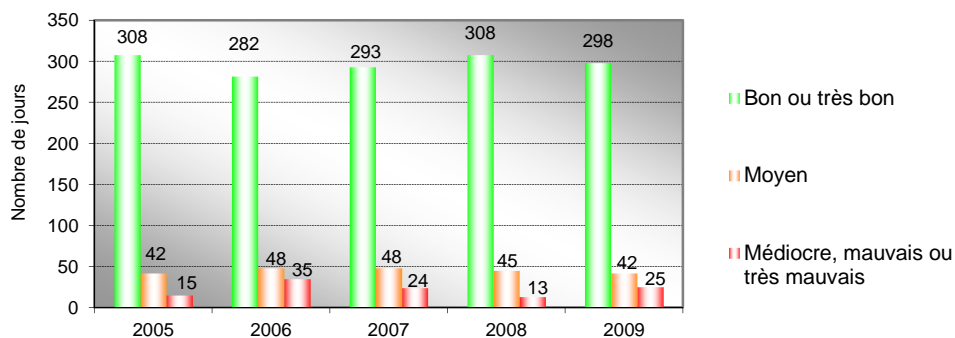
↳ **Indicateur : Nombre de jours où l'indice ATMO est supérieur ou égal à 6.**

↳ **En 2009 pour les agglomérations d'Orléans et Tours, le nombre de jours où l'indice ATMO est considéré mauvais est inférieur à celui de la moyenne des agglomérations françaises (soit 26 jours pour Orléans et 25 jours pour Tours contre 33 jours en moyenne pour l'ensemble des agglomérations étudiées). L'ozone reste le principal polluant de deux agglomérations régionales.**

Evolution de l'indice ATMO dans l'agglomération d'Orléans



Evolution de l'indice ATMO dans l'agglomération de Tours



Organisme producteur : Lig'Air

L'indice ATMO est un indicateur destiné à fournir une information synthétique sur la qualité de l'air des grandes agglomérations, à partir des relevés journaliers effectués par les associations de qualité de l'air. Il est calculé chaque jour dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants à partir de la surveillance de quatre polluants : dioxyde d'azote, ozone, dioxyde de soufre et particules de type PM10. Pour chaque polluant, un sous-indice est déterminé variant de 1 à 10. La qualité de l'air est d'autant plus dégradée pour ce polluant que le sous-indice est élevé. Un sous-indice supérieur à 7 traduit une mauvaise qualité de l'air, pour ce polluant, un indice inférieur à 4, une très bonne qualité de l'air. L'indice ATMO final (caractérisant la qualité moyenne de l'air sur l'agglomération) est égal au sous-indice le plus élevé, ainsi déterminé pour chacun des quatre polluants. Les concentrations sont mesurées sur des stations de fond. L'indice ne permet donc pas de mettre en évidence des situations localisées de pollution.

Pertinence : La qualité de l'air représente une préoccupation environnementale importante pour les populations, en particulier pour les populations citadines. Les activités humaines à travers l'industrie, l'énergie, les transports routiers, ou les activités résidentielles (chauffage...) génèrent des gaz et particules importantes, notamment au-dessus des villes et à proximité. En fonction des conditions météorologiques (fort ensoleillement, chaleurs), des réactions chimiques se créent favorisant d'autant plus la production de gaz polluants (l'ozone notamment). Cela a des répercussions directes sur la santé humaine : augmentation des cas d'asthme chez les enfants, des allergies, gênes respiratoires...

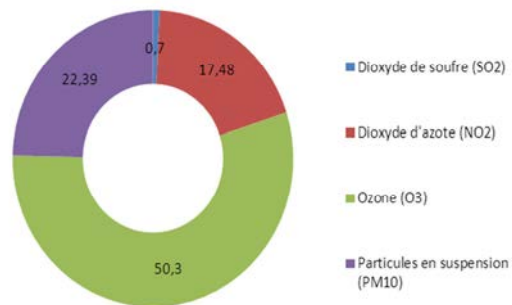
La loi sur l'air reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Ainsi, le code de l'environnement (article L.221-1 à L.221-6) prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire.

Analyse :

La qualité de l'air en région Centre est relativement bonne par rapport à la qualité observée dans les autres agglomérations françaises. Ainsi, en 2009, la qualité de l'air dans les agglomérations de Tours et d'Orléans a été qualifiée de « bonne voire très bonne » 298 et 283 jours respectivement dans l'année (c'est à dire un indice ATMO inférieur ou égal à 4). La qualité de l'air a été « médiocre, mauvaise ou très mauvaise » seulement 26 jours dans l'agglomération d'Orléans et 25 jours dans celle de Tours (indice supérieur ou égal à 6). Les deux principales agglomérations régionales se situent ainsi en dessous de la moyenne des agglomérations françaises (33 jours dont la qualité de l'air a été qualifiée de « médiocre, mauvaise ou très mauvaise »).

L'ozone est le principal polluant parmi les quatre polluants atmosphériques pris en compte dans l'indice ATMO. En 2009, il représente 55% des émissions en région Centre. Son seuil de protection de la santé humaine, fixé à 120 µg/m³ pendant 8 heures consécutives, a été dépassé une quinzaine de jours en région Centre durant l'année 2009. L'ozone est un polluant secondaire qui résulte de l'interaction entre différents gaz précurseurs (oxydes d'azote, carbone..) et le rayonnement ultraviolet solaire. Ainsi l'ozone a atteint son niveau record en 2003, année de canicule, avec 55 µg/m³ en moyenne. En 2009, la mesure de l'ozone en région Centre se situe autour de 50 µg/m³ en moyenne. Après une importante diminution de la concentration d'ozone entre 2006 et 2007 (- 9%), une nouvelle hausse est à constater entre 2007 et 2009 (+ 4%).

Les concentrations moyennes des polluants en région Centre en 2009 (en µg/m³)



Les particules en suspension représentent 25% des émissions incluses dans le calcul de l'indice ATMO en 2009. Elles sont issues en grande partie des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du résidentiel (chauffage) et du trafic automobile. Après une forte augmentation entre 2006 et 2007(+ 50%) due à la prise en compte de la fraction volatile, une diminution progressive des particules en suspension est à constater entre 2007 et 2009 (- 8%).

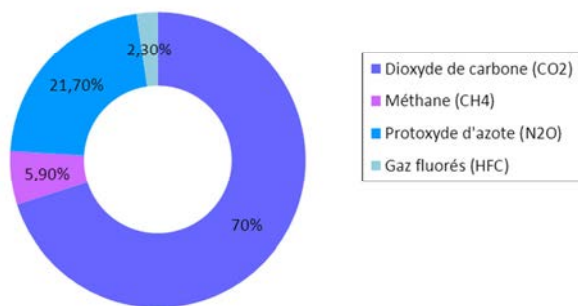
Le dioxyde d'azote représente quant-à-lui près de 20% des émissions. Il est principalement émis par le secteur du transport routier. Son seuil d'information, fixé à 200 µg/m³ en moyenne horaire n'a jamais été dépassé en région Centre, en station de fond. Après une période de diminution progressive entre 2003 et 2008 (-24%), la concentration en dioxyde d'azote a augmenté de nouveau entre 2008 et 2009 (+7%).

■ Climat – Energie

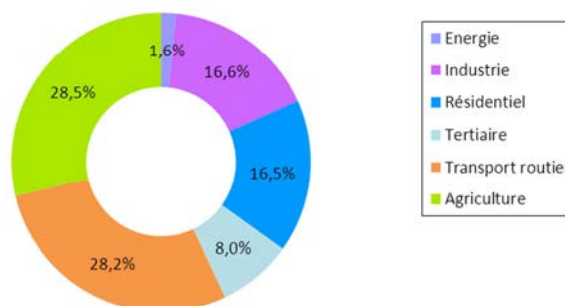
↳ Indicateur : Emission de gaz à effet de serre (GES)

↳ En 2008, les émissions de gaz à effet de serre en région Centre s'élèvent à 9,2 teq CO₂/ habitant. 70 % de ces émissions proviennent du dioxyde de carbone. Ce gaz est présent dans tous les secteurs d'activité, en particulier celui des transports routiers. Le secteur de l'agriculture est également un des premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre en région. L'activité agricole génère en effet des émissions du protoxyde d'azote dont le pouvoir de réchauffement global est 310 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par catégorie de gaz 2008



Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité en 2008



Organisme producteur : Lig'Air

La méthode de comptabilité des GES utilisée ci-après est la méthode dite « cadastrale » dont les données sont fournies par Lig'Air (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) en région Centre). Il s'agit d'une méthode mise en œuvre à l'échelle nationale par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique) et aux échelles régionales par les AASQA. Cette méthode sert de référence pour le suivi des engagements internationaux (protocole de Kyoto notamment). Elle est aujourd'hui reconnue et normalisée, et fait l'objet d'un cadre international cohérent, homogène et comparable. Les données comparatives sur l'agriculture sont toutefois à considérer avec précaution : certaines AASQA utilisent les données de CORINAIR datées de 2007 (comme Lig'Air) et d'autres se basent sur les données du GIEC (Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). Une harmonisation des données est prévue prochainement.

Pertinence : Les différents gaz à effet de serre liés à l'activité humaine rejetés dans l'atmosphère (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, et gaz fluorés) sont les principaux facteurs mis en cause dans le dérèglement climatique. Leur Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) diffère selon la nature des gaz. Le PRG se définit comme le forçage radiatif (c'est à dire la puissance radiative que le gaz à effet de serre renvoie vers le sol), cumulé sur une durée de 100 ans. Il est mesuré relativement au CO2, gaz de référence. Il est exprimé en équivalent CO2 du fait que par définition, l'effet de serre attribué au CO2 est fixé à 1 et celui des autres substances relativement au CO2. Ainsi, le PRG du CO2 est de 1, celui du méthane de 21, du protoxyde d'azote de 310 et ceux des gaz fluorés varient de 140 à 23 900. Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Région Centre s'est donnée pour ambition, à travers son Plan Climat-Energie-Territoire (PCET), de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (sur la base 1990).

Analyse :

En 2008, les émissions annuelles de GES de la région Centre s'élèvent à plus de 23,4 millions teqCO₂, soit environ 9,2 teqCO₂ / habitant. (NB : teqCO₂=tonne équivalent de CO₂).

Le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre : 70 % des émissions des gaz à effet de serre sur le territoire régional proviennent du dioxyde de carbone (CO2). Sa durée de vie dans l'atmosphère est d'environ 100 ans. Tous les secteurs d'activité humaine sont concernés par la production de ce gaz, mais celui des transports routiers en est le principal responsable. Ainsi, 39 % des émissions de dioxyde de carbone en région Centre sont liées aux transports routiers, 22 % sont liées au secteur résidentiel, 22 % au secteur de l'industrie et 5 % au secteur agricole (notamment par l'utilisation des engins spéciaux : tracteurs, chariots élévateurs...).

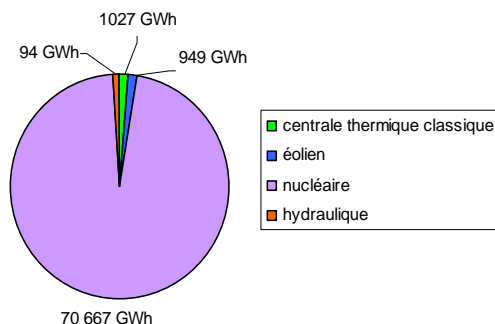
Le protoxyde d'azote (N2O) est le second gaz à effet de serre produit dans la région. Il représente 22 % des émissions totales. Il s'agit d'un puissant gaz à effet de serre dont le pouvoir de réchauffement global (PRG) sur 100 ans est 310 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone. Il provient essentiellement des phénomènes de nitrification / dénitrification dans les sols cultivés notamment du fait de l'utilisation d'engrais azotés minéraux et de la gestion des déjections animales. Ainsi en région Centre, 96 % des émissions de protoxyde d'azote sont dues au secteur agricole. Ainsi, sur la quantité totale de gaz à effet de serre émise en région Centre (soit 23,4 millions teqCO₂), 28,5 % sont issues des pratiques relatives aux cultures agricoles (soit 6,7 millions de teqCO₂).

Les secteurs des transports et de l'agriculture sont donc les principaux secteurs émetteurs en région Centre. Ils participent chacun à environ 28% des émissions totales en région Centre. Le secteur résidentiel représente quant-à lui 16,5 % des émissions régionales. Elles sont essentiellement liées à la consommation d'énergie par la combustion de produit carboné (fioul, gaz naturel ...), servant au chauffage et la production d'eau chaude en particulier.

↳ Indicateur : Production d'énergie électrique par filière

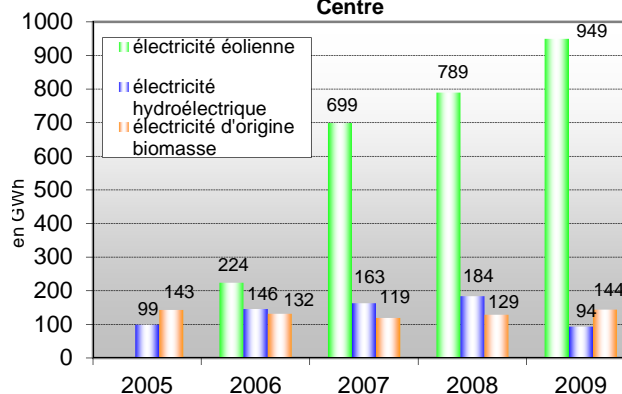
↳ La production électrique en région Centre est dominée à 97% par l'énergie nucléaire. Mais la part des énergies renouvelables tend à augmenter. Ainsi, la production d'électricité éolienne a été multipliée par 4 entre 2006 et 2009. La région Centre se situe au 3^{ème} rang national en 2010 en matière de production électrique éolienne avec une production de 1 088 GWh, soit 11% de la production nationale d'électricité éolienne.

Production d'énergie électrique par filière en région Centre en 2009



Organisme producteur : MEDDTL (CGDD/SOeS)

Production d'électricité renouvelable en région Centre



Pertinence : Face au risque d'épuisement des ressources fossiles (pétrole et gaz naturel notamment) et à l'augmentation des gaz à effet de serre, le développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables constitue un enjeu majeur du développement durable. Les énergies renouvelables sont regroupées en 5 familles : les énergies éoliennes, hydrauliques et solaires, la biomasse et la géothermie. En plus de leur caractère renouvelable, elles n'émettent pas ou peu de gaz à effets de serre ou de déchets et elles favorisent une production locale de l'énergie. En France, l'énergie la plus produite est l'électricité.

Analyse :

En 2009, la région Centre a produit 72 739 GWh d'électricité (équivalent à 18 594 ktep). L'électricité produite est majoritairement d'origine nucléaire (97 % de la production). Les autres sources d'électricité représentent une part modeste de la production totale (moins de 3 %).

Si la part du nucléaire est majoritaire en région Centre, sa production tend à légèrement diminuer (-3% par an en moyenne entre 2006 et 2009) au profit des autres sources d'électricité. La production d'électricité renouvelable en région Centre a plus que doublé en trois ans, passant de 502 GWh en 2006 à 1 189 GWh en 2009. Cette forte progression est essentiellement due à l'essor de l'énergie éolienne, qui a vu sa production multipliée par 4 entre 2006 et 2009, passant de 224 à 949 GWh. En 2010, la région Centre produit 1 088 GWh d'électricité d'origine éolienne, soit une progression de 15 % par rapport à 2009. Ainsi, alors que la région se situait au 2^{ème} rang national, devant la région Picardie en termes de production éolienne en 2009, en 2010 la région Centre se situe au 3^{ème} rang national, devant la Picardie et Languedoc-Roussillon dont la puissance éolienne a augmenté pour chacune de 30 % cette dernière année. En 2010, la région Centre contribue à hauteur de 11 % dans la production totale d'électricité éolienne de la métropole (9 970 GWh).

Près de 80 % des énergies renouvelables en région Centre sont le fait de l'énergie éolienne. La seconde source d'électricité renouvelable en région Centre est d'origine biomasse, puisque selon les estimations sa puissance totale s'élèverait à 144 GWh en 2009.

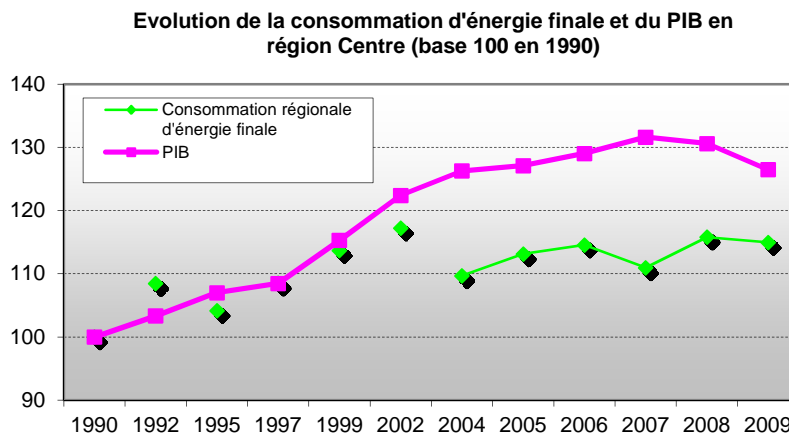
L'hydroélectricité représente 94 GWh en 2009, produits par 22 installations hydrauliques dont les 3 barrages sont situés à Eguzon, la Roche au Moine et Roche Bat. La production d'hydroélectricité, en revanche, a connu une diminution importante entre 2006 et 2009 (-13,6% par an).

Les centrales thermiques classiques ont produit 1 027 GWh. Plus des trois quarts de cette production sont issues d'installations en cogénération.

Au total, la part de la production d'électricité renouvelable en région Centre dans la consommation finale d'électricité est passée de 1,5% en 2005 à 6,9% en 2009, notamment grâce à la forte progression de l'énergie éolienne.

↳ Indicateur : Evolution de la consommation énergétique finale régionale comparée à celle du PIB régional

↳ Entre 1990 et 2009, l'activité économique de la région Centre (mesurée par le PIB) a augmenté plus fortement que la consommation d'énergie finale (1,2%/an contre 0,7%/an en moyenne) : les activités économiques et humaines sont donc aujourd'hui moins consommatrices d'énergie qu'il y a 10 ans. Le secteur le plus consommateur est celui du résidentiel-tertiaire.



Organismes producteurs : MEDDTL (CGDD/SOeS).

Source : INSEE (chiffres PIB : semi-définitif en 2008, et provisoire en 2009).

L'énergie primaire correspond à l'énergie n'ayant subi aucune conversion. C'est l'énergie puisée dans la nature et, par extension, la production de certaines énergies par exemple de centrales hydrauliques ou nucléaires, d'origine photovoltaïque, éolienne, géothermique...

L'énergie finale est l'énergie rendue disponible pour le consommateur sous forme d'électricité, essence, gaz, fioul domestique etc. Il s'agit de l'énergie primaire moins les pertes de transformation et de distribution. Le consommateur, avec ses équipements, transforme l'énergie finale en énergie utile (force motrice, chaleur, etc.)

Pertinence : La consommation énergétique est fortement liée à la croissance économique. En effet, les acteurs économiques pour produire des biens et services, mais aussi les ménages dans leur vie quotidienne, utilisent l'énergie sous forme d'électricité, de produits pétroliers, gaz naturel ou encore d'énergies renouvelables. Pour limiter une pression sur ces ressources énergétiques, la logique du développement durable invite à avoir une gestion économe de l'énergie tout en répondant à nos besoins et à ceux des générations futures. Ainsi, une croissance soutenable suppose de rechercher un découplage entre croissance économique et consommation d'énergie.

Analyse :

En 2009, la consommation énergétique finale dans le Centre atteint 6 367 ktep, soit 33 % de la production régionale (19 000 ktep).

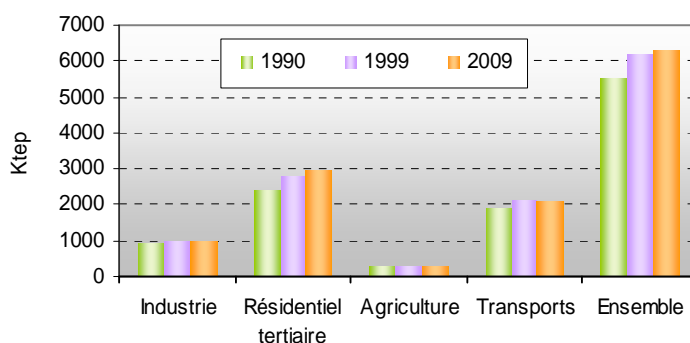
Le résidentiel tertiaire est le secteur le plus consommateur d'énergie (47 %) suivi des transports (34 %), de l'industrie (16 %) et de l'agriculture (4 %).

Entre 1990 et 2009, la consommation énergétique s'est accrue de 0,7 % en moyenne annuelle contre 1,2 % pour le produit intérieur brut en volume. Après avoir augmenté de 1,2 % par an en moyenne pendant douze ans, la consommation énergétique a baissé de 3,2 % par an entre 2002 et 2004, laissant présager un début de découplage avec l'évolution du PIB. Mais, elle enregistre les deux années suivantes une nouvelle hausse non négligeable (2 % par an en moyenne) et supérieure à celle du PIB (1,2 %). Pour l'année 2007, la consommation énergétique diminue de 3,1 % alors que le PIB augmentait de 2% la même année. Cependant l'année suivante, en 2008, la consommation énergétique se rapproche de son plus haut niveau atteint en 2002, avec une croissance de 4%, alors que le PIB a diminué de 0,8% sous l'effet de la crise. En 2009, la consommation d'énergie diminue à nouveau (- 0,6%), mais cette évolution est moins marquée que celle du PIB régional (-3,2%²).

2 Chiffre provisoire

Entre 1990 et 2009, c'est le secteur du résidentiel tertiaire qui contribue le plus à la hausse de la consommation d'énergie : les consommations d'énergie de ce secteur ont augmenté de 1,1 % par an en moyenne. Cette progression s'explique par l'accroissement de la population, la baisse du nombre d'occupants par logement ainsi que par l'utilisation accrue des équipements électriques et électroniques. L'industrie et le transport ont accru également leurs consommations, respectivement de 0,2 % et 0,4 % en moyenne annuelle.

Evolution des consommations d'énergie finale par secteur en région Centre

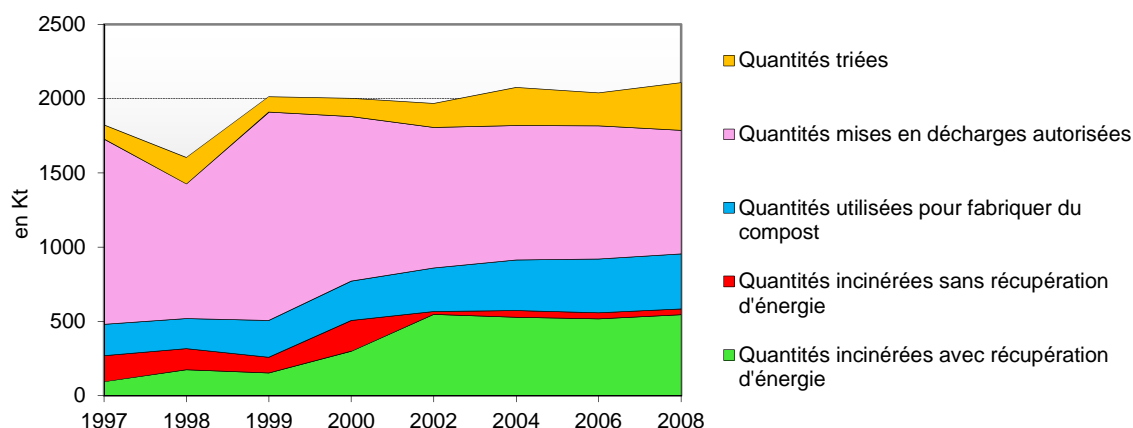


■ Déchets

↳ Indicateur : Volume de déchets ménagers collectés selon leur mode de traitement

↳ Avec 2 108 kilo tonnes de déchets ménagers collectés en région Centre en 2008, le volume total des déchets a augmenté de 16 % entre 1997 et 2008. Mais la part des déchets ménagers valorisés a considérablement progressé, passant de 22% en 1997 à 57% en 2008. Ainsi plus de la moitié des déchets ménagers sont valorisés en région Centre (tri, compost, récupération d'énergie).

Evolution des quantités des déchets ménagers par mode de traitement en région Centre



Organisme producteur : ADEME
Source : Inventaire ITOMA

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont constitués :

- des ordures ménagères au sens strict : fraction collectée en mélange, fraction collectées sélectivement en porte à porte ou par apport volontaire, matières sèches recyclables, déchets fermentescibles
- des déchets des artisans, commerçants, administrations et divers collectés en petites quantités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, en mélange et en porte à porte
- des déchets occasionnels des ménages : encombrants ménagers, déchets de jardinage, de bricolage, déchets ménagers spéciaux

Pertinence : Pour limiter la pression environnementale exercée par l'augmentation des déchets (émissions de CO₂, pollution des sols et de l'eau, nuisances olfactives...), deux moyens sont à déployer plus amplement : la diminution des déchets à la source et leur valorisation. La valorisation des déchets consiste à transformer les déchets ménagers soit en énergie renouvelable soit en matériaux réutilisables. La transformation en énergie renouvelable peut se réaliser par l'incinération des déchets et la récupération de l'énergie produite (vapeur ou électricité). La transformation des déchets en matériaux s'exécute en particulier à travers le recyclage et le compostage. Ces différents modes de valorisation constituent une alternative aux décharges et favorisent la préservation des matières premières naturelles.

Analyse :

En 2008, la quantité de déchets ménagers collectés atteint 2 108 kilo tonnes en région Centre.

La mise en décharge reste la première filière de destination des déchets ménagers collectés, même si sa part tend à diminuer (39 % en 2008 contre 44% en 2006). 26 % des déchets ménagers collectés font l'objet d'un traitement thermique avec récupération de chaleur, 18 % sont utilisés pour la production de compost et 15 % sont recueillis dans les centres de tri (contre 11% en 2006).

Entre 1997 et 2008, la quantité de déchets ménagers collectés en région s'est accrue de 16 % contre 19 % au niveau de la France métropolitaine. La quantité de déchets incinérés avec récupération d'énergie a été multipliée par six (93 kt en 1997 contre 544 kt en 2008). La quantité de déchets ménagers triés a, quant à elle, triplé passant de 96 kt en 1997 à 322 kt en 2008. La quantité de déchets utilisée pour le compost a aussi progressé : elle atteint 370 kt en 2008. Inversement, on constate une baisse de 33 % de la quantité mise en décharge. Au total la portion de déchets ménagers valorisée en région Centre (tri, compost, récupération d'énergie) atteint 59 % en 2008 (contre 55% en France métropolitaine), alors qu'elle n'était que de 22% en 1997 (contre 35% en France).

Développer un territoire attractif et solidaire

En 2009, la région Centre accueille plus de 2,5 millions d'habitants et sa population augmente de 10 000 habitants par an depuis 1999. Ce dynamisme démographique est dû aussi bien aux mouvements naturels qu'aux flux migratoires.

Pour maintenir et renforcer cette attractivité, notre territoire, doit offrir à tous ses habitants, quels que soient leurs âges et leurs statuts, des réponses adaptées à leurs besoins quotidiens et à leurs aspirations. Les aspects de l'attractivité sont nombreux : service couvrant correctement le territoire, offre médicale, offre de logement adaptés...

La région Centre est confrontée à un défi majeur en termes de d'offre médicale sur son territoire. En effet, elle doit faire face à une diminution du nombre de médecins et doit rester vigilante au maintien des infirmiers. Outre l'attractivité du territoire, l'espérance de vie est en jeu puisqu'elle est plus faible dans les départements moins bien dotés en médecins, et de façon plus générale légèrement plus faible en région Centre qu'en France métropolitaine. De plus, d'ici 2040, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans aura plus que doublé, nécessitant une adaptation rapide en termes de structures sociales et sanitaires, de services de proximité, mais aussi en termes d'offres de loisirs....

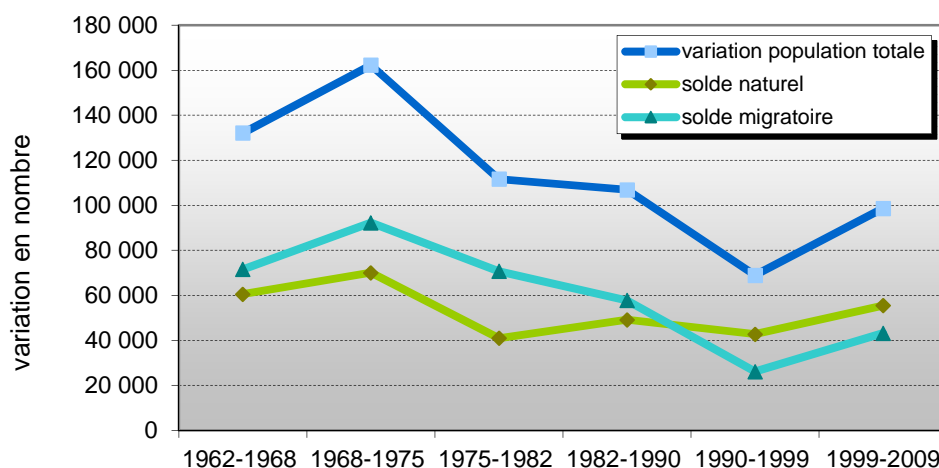
La région Centre bénéficie en 2009 d'un niveau de vie élevé et d'un taux de pauvreté faible comparativement aux autres régions (4^{ème} rang national). Pourtant entre 2008 et 2009, la situation pour ces deux indicateurs s'est dégradée : les écarts entre les plus aisés et les plus faibles se sont creusés et le nombre d'individus pauvres a augmenté. En termes d'égalité salariale entre hommes et femmes, les écarts se sont réduits pour chacune des catégories socio-professionnelles hormis celles des employés et des ouvriers.

L'Agenda 21 local traduit la volonté d'une collectivité d'engager une démarche d'amélioration continue, guidée par les principes de développement durable. En région Centre, 45 agendas 21 ont abouti à un plan d'actions voté par les élus locaux.

■ Démographie

↳ Indicateur : Evolution de la population totale, due au solde naturel et migratoire

▾ Avec plus de 2,5 millions d'habitants en 2009, la région Centre a accueilli en moyenne 10 000 habitants par an depuis 1999. Son taux de croissance démographique est de 0,4%/an entre 1999 et 2009 ce qui situe la région Centre au 12^{ème} rang national en termes de dynamisme démographique.



Pertinence : Comprendre et prévoir les structures démographiques de demain est un élément essentiel à la réflexion de l'aménagement durable du territoire. En effet, les dynamiques démographiques, qu'elles soient naturelles ou migratoires, réorganisent et structurent les territoires à travers l'habitat, les déplacements, l'occupation des sols, l'offre de services et d'équipements...L'indicateur choisi est donc un élément de contexte important à considérer dans la compréhension de l'évolution d'un territoire et dans l'élaboration des projets de développement durable.

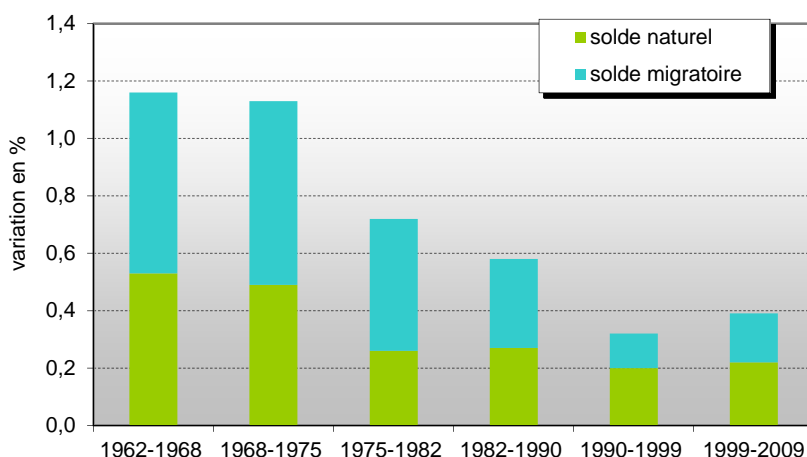
Analyse :

En 2009, la population régionale est de 2 538 590 habitants, soit 98 600 de plus qu'en 1999. Gagnant en moyenne près de 10 000 habitants par an depuis 1999, le Centre représente 4,1 % de la population métropolitaine en 2009 et se place ainsi au 10^{ème} rang des régions les plus peuplées. La croissance de la population est plus modérée qu'en métropole : + 0,4 % par an en moyenne contre + 0,7 %. En revanche, elle augmente à un rythme plus soutenu que sur la période précédente. Avec + 0,3 % entre 1990 et 1999, le taux de croissance de la population avait atteint son niveau le plus bas depuis le ralentissement entamé dans les années 1975.

La progression régionale du nombre d'habitants est due à la fois au solde naturel et au solde migratoire. Entre 1999 et 2009, les soldes naturel et migratoire ont augmenté tous deux de 0,2%. En France métropolitaine le solde naturel a augmenté de + 0,7 % /an et le solde migratoire de 0,3 % /an.

Des disparités territoriales existent toutefois.

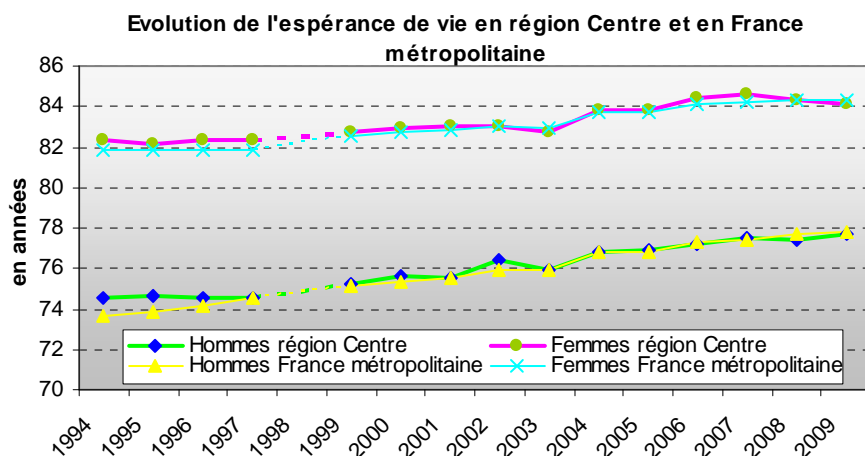
L'évolution démographique est plus importante dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret puisqu'ils gagnent davantage d'habitants que le reste de la région, avec 0,6 % par an en moyenne. Les départements du sud régional se distinguent par une croissance négative pour le Cher (-0,1%/an entre 1999 et 2009) et nulle pour l'Indre. L'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher connaissent une évolution identique à la moyenne régionale (+ 0,4 %).



■ Santé

👉 Indicateur : Espérance de vie selon les sexes

👉 En 2009, l'espérance de vie à la naissance, en région Centre, est de 77,7 ans pour un homme et de 84,2 ans pour une femme. Elle est légèrement inférieure à la moyenne nationale pour les hommes (77,8 ans), et légèrement inférieure également pour les femmes (84,3 ans). Depuis les années 90, l'espérance de vie est en croissance aussi bien chez les hommes que chez les femmes, mais on observe une inflexion, voire une légère diminution de l'espérance de vie des femmes ces trois dernières années en région Centre.



Organisme producteur : INSEE

Remarque : l'année 1998 n'est pas disponible

Pertinence : L'augmentation de l'espérance de vie de la population est un aspect clé du développement durable : elle constitue à la fois une évolution positive, témoignant d'une amélioration de la situation sanitaire et un défi à relever pour les systèmes de santé publique et les régimes de retraite.

Analyse :

En région Centre, un garçon né en 2009 peut espérer vivre 4,1 ans de plus qu'un garçon né en 1990; une fille 2,5 ans de plus.

Entre 2007 et 2009, l'espérance de vie des femmes en région Centre a diminué de 5 mois alors que celle de la moyenne française est restée stable. En revanche pour la même période, l'espérance de vie des hommes a augmenté de 2 mois en région Centre, et de 5 mois en France. Ainsi, en région Centre comme en France, l'écart entre hommes et femmes tend à se réduire en raison de l'augmentation soutenue de l'espérance de vie des hommes, et d'une stagnation, voire d'une diminution de l'espérance de vie des femmes. En région Centre l'écart hommes-femmes était de 7,2 ans en 2006 (contre 6,8 en France) ; il est désormais de 6,4 ans en 2009 (contre 6,6 en France).

Au sein de la région, le département d'Indre-et-Loire est celui où l'espérance de vie est la plus élevée aussi bien pour les hommes (78,7 ans) que pour les femmes (85 ans). A l'inverse, l'espérance de vie la moins favorable se situe dans le département du Cher pour les hommes (76,6 ans) et dans celui de l'Indre pour les femmes (83,3 ans).

Les projections démographiques de l'INSEE indiquent qu'en région Centre, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans devrait plus que doubler d'ici 2040. Il passerait ainsi de 141 500 personnes en 2007, soit 5,6 % de la population régionale actuellement, à 308 770 personnes soit 11 % de la population en 2040 (contre 9,7 % en France métropolitaine).

L'enjeu est actuellement fort en matière de politique sociale de prise en charge des personnes âgées et de maintien de leur qualité de vie.

Répartition de la population de la Région Centre par tranche d'âge			
	2007	2040	Evolution 2007-2040
- de 20 ans	24,3%	22,3%	- 2 points
20-29 ans	11,3%	10,6%	- 0,7 point
30-59 ans	40,9%	33,7%	- 7,2 points
60-79 ans	17,9%	22,5%	+ 4,6 points
+ de 80 ans	5,6%	11%	+ 5,4 points

Source : Insee, Omphale 2010, scénario central

Indicateur : Densité de médecins généralistes libéraux et densité d'infirmiers libéraux

En 2012, la densité de médecins libéraux en région Centre est de 88 pour 100 000 habitants, et celle des infirmiers de 86 pour 100 000 habitants. Ainsi, la région Centre se place à l'avant dernier rang national en termes de densité de médecins et au 20^{ème} rang pour celle des infirmiers. Sur ces 10 dernières années, le nombre de médecins généraux libéraux a diminué de 5,3% tandis que celui des infirmiers libéraux a progressé de 33 %.

Pertinence : L'offre de soins dans une région contribue à garantir un état sanitaire satisfaisant à la population. Une répartition inégale de l'offre de soins sur le territoire conduit à des difficultés ponctuelles d'accès à la santé et des difficultés d'exercice pour les professionnels. L'observation des inégalités infrarégionales constitue une analyse indispensable pour vérifier le niveau de couverture du territoire en matière d'offre de soins et mettre en évidence les importantes disparités qui existent au sein de la région. Les médecins généralistes et infirmiers sont les professionnels de santé de premier recours indispensables à une population, leur densité sur le territoire contribue et permet de mesurer l'attractivité de la région.

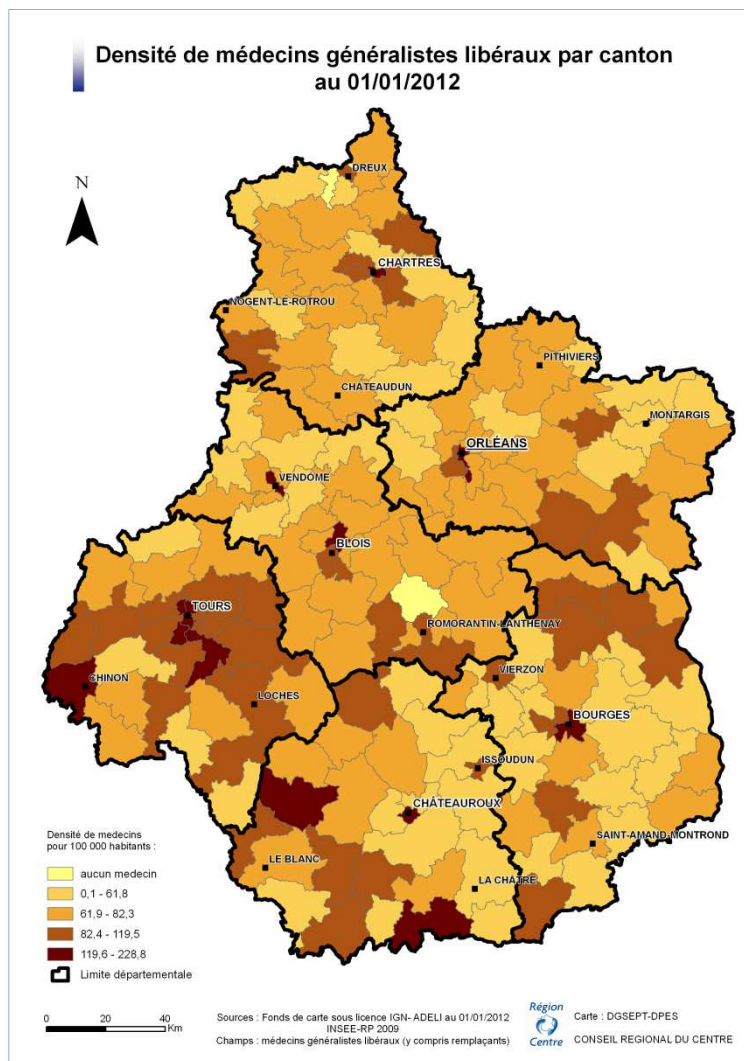
Analyse :

En 2012, la densité de médecins généralistes libéraux en région Centre (y compris les remplaçants) est de 88 pour 100 000 habitants (contre 104 en France métropolitaine). La région se place à l'avant dernier rang parmi les régions françaises métropolitaines en termes de densité de médecins généralistes libéraux. 2 217 médecins généralistes sont répartis inégalement sur le territoire.

Tous les départements infrarégionaux ont une densité inférieure à la moyenne nationale hormis l'Indre-et-Loire, qui bénéficie d'une densité de 105 médecins pour 100 000 habitants. Sa capitale, Tours, est le siège du Centre Hospitalier Régional et Universitaire. Les départements les moins bien dotés sont ceux de l'Eure-et-Loir avec une densité de 77 médecins pour 100 000 habitants, du Cher (80 médecins pour 100 000 hab), du Loiret (81 médecins pour 100 000 hab) et du Loir-et-Cher (86 médecins pour 100 000 habitants). Le département de l'Indre a quant-à-lui une densité de 90 médecins pour 100 000 habitants.

En termes d'évolution, la région Centre connaît une diminution de ses effectifs de médecins généralistes libéraux, de l'ordre de - 5,3 % entre 2002 et 2012 (soit une baisse totale de 124 médecins). Les pertes les plus importantes s'effectuent dans les départements de l'Eure-et-Loir, du Cher et du Loir-et-Cher avec une diminution moyenne de près de 10 % sur ces dix dernières années. Le département du Loiret a connu une diminution de ses effectifs de médecins libéraux de - 4,3 % tandis que les départements de l'Indre et Indre-et-Loire ont connu des diminutions respectives de - 2,3% et - 0,5%.

En 2010, près de 45% des médecins libéraux de la région ont plus de 55 ans ce qui pose problème en termes de reprise d'activité et d'offre de soins, notamment en milieu rural. En effet, l'isolement du personnel médical, le manque de services, ou des charges de travail importantes sont autant de facteurs qui peuvent freiner l'installation de jeunes médecins dans les communes rurales.



En 2012, la densité régionale d'infirmiers libéraux (y compris les remplaçants) est de 86 pour 100 000 habitants (contre 140 en métropole), ce qui place la région au 20^{ème} rang national parmi les 22 régions métropolitaines.

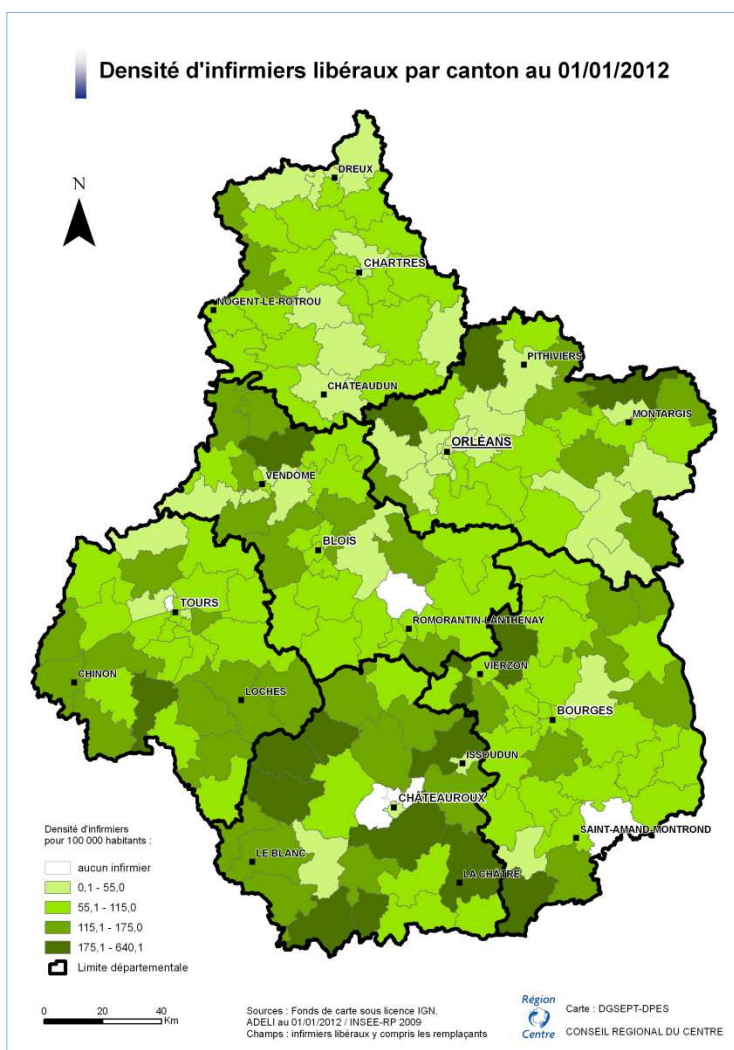
On dénombre en totalité 2 172 infirmiers libéraux en région Centre. En 10 ans, les effectifs régionaux d'infirmiers libéraux ont progressé d'un tiers environ, (soit + 540 infirmiers). Les progressions les plus fortes se réalisent dans les départements du Cher et de l'Indre avec une hausse de + 57% (soit + 110 infirmiers environ pour chaque départements).

Ainsi, en termes de densité, ce sont les départements généralement ruraux les mieux pourvus avec une densité de 134 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants dans le département de l'Indre, 98 infirmiers pour 100 000 habitants pour le Loir-et-Cher et 80 infirmiers pour 100 000 habitants pour le Cher.

En 2010, la grande majorité des infirmiers sont des femmes avec 87% d'infirmières en région Centre (contre 84% en métropole). La part des plus de 55 ans est relativement faible : 16,5% en région contre 17,9% en métropole.

Organisme producteur : Agence Régionale de la Santé du Centre

Source : ADELI au 01/01/2012



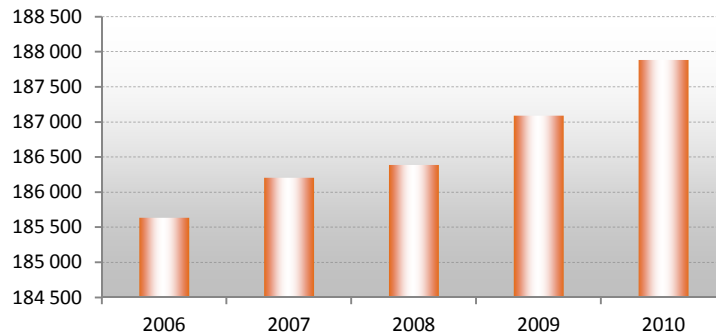
■ Logement social

📍 Indicateur : Densité de logements sociaux

📉 En 2011, la région Centre comprend près de 184 000 logements sociaux, soit une densité moyenne de 73 logements pour 1 000 habitants. Cette densité est légèrement supérieure à la moyenne nationale (70 logements sociaux pour 1 000 habitants en métropole). Entre 2008 et 2010, le nombre de logements sociaux a faiblement augmenté en région (+ 0,8%) alors qu'il a progressé de + 2,2 % en métropole.

Pertinence : Afin de satisfaire les besoins des générations présentes et à plus long terme, de satisfaire les besoins des générations futures, avoir un toit apparaît primordial et doit être accessible à tous. Les logements sociaux permettent à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger de trouver un toit. Une des dispositions de la loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) du 22 novembre 2000 prévoit pour les communes d'au moins 3 500 habitants (1 500 pour l'Île-de-France), situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, que le parc de logements locatifs sociaux atteigne au moins 20 % des résidences principales de ces communes. La densité des logements sociaux et son évolution donnent une indication sur l'effort fourni par les bailleurs sociaux et la collectivité pour augmenter le parc de logements. Cela ne permet pas pour autant de voir s'il y a une adéquation entre l'offre et la demande.

Evolution du nombre de logements sociaux en région Centre



Organisme producteur : DREAL Centre

Sources : Enquête EPLS jusqu'en 2010, et enquête RPLS en 2011.

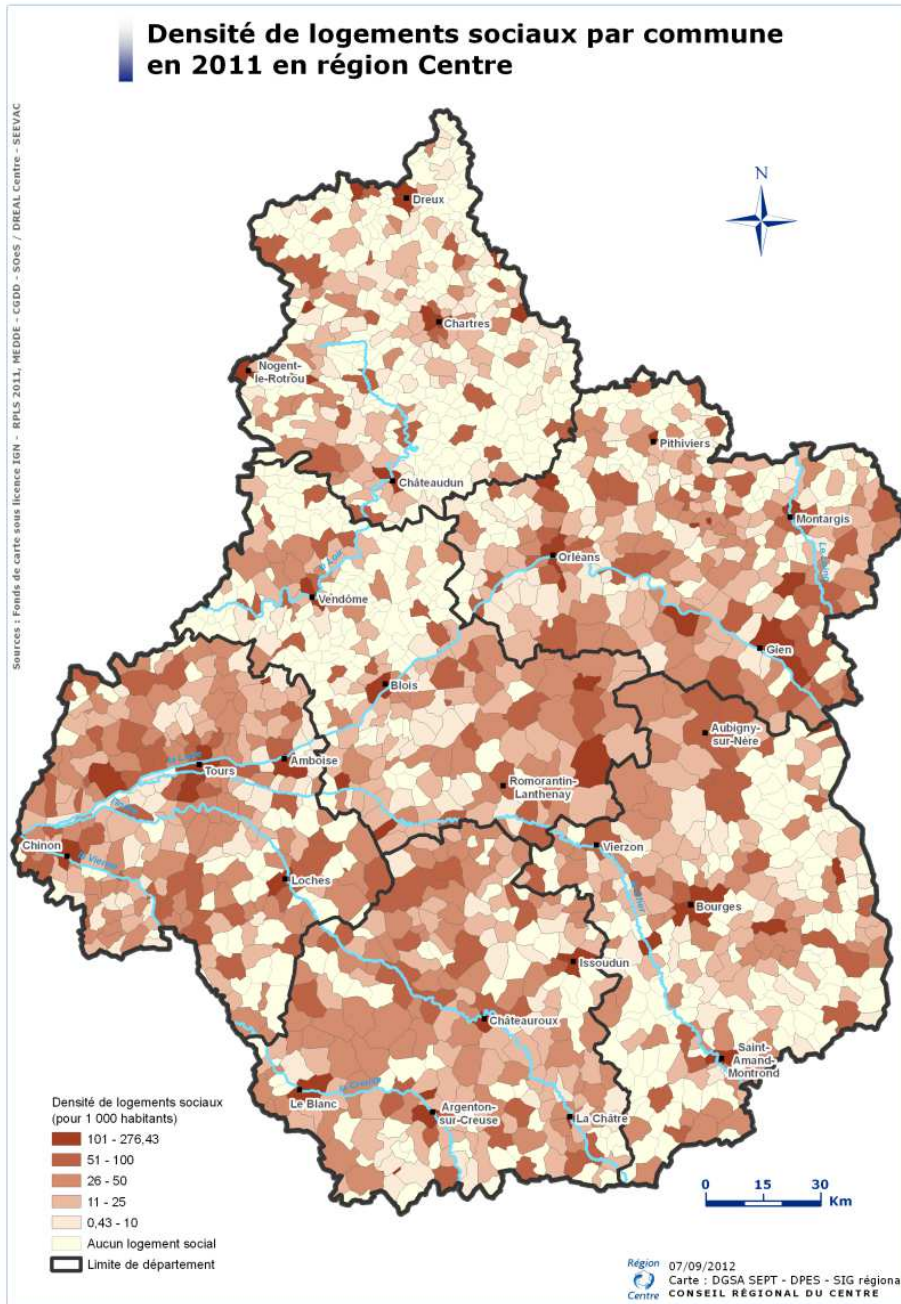
le Répertoire du Parc Locatif des bailleurs Sociaux (RPLS) a été mis en place en 2011. Il succède à l'Enquête sur le Parc Locatif Social (EPLS) qui a été réalisée pour la dernière fois en 2010. Cette évolution s'accompagne notamment d'un changement du champ des organismes et des logements. Les données de 2011 ne sont ainsi pas directement comparables avec les données précédentes. Le champ de l'enquête RPLS est défini à l'article L.411-10 du Code de la construction et de l'habitation (CCH). Il concerne les bailleurs sociaux suivants : organismes HLM, des sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 du CCH, de la société anonyme Sainte-Barbe, de l'association foncière logement et des sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues à au moins 99% par cette association et des organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L.365-2 du CCH. Pour l'enquête EPLS, le champ concerne les organismes HLM, les SEM, et les principaux organismes agréés tels que définis dans les articles R.353-89 et suivants et leurs annexes du CCH.

Analyse :

En 2011, la densité de logements sociaux, en région Centre est de 73 pour 1 000 habitants, ce qui place le Centre au 6^{ème} rang des régions métropolitaines. La région est mieux dotée que la métropole qui en compte 70 pour 1 000. Au 1^{er} janvier 2011, le parc social régional se compose de 184 180 logements. La densité des logements sociaux est plus importante dans les départements de l'Indre-et-Loire et de l'Indre qui offrent chacun une densité de 78 logements sociaux pour 1 000 habitants. Les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir ont une densité respective de 74 et 72 logements pour 1 000 habitants. Les départements du Cher et du Loir-et-Cher sont les moins bien dotés en termes de logements sociaux, avec une densité respective de 69 et 62 logements pour 1 000 habitants.

En termes d'évolution, la progression du nombre de logements sociaux en région est moins élevée qu'en métropole. Ainsi, entre 2008 et 2010 le nombre de logements sociaux a progressé de + 0,8 % contre + 2,2 % en métropole. Seul le département de l'Indre-et-Loire a connu une évolution proche de celle de la métropole avec une croissance de + 2,0 % sur ces deux années. Entre 2008 et 2010, en raison notamment d'importantes opérations de démolitions réalisées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, le nombre de logements sociaux a diminué dans deux départements de la région : le Cher (- 2,2 %) et l'Eure-et-Loir (- 0,4 %). Ces opérations se concentrent essentiellement dans les agglomérations. Ainsi, l'agglomération de Bourges a vu son nombre de logements sociaux diminuer de - 4 % au profit de sa périphérie et l'agglomération de Dreux a connu une diminution de son parc locatif social de - 0,8 %. En revanche, le nombre des logements sociaux s'est accru de + 2,8 % pour l'agglomération tourangelle grâce notamment à la construction de nouveaux logements individuels. Les agglomérations de Blois et Orléans ont également vu leur nombre de logements sociaux augmenter, de respectivement + 2,3 % et 1, 8%.

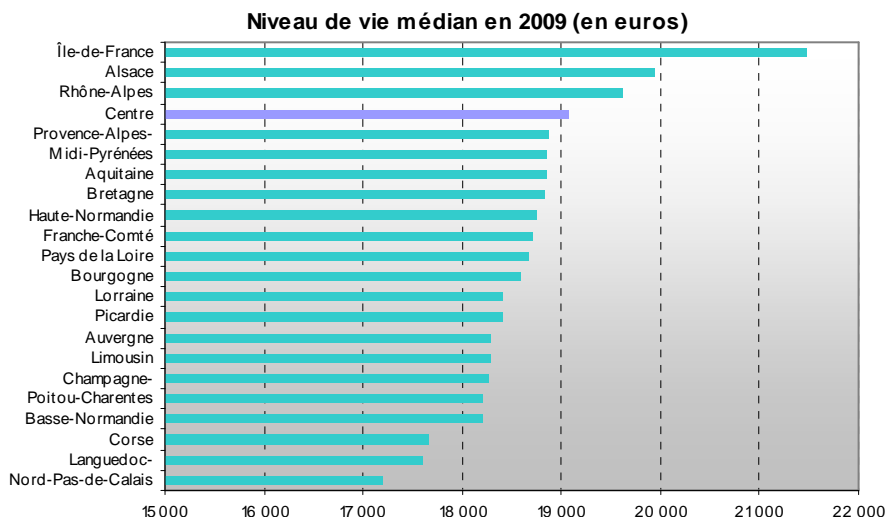
Plus globalement, la croissance du parc locatif social en région Centre est essentiellement liée à la construction de logements individuels sociaux (+ 4,2 % entre 2008 et 2010), alors que le nombre de logements collectifs tend à diminuer (- 0,2 %). En 2010, les logements collectifs représentaient 76% du parc locatif social et les logements individuels 24%.



■ Niveau de vie et pauvreté

📌 Indicateur : Niveau de vie médian

➤ Le niveau de vie médian en région Centre est de 1 590 euros par mois, soit un niveau de vie équivalent à celui de la France métropolitaine et légèrement supérieur à celui de la province (1 554 euros). La région Centre se place au 4^{ème} rang national pour son niveau de vie. Entre 2008 et 2009, les inégalités de niveau de vie ont augmenté en région Centre mais moins fortement qu'en France.



Organisme producteur : INSEE

Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu disponible du ménage auquel il appartient rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage, afin de tenir compte des économies d'échelle générées par la vie commune et de permettre les comparaisons. Ce système attribue 1 uc au premier adulte du ménage; 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre se situant au-dessous

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Pertinence : Un des principes fondamentaux du développement durable est que chaque individu a le droit de vivre dans la dignité. Il doit pouvoir, entre autres, satisfaire ses besoins vitaux et disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture de besoins matériels et immatériels plus larges. Le niveau de vie est à cet égard un indicateur déterminant.

Analyse :

En 2009, en région Centre, la moitié des personnes appartient à un ménage disposant d'un niveau de vie annuel supérieur à 19 082 euros par an, soit 1 590 euros par mois. Le niveau de vie médian est resté stable par rapport à 2008. Le Centre se maintient à la 4^{ème} place pour son niveau de vie, juste derrière l'Île-de-France, l'Alsace et Rhône-Alpes, et reste devant la France métropolitaine (19 074 euros).

Les écarts de niveau de vie en région Centre sont par ailleurs parmi les plus faibles en France. Le niveau de vie plafond des 10 % des ménages les plus modestes (10 910 euros) est plus élevé qu'en province (+ 5 %) alors que celui des 10 % les plus aisés (33 719 euros) est inférieur à celui de la province (- 0,4%). Ainsi, en région Centre, le niveau de vie des 10% des ménages les plus aisés est 3,1 fois plus élevé que celui des 10% des ménages les moins aisés, alors qu'il est 3,3 fois plus élevé en province.

Entre 2008 et 2009, en euros constants, les inégalités de niveaux de vie se sont creusées en région Centre, mais moins fortement que dans le reste de la province : les 10% les plus modestes ont subi une baisse de 1,0 % de leur niveau de vie en région Centre (contre -1,1 % en province) alors que les 10% les plus aisés ont vu croître leur niveau de vie de 0,8 % (contre 1,2% en province).

Les couples sans enfants bénéficient d'un niveau de vie atteignant 21 891 euros. Percevant généralement deux salaires, ils ont un niveau de vie médian supérieur de 13 % à celui des couples avec enfants. Dans la région, presque une famille sur cinq avec des enfants est monoparentale. Dans plus de huit cas sur dix, le parent est une femme. Ces familles monoparentales, cumulant souvent les difficultés (chômage, emploi peu qualifié...), disposent d'un niveau de vie médian réduit à 14 206 euros.

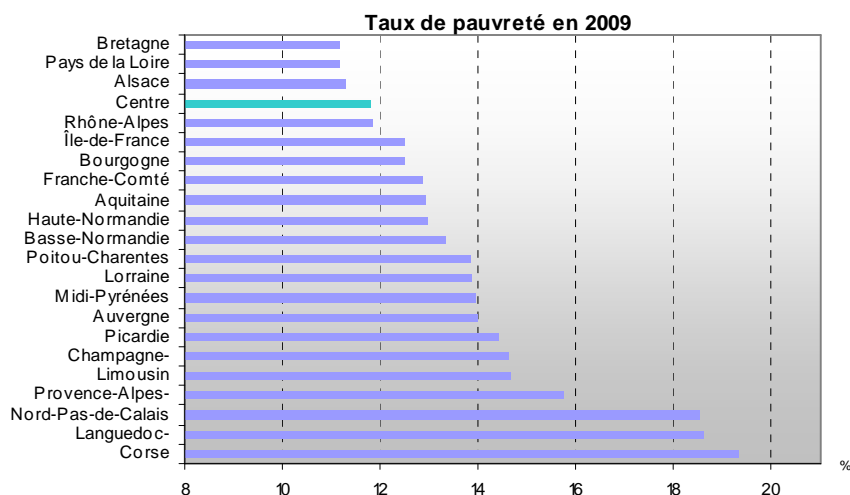
Parmi les ménages, les femmes vivant seules ont un niveau de vie médian inférieur de près de 3 % à celui des hommes seuls. En revanche, pour ces derniers, les inégalités de niveau de vie entre les plus modestes et les plus aisés sont plus importantes. Cette disparité de niveau de vie selon le sexe est aussi observée en métropole.

C'est dans le Loiret que le niveau de vie médian est le plus haut : il s'élève à 19 693 euros, soit 1 982 euros de plus que dans l'Indre et 1 294 euros de plus que dans le Cher. Le niveau de vie médian fluctue aussi en fonction du lieu d'habitation des ménages : en région Centre comme en France métropolitaine, il est plus élevé dans l'espace périurbain (20 049 euros en région Centre, et 19 504 en province) alors que dans les communes rurales isolées, il n'est que de 17 059 euros (contre 17 135 en province). Les grands pôles urbains enregistrent quant à eux les plus

fortes disparités entre les 10% des ménages les plus modestes (dont le niveau de vie médian est de 10 325 euros en région Centre) et les 10% les plus aisés (35 018 euros).

📌 Indicateur : Taux de pauvreté (proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté)

📉 11,8 % de la population, soit plus de 299 500 personnes, vit sous le seuil de pauvreté fixé à 954 euros par mois, en 2009, en région Centre. Ce taux est inférieur à celui de la France métropolitaine (13,5 %). Entre 2008 et 2009, sous l'effet de la crise économique et du chômage, le taux de pauvreté a progressé de 0,6 point en région Centre et de 0,5 point en France métropolitaine.



Organisme producteur : INSEE

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté, qui est fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Pertinence : Le taux de pauvreté permet d'approximer la proportion de la population qui ne dispose pas de conditions de vie décentes pour satisfaire ses besoins élémentaires et maintenir un lien social. Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit aussi par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi...

Analyse :

La pauvreté monétaire affecte inégalement les individus et dépend de la composition du ménage auquel ils appartiennent. Comme en métropole, les familles nombreuses ou monoparentales et les ménages d'une seule personne sont les plus touchés. 29,5 % des individus appartenant à des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, une proportion toutefois un peu plus faible qu'en métropole (29,8 %) et en province (31,7 %). Les ménages composés d'adultes de plusieurs générations et d'enfants souvent réunis pour raisons économiques, n'échappent pas non plus à la pauvreté. En région Centre, 21,6 % des individus appartenant à ces ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (contre 25,1 % en métropole et 22,2% en province). Parmi les personnes seules, le taux de pauvreté régional est également inférieur à celui rencontré en province : celui des femmes est de 15,6 % (soit 2,8 points de moins qu'en province) et 16,4 % chez les hommes (2,1 points de moins qu'en province). Enfin, avec 10,4 %, le taux de pauvreté des personnes vivant en couple avec enfants est de 4,9 points supérieur à celui des couples sans enfants.

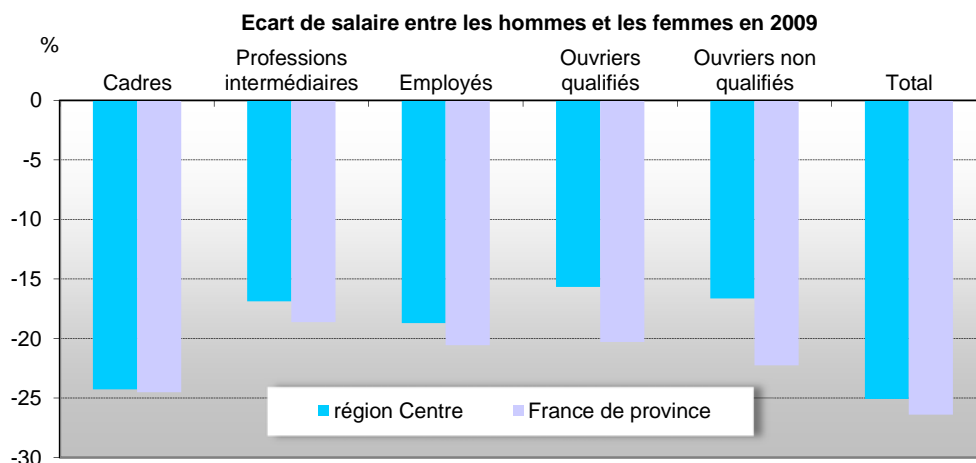
La pauvreté affectant surtout les familles nombreuses et monoparentales, les enfants de moins de 18 ans sont particulièrement touchés : ils sont 16,7 % à vivre dans une famille pauvre. A l'inverse, les personnes âgées de 65 ans et plus ne sont que 8 % (contre 9,5 % en métropole).

C'est dans l'Indre et le Cher que les taux de pauvreté sont les plus élevés (respectivement 14,1 % et 13,4 %). L'Eure-et-Loir et le Loiret bénéficient à l'inverse d'une faible pauvreté (10,7 % et 11,2 %). D'autre part, le taux de pauvreté atteint son plus haut niveau dans les communes rurales hors influence des pôles urbains avec 16 % de la population. Il est également plus élevé en milieu urbain avec 13,8 % de personnes pauvres vivant dans les grands pôles urbains et les moyennes /petites aires urbaines. L'espace périurbain n'accueille quant à lui que 7,6 % de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (contre 9,7% en province).

■ Egalité femmes-hommes

↳ Indicateur : Ecart de salaire entre hommes et femmes

↳ En 2009, l'écart de salaire entre hommes et femmes en région Centre est de 25,1 % (contre 26,4 % en province). L'écart de salaire le plus élevé figure parmi la catégorie socioprofessionnelle des cadres même si celui-ci s'est réduit de 2 points entre 2008 et 2009. Parmi les employés, en revanche, l'écart de salaire s'est fortement creusé : +7,5 points entre 2008 et 2009.



Organisme producteur : INSEE

Pertinence : Le développement durable suppose la parité femmes-hommes dans les différents domaines de la vie sociale. Pourtant malgré l'affirmation du principe d'égalité dans le préambule de la Constitution française et malgré la loi parue en mars 2006 portant sur « l'égalité salariale entre les femmes et les hommes », les inégalités dans le domaine subsistent. Le but est donc de diminuer ces écarts notamment en favorisant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée des femmes.

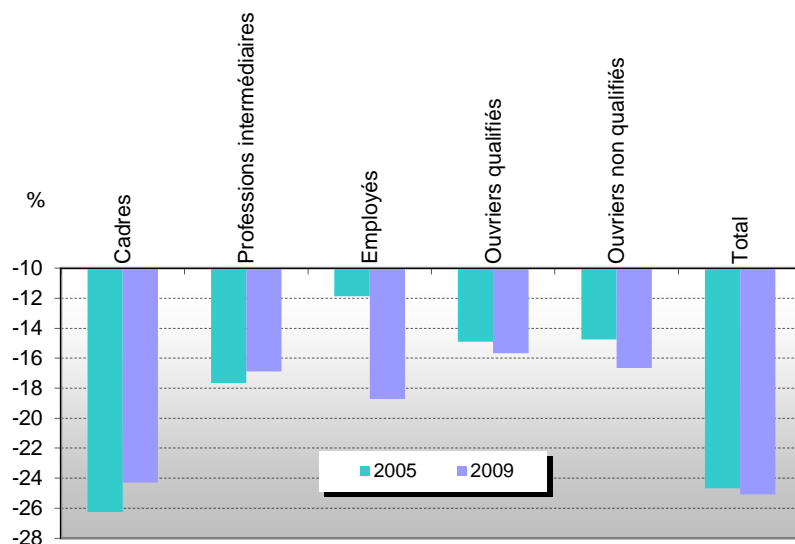
Analyse :

Les femmes perçoivent un salaire annuel moyen net de prélèvement de 16 452 euros contre 21 962 euros pour les hommes. Entre 2008 et 2009, cet écart a augmenté de 0,9 point en région Centre, comme en province.

L'écart de salaire varie avec le niveau de rémunération et la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Parmi les cadres, dont les revenus sont les plus élevés, les femmes gagnent 24,3 % de moins que les hommes. Il s'agit de l'écart le plus important constaté parmi les différentes catégories socioprofessionnelles. Parmi les employés, les femmes gagnent 18,7% de moins que leurs homologues masculins.

L'écart de salaire constaté entre hommes et femmes, parmi les ouvriers qualifiés, est très largement inférieur à celui constaté en province. Ainsi, en région Centre, les femmes gagnent 15,7% de moins que les hommes, alors qu'elles gagnent 20,3% de moins en province (soit une différence de 4,6 points). L'écart est encore plus marqué parmi les ouvriers non qualifiés : les femmes gagnent 16,7 % de moins que les hommes en région Centre, soit une différence de 5,6 points avec la province.

Par rapport à 2005, l'écart de salaire entre hommes et femmes s'est réduit de 0,4 point. Mais des évolutions contrastées existent selon les catégories socioprofessionnelles. Ainsi, l'écart a diminué pour les catégories des cadres (- 2 points), et des professions intermédiaires (- 0,8 point). L'écart de salaire entre hommes et femmes s'est en revanche creusé chez les ouvriers qualifiés (+ 0,8 point), les ouvriers non qualifiés (+ 1,9) et surtout chez les employés (+ 6,8). Pour cette dernière catégorie, l'écart s'est principalement accru entre 2008 et 2009 (+ 7,5 points en région Centre et + 7,8 en province).



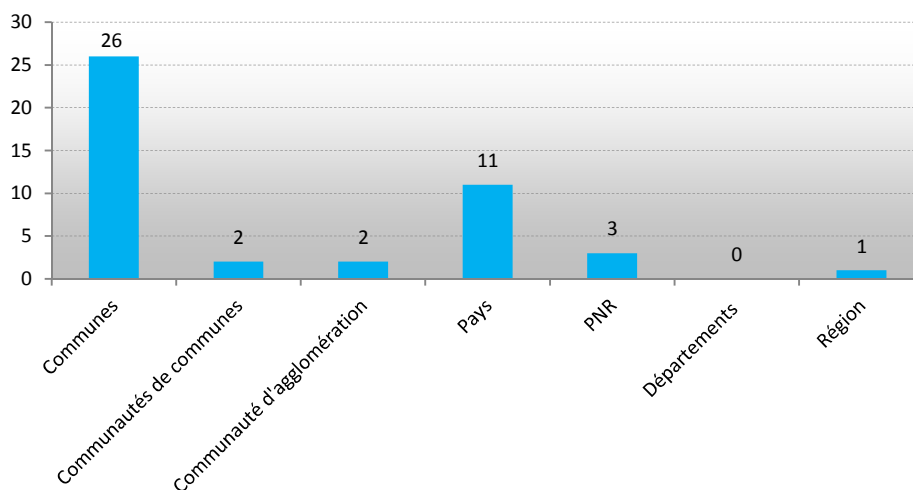
NB : L'écart de salaire entre hommes et femmes est mesuré par l'écart de revenu salarial annuel moyen net de prélèvement.

■ Agendas 21 locaux

↳ Indicateur : Nombre de démarches d'Agendas 21 locaux

↳ Début septembre 2012, une quarantaine d'agendas 21 a été adopté en région Centre. Plus globalement, une centaine de collectivités sont engagées dans cette démarche et se situent à différents niveaux d'avancement (diagnostic, concertation, mise en œuvre...).

Nombre d'agendas 21 locaux votés en région Centre en 2012



Organisme producteur : Région Centre

Le recensement est effectué à partir d'une veille réalisée par les services de la Région Centre à partir de leur connaissance du territoire et des informations collectées dans la presse ou sur Internet. Il est possible que certaines délibérations n'aient pas encore été identifiées. Il peut donc exister quelques imprécisions dans le recensement présenté.

Pertinence : De par la diversité de leurs missions et leur proximité avec les habitants, les collectivités locales jouent un rôle de premier ordre en matière de développement durable. L'agenda 21 local est une démarche, un projet stratégique de territoire, et un programme d'actions, traduisant la volonté politique de s'engager dans une démarche

d'amélioration continue guidée par les principes de développement durable (solidarité, responsabilité, précaution, participation).

Analyse :

On estime à près de 45 le nombre de collectivités ou de regroupement de collectivités (pays, EPCI) ayant réalisé et approuvé un agenda 21. Ces collectivités sont actuellement dans une phase de mise en œuvre de leur agenda 21.

Plus globalement, une centaine de collectivités en région Centre sont engagées dans une démarche d'agenda 21. Ces démarches sont à différents niveaux d'avancement (diagnostic, concertation, mise en œuvre, etc.)

Près de 58 % des agendas 21 locaux adoptés sont issus des communes et 24 % des syndicats de pays.

Les trois parcs naturels régionaux ont une charte reconnue agenda 21.

Depuis 2005, le nombre de collectivités s'engageant chaque année dans un Agenda 21 s'est accru régulièrement pour atteindre un pic un an après les élections municipales de 2008. Le développement des Agendas locaux est également à mettre en relation avec les dispositifs de d'accompagnement et de soutien mis en place par la Région à partir de 2007.

